

Envoyé en préfecture le 17/06/2020

Reçu en préfecture le 17/06/2020

Affiché le

SLOW

ID : 024-200040392-20200604-DD2020023-DE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
I. LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2020.....	6
A. LE CADRE DE LA LOI DE FINANCES POUR 2020	6
B. LE RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION 2014-2017	11
C. LES RESULTATS 2019	13
II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES.....	20
A. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES QUINQUENALES	20
B. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020	23
III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES PAR POLITIQUE.....	32
A. ADMINISTRATION GENERALE ET AFFAIRES JURIDIQUES.....	32
B. RESSOURCES ET SERVICES A LA POPULATION	38
C. INFRASTRUCTURES, PATRIMOINE ET TRAVAUX.....	56
D. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INNOVATION EMPLOI.....	74
E. TOURISME ET COMMUNICATION	118

Les Orientations budgétaires pour 2020

Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers communautaires du Grand Périgueux,

Nous avons pris la décision collective d'avancer résolument dans l'adoption de nos documents budgétaires pour 2020.

Nous avons ainsi pris le parti de ne pas laisser la crise sanitaire priver notre assemblée de vision, d'ambition, ni de perspectives. Nous avons fait le choix d'adresser un message positif et combatif aux acteurs du territoire et aux citoyens, un choix de responsabilité.

La première étape de ce processus consiste en l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires, exposant la situation financière de l'organisme, ses projets principaux, la programmation pluriannuelle de son investissement, la structure de sa dette, l'évolution de ses frais de personnels, la trajectoire d'évolution de ses comptes, et diverses précisions réglementaires.

Mais surtout, le débat d'orientations budgétaire a vocation à situer la collectivité dans son environnement macroéconomique et législatif, afin d'en tirer des enseignements et des conclusions utiles à l'ajustement de ses prospectives, et d'éclairer les élus sur les interactions existantes entre l'environnement international, le contexte national et la particularité locale.

La situation que nous rencontrons, extraordinaire par la dégradation économique qu'elle entraîne et dont les conséquences ne sont encore qu'entre vues, nous empêche de remplir valablement cette condition préalable à la tenue d'un débat d'orientation budgétaire consistant. Nous ne savons en effet rien, ou très peu, de ce que sera l'ampleur de la récession qui s'abat sur le monde, l'Europe et la France depuis deux mois.

Le rapport d'orientations budgétaires qui vous est communiqué aujourd'hui est donc un reflet du passé. Un passé récent, tout proche, encore palpable. Le document que je vous sou mets a été élaboré dans le courant du dernier trimestre 2019, lors de nos séminaires annuels, et mis en forme à la suite d'un travail de préparation budgétaire de nos services au cours des mois de janvier et février, avant le premier tour des élections municipales.

J'ai volontairement pris la décision de ne pas en modifier le contenu, de ne pas le dénaturer, et ainsi de préserver à ce document son caractère historique, mémoriel pour ainsi dire, afin qu'il figure au recueil des actes administratifs de notre organisme comme une présentation fidèle et exhaustive du Grand Périgueux à la charnière des années 2019 et 2020, de sa situation budgétaire bien assise, de ses projets nombreux et de leur mode de financement...avant la crise du Covid 19 !

C'est donc un document de « *l'avant* » qui vous est proposé. Un document témoin, qui prend date, avant qu'une page ne se tourne.

Nous appréhenderons le « *présent immédiat* » à l'occasion du vote du budget primitif, des semaines, et quantifierons alors avec plus de précision les impacts de la réforme de la matière fiscale, tarifaire, et de soutien à aux entreprises.

Nous consoliderons les composantes réelles de l'exercice budgétaire 2020, afin de disposer d'un « *présent stabilisé* », lors du vote de la décision modificative du budget en octobre ou novembre prochain.

Nous n'envisagerons les contours de « *l'avenir proche* », avec une visibilité moyenne qu'en fin d'année 2020, à l'occasion de la préparation des orientations budgétaires pour 2021, qui nous permettrons de dresser un audit général et prospectif des conséquences du Covid-19.

Les paramètres économiques et financiers de l'activité intercommunale sont appelés à être modifiés de façon substantielle, à court et moyen terme. Nous le savons toutes et tous.

Dix questions, parmi tant d'autres, méritent d'être soulevées dès à présent :

- Qu'en sera-t-il de la suppression de la dernière tranche de suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, prévue pour 2021, alors que les finances publiques se dégradent comment jamais en si peu de temps ?
- Qu'en sera-t-il des recettes nationales de TVA dans les prochaines années, alors qu'une fraction de cette dernière doit venir compenser la suppression du produit de la taxe d'habitation qui affectera les intercommunalités à fiscalité propre ?
- Quel sera l'impact de la réforme de la taxe d'habitation sur les potentiels fiscaux et financiers des structures intercommunales, dont les variations relatives impactent la répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement ?
- Quelle sera le montant des investissements que nous serons en mesure de réaliser en 2020, compte tenu de la nécessaire adaptation des entreprises à des processus sanitaires renforcés dans les secteurs de la construction et des travaux publics et des ralentissements productifs qui en résulteront ?
- De combien les coûts de travaux et de fournitures de services seront-ils renchérissés en raison de la chute de productivité entraînée par les nouvelles précautions sanitaires ?
- Parviendrons-nous à commercialiser nos terrains économiques à un rythme normal, dès lors que les investisseurs n'auront plus le cœur à l'optimisme économique qui prévalait encore il y a quelques semaines ?
- De combien nos recettes d'activité - acquittées par les usagers des services de transport, des crèches, des accueils de loisirs, des piscines - seront-elles dégradées à court et moyen terme ?
- Quelles seront les conséquences à terme de la convergence inédite que le Gouvernement a engagé à compter de 2019 entre les dotations globales de fonctionnement des différentes catégories d'EPCI, qui a pour conséquence le transfert graduel de milliards d'euros de DGF des métropoles et agglomérations vers les communautés de communes ?

- Comment notre trajectoire financière pluriannuelle, qualifiée par le Budgetaire en 2017, sera-t-elle affectée par les décisions de report des hausses de fiscalité (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, Versement Mobilité...) que nous venons d'adopter ?
- Comment nos projets partenariaux et les cofinancements dont nous bénéficions de la part d'autres structures publiques de rang supérieur (Europe, Etat, Région, Département...) seront-ils affectés par la mauvaise fortune budgétaire qui risque frapper le secteur public ?

Je n'ai aujourd'hui pas de réponse à la plupart de ces questions, qui sont autant de défis. Quelques intuitions, quelques pistes, mais aucune certitude. J'ai en revanche la conviction que nous parviendrons, par l'analyse et le débat, à esquisser des perspectives fiables pour notre assemblée et nos concitoyens.

Je nous fais donc pleinement confiance pour nous adapter au contexte, pour affronter la réalité afin de mieux la domestiquer, pour redéfinir une stratégie pluriannuelle, pour déterminer les leviers du redressement, et être à la hauteur de nos ambitions.

Notre responsabilité l'exige. J'y suis déterminé.

Jacques Auzou
Président du Grand Périgueux



I. LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2020

A. LE CADRE DE LA LOI DE FINANCES POUR 2020

La loi de finances pour 2020 aura une incidence majeure sur les collectivités locales, avec un effet à compter de 2021. En effet, elle acte la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour tous les foyers fiscaux, et en conséquence, modifie la structure des ressources des collectivités. Le bloc local et principalement la commune devient la cellule de base de perception des impôts locaux, au détriment des départements et des intercommunalités qui voient disparaître toute ou partie de l'assiette fiscale susceptibles de se voir appliquée une variation de taux de fiscalité. On peut ainsi parler de suppression ou de réduction du « pouvoir de taux ».

o **L'article 5 acte la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, avec des conséquences diverses**

a) **Les conséquences pour le contribuable local : la suppression de la TH pour tous**

La taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) est supprimée pour tous les contribuables mais seulement sur les résidences principales. Après une première vague de dégrèvement par tiers, entre 2018 et 2020, de la THRP de 80% des foyers fiscaux, le parlement acte la suppression totale de la TH. En effet, les 20% de contribuables qui n'étaient pas concernés par les précédentes mesures de dégrèvement, verront leur impôt totalement effacé en 2023 (suppression par tiers à compter de 2021).

b) **Les mesures compensatoires pour les communes : le transfert de la TFB départementale et le « Coefficient correcteur (« coco »)**

Pour les communes, la perte du produit de la THRP sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) collectée sur la commune. Bien entendu, en fonction des territoires, la TFPB transférée sur compensera ou sous compensera la THPB perdue. Pour l'équilibre du système, le législateur a opté pour une correction proportionnelle, via un coefficient correcteur (le coco), et non pour une correction linéaire, via un fonds de garantie des ressources.

En effet, le système du fonds de garantie utilisé pour l'équilibre de la réforme de la taxe professionnelle (FNGIR) mis en place en 2011 et qui perdure encore, est souvent remis en cause pour sa rigidité car il ne s'adapte pas à l'évolution des recettes fiscales des territoires.

Il faut souligner que pour les communes sur-compensées, celles pour lesquelles le produit perçu en conséquence du basculement du foncier départemental vers la commune est supérieur au montant antérieurement perçu au titre de la Taxe d'Habitation (TH), le coco s'appliquera au-delà d'une franchise de 10 000 €. Ainsi, près de 10 000 communes, principalement de petite taille, verront leurs recettes fiscales augmenter mécaniquement du fait de la réforme.

Conséquences pour les communes

Perte du produit de TH sur les résidences principales calculé selon les bases 2020 et les **taux 2017**

Gain de la part départementale de TFB prélevée sur la commune

Dans les deux cas, prise en compte des rôles supplémentaires des trois derniers exercices et des compensations 2020

- **Application d'un coefficient correcteur « le CoCo » sur les bases de TF pour les communes « perdantes » dès le premier euros, et pour les communes « gagnantes » au-delà de 10 000€.**

Ce coefficient s'appliquera aux bases de TFB

Le CoCo est donc un mécanisme de neutralisation de la réforme, mais contrairement au FNGIR, il évoluera au rythme des bases de TF

Comment
traiter la
différence ?

Il en minorera toutefois la dynamique, dès lors qu'il est inférieur à 1.

c) Les mesures compensatoires pour les intercommunalités : le transfert d'une fraction de TVA

Les intercommunalités perçoivent elles aussi de la TH. Pour le Grand Périgueux elle représente 10,8M € en 2019, sur 18 M€ de fiscalité nette perçue sur le budget principal (c'est-à-dire l'ensemble des impôts et taxes perçues, à l'exception des taxes affectées¹, et diminué de la fiscalité reversée aux communes²).

La fraction de THRP des intercommunalités sera compensée par une fraction du produit de TVA, collectée au niveau national avec un taux qui s'imposera aux intercommunalités.

Conséquences pour les intercommunalités

Perte du produit de TH sur les résidences principales calculé selon les bases 2020 et les **taux 2017**

Gain d'une fraction de TVA

- Ce taux s'imposera au Grand Périgueux (perte d'autonomie fiscale)
- Il s'appliquera à la TVA collectée en **n-1** sur le territoire national

Le GP
disposera
d'une fraction
de TVA

¹ Versement transport : 8,6 M€, taxe GEMAPI : 0,6 M€, taxe de séjour : 0,4 M€

² 13,8 M€ d'attributions de compensation

On peut noter que, tant pour les communes que pour les intercommunalités

Phase 1 - les hausses de taux de TH votées entre 2017 et 2019 par des collectivités sont neutralisées.

Phase 2 - le taux de référence de la compensation sera celui de 2017.

d) Conséquences globales

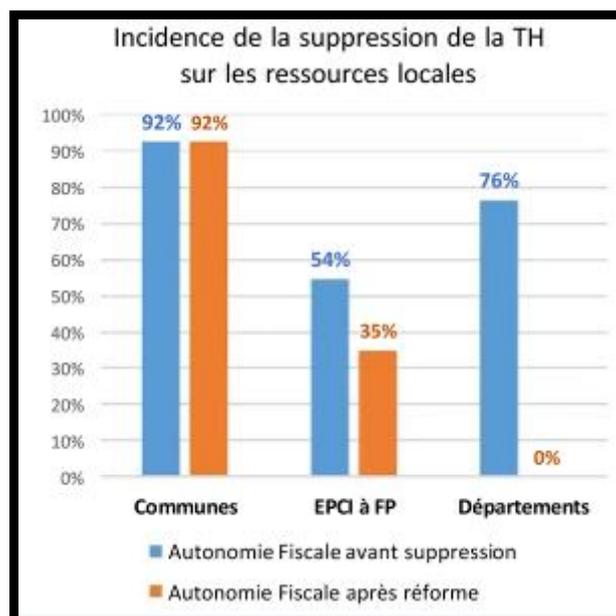
Le pouvoir de taux des intercommunalités sera réduit du fait du remplacement d'un impôt à pouvoir de taux, la THRP, par un impôt sans pouvoir de taux, la TVA.

Par ailleurs le panier fiscal des intercommunalités sera encore davantage soumis aux aléas économiques en s'appuyant principalement sur :

- La consommation (TVA)
- Le dynamisme économique (contribution foncière économique, taxe foncière des entreprises, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, versement transport, taxe sur les surfaces commerciales)

En bénéficiant d'une plus grande part de taxe foncière, les communes obtiennent un levier fiscal important, stable et garanti quant à ses bases, et dynamique sur le moyen terme à structures démographique constante. Elles deviennent la structure de base pour le vote des taux d'impôts locaux des particuliers.

Enfin le département voit son pouvoir de taux supprimé, comme le montre l'histogramme ci-dessous (source KPMG). Lui aussi disposera d'un panier de ressources (TVA et CVAE DMTO notamment) très lié à la conjoncture économique.



e) **Les autres mesures induites par la suppression de la taxe d'habitation principales**

- Interdiction d'augmenter le taux de la taxe d'habitation avant 2023 (pour les 20% restant assujettis et pour les résidences secondaires)
- Suspension pour les communes nouvelles des mécanismes de lissage de la TH en 2020
- Plafonnement au niveau de 2019 des taux GEMAPI et TSE et changement d'assiette (TF, CFE)
- Nouveaux mécanisme de liaison de taux : le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) devient le nouveau taux pivot en remplacement du taux de TH. Les taux de CFE d'une part et de TFNB d'autre part seront liés au taux TFPB. Ainsi les taux de CFE et de TFNB ne pourront pas augmenter plus ou diminuer moins que le taux de TFPB.
- Quelle incidence la suppression de la THRP aura-t-elle sur les contributions fiscalisées (GEMAPI notamment) ? Elles devraient dorénavant plus peser sur le contribuable foncier et économique (TFB et CFE).

f) **La grande incertitude sur les potentiels fiscaux et la péréquation**

- Comment seront calculés les potentiels fiscaux, financiers, le CIF... et donc quel sera l'impact sur les dotations de péréquation (DSU, DSR), la DGF des communautés, mais aussi sur le FPIC ? Il y a là une véritable réforme dans la réforme, dont les conséquences réelles ne seront connues qu'en 2021. Nous pouvons toutefois estimer à ce stade, pour les communes, que compte tenu du taux de FB du département de la Dordogne, que le potentiel fiscal de l'année suivante baissera. Tout cela restera néanmoins à vérifier.

o **L'évolution des ressources des collectivités**

a) **La revalorisation des bases fiscales**

Depuis 2 ans, les bases fiscales étaient revalorisées selon une formule arithmétique basée sur l'inflation constatée. Cette disposition avait mis fin aux débats sur la revalorisation des bases, plus ou moins fondée sur des projections et des considérations d'opportunité (croissance prévisionnelle éventuellement corrigée de l'écart entre l'évolution des bases N-1 et la croissance constatée, volonté du législateur de contenir le déficit public ou au contraire d'encourager l'investissement local, adéquation politique entre les majorités parlementaires et les exécutifs locaux...). La loi de finances revient à l'ancien système, moins sécurisant pour les collectivités territoriales, en fixant par la voie législative une revalorisation à 0,9%, ce qui au final correspond à l'inflation constatée sur 12 mois glissants.

b) La DGF

Le projet de loi de finances prévoit une stabilité de la DGF, mais du fait des redistributions internes à l'enveloppe de la DGF, et notamment de la mise en œuvre d'une émergence progressive du montant de DGF/habitant entre les communautés de communes et les autres catégories d'EPCI, les hypothèses d'évolution de la DGF (élaborée en novembre 2019) étaient basées sur une baisse de 1% l'an (75 000 € environ pour 2020).

Au final, le montant de la DGF notifiée le 06 avril est de 7 329 487€ pour 2020, plus de 200 000€ et 2,7% de baisse par rapport à 2019

Evolution de la DGF du Grand Périgueux entre 2014 et 2020 :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DOTATION D'INTERCOMMUNALITE						
TOTAL	3 676 501 €	2 849 741 €	1 853 734 €	1 854 859 €	2 002 650 €	1 904 004 €
soit par hab	38 €	29 €	19 €	17 €	18 €	17 €
DOTATION DE COMPENSATION						
TOTAL	6 069 630 €	5 937 163 €	5 822 275 €	5 884 926 €	5 762 039 €	5 629 736 €
soit par hab	63 €	61 €	60 €	54 €	52 €	51 €
TOTAL DGF	9 746 131 €	8 786 904 €	7 676 009 €	7 739 785 €	7 764 689 €	7 533 740 €
soit par hab	101 €	91 €	79 €	70 €	71 €	68 €
Contribution au redressement des comptes publics	376 184 €	1 328 516 €	2 235 089 €	2 496 251 €	2 495 794 €	2 495 795 €
CRFP cumulée	376 184 €	1 704 700 €	3 939 789 €	6 436 040 €	8 931 834 €	11 427 629 €

c) Les autres concours financiers

Globalement les concours financiers aux collectivités sont stables. On note toutefois des évolutions du fait des gages à financer qui s'élèvent à 122 M€ pour 2020.

Le tableau suivant les décrits en estimant l'impact prévisionnel pour le Grand Périgueux.

<u>Les dotations à financer :</u> <u>122 M€</u>	<u>Les variables d'ajustements :</u> <u>122 M€</u>
<ul style="list-style-type: none">• exonérations de fiscalité : + 59 M€• suppression de l'indemnité de conseil des comptables publics : + 25 M€ <i>Gain estimé : 10 000 €/an</i>• PSR Corse : + 22 M€• Dotation élu local : + 10 M€• Dotation titres sécurisés : + 6 M€	<ul style="list-style-type: none">• diverses dotations des Départements et Régions : - 34 M€• DC RTP des Régions : - 25 M€• DC RTP bloc communal : - 10 M€ (-1%) <i>Perte estimée : 400 €/an</i>• Compensation versement transport : - 43 M€ (-47 %) <i>Perte estimée : 60 000 €/an</i>

B. LE RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE GESTION 2014-2017

Envoyé en préfecture le 17/06/2020

Reçu en préfecture le 17/06/2020

Affiché le **DES COMPTES SLO**

ID : 024-200040392-20200604-DD2020023-DE

Le Grand Périgueux a fait l'objet d'un contrôle de la chambre régionale des comptes sur les exercices 2014 à 2017. Le travail des magistrats a débuté le 30 janvier 2018. Le rapport d'observations définitives a été transmis au Président du Grand Périgueux le 12 septembre 2019 et présenté en séance du conseil communautaire le 26 septembre 2019.

La chambre a assorti son rapport de 10 recommandations que le Grand Périgueux doit prendre en compte.

<i>Recommandations</i>	<i>Position de l'ordonnateur</i>	<i>Commentaires</i>
Actualiser le schéma de mutualisation	Favorable	Intégrer à la réflexion préalable à un nouveau projet de territoire, sous réserve d'évolutions réglementaires
Revoir la composition de la CLECT en tenant compte des communes nouvelles	Favorable	Réalisé en 2019
Instituer de régies autonomes pour les SPIC	Favorable	Fait. Régularisation mise en œuvre dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement
Transférer de l'amortissement des équipements à la régie affectataire Péribus	Favorable sous réserve	Mission technique, juridique et financière d'évaluation du mode d'exploitation du réseau Péribus actuellement en cours de réalisation
Transférer les recettes de tarification à la régie affectataire Péribus	Favorable sous réserve	Etude ci dessus en cours.
Réintégrer les budgets administratifs non-assujettis au sein du budget principal	Favorable	Réalisé en 2019
Mieux assurer le suivi des relations financières avec les personnes morales de droit privé	Favorable	Fait. Réorganisation interne, avec la création d'une mission dédiée, rattachée à la Direction Générale des Services.
Présenter lors du DOB un volume d'investissement proportionné aux capacités financières du groupement	Favorable	Le Grand périgueux considère agir de la sorte, mais poursuivra dans cette voie en maintenant une capacité de désendettement conforme aux ratios prudentiels admis par la CRC.
Comptabiliser les charges d'exploitation relatives à l'assainissement péri-urbain dans le budget STEP	Favorable	Fait. Régularisation mise en œuvre dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement
Recourir à la comptabilité de stocks dans le cadre de la production de terrains économiques	Favorable	Réalisé en 2019

Tout d'abord, il est important de souligner que ce rapport et ces recommandations ne révèlent aucun dysfonctionnement majeur du Grand Périgueux. L'essentiel des remarques de la CRC sont d'ordre technique.

Egalement, il faut souligner que 6 des 10 recommandations sont traitées d'ores et déjà.

La question relative aux orientations budgétaires, en particulier le volume d'investissement que la chambre considère comme non proportionné aux moyens, requiert davantage d'attention.

En premier lieu, il convient de souligner que la chambre n'a étayé son propos d'aucune prospective financière démontrant cette inadaptation. En outre, le contrôle de la CRC s'est contenu à la période 2014-2017, alors que l'agglomération a mis en œuvre un plan d'économies et d'optimisations qui a produit des effets très significatifs sur le niveau d'épargne dès 2018.

Cela a d'ailleurs été reconnu par la chambre : « ...la CAF nette du budget principal et des budgets annexes a en effet augmenté : 4.2M€ contre 0.9 M€ en 2019 ».

Le point de la soutenabilité des investissements est donc contesté par le Grand Périgueux. D'ailleurs, chaque rapport d'orientations budgétaires prévoit les conditions du financement de l'ambitieux projet de l'agglomération.

Cependant, si les éléments du débat intègre bien ces hypothèses, le fait qu'il s'agit de projection prévoyant parfois des actions non votées interroge la chambre. Il est donc utile, pour la parfaite information des élus communautaires, de réadapter les présentations réalisées lors des DOB.

Deux points spécifiques seront donc traités.

- o La pratique de la réalisation **d'une prospective consolidée** entre tous les budgets :

A partir de 2020, le Grand Périgueux proposera comme habituellement une présentation consolidée, facilitant la lecture synthétique de la situation financière de l'agglomération, mais transmettra également, des prospectives par budget.

Cela permettra de souligner la bonne santé financière des budgets annexes et en effet, la vigilance qu'il convient d'avoir quant au budget principal. Les détails de ces prospectives sont livrés plus en avant dans le présent rapport, mais on peut voir ci-dessous l'impact du projet d'investissement du seul budget principal sur la capacité de désendettement, assorti de trois simulations montrant la sensibilité du volume de l'investissement mais aussi de la maîtrise des charges et des recettes.

	Evolution des charges	Emprunt /an	Capacité de désendettement au 31/12/2023	Epargne nette au 31/12/2023
PPI à 100% (22,5 M€ ht en moyenne annuelle sur le budget principal)	1,50%	15 M€	10 ans	1,3 M€
scénario alternatif présenté à la CRC (13,2 M€ ht en moyenne annuelle)	1,50%	7 M€	5 ans et 8 mois	4,1 M€
scénario alternatif + impact de 1M€/an sur le fonctionnement	2,50%	8 M€	8 ans	2,2M€
scénario alternatif + impact de 1M€/an + pas de hausse fiscale	2,50%	9 M€	10 ans	1 M€

- o L'application *a priori* d'un taux de réalisation à 70% des investissements :

L'agglomération présentait ses prospectives avec l'hypothèse d'une réalisation des investissements à 70%, taux légèrement supérieur à la moyenne constatée rétrospectivement. Cette pratique ne convient pas à la chambre pour laquelle les prospectives doivent montrer la capacité à financer le projet d'investissement tel qu'il est voté. Aussi, désormais, le Grand Périgueux donnera deux scénarii de financement, l'un sur un taux de réalisation maximal (100%), l'autre sur un taux de réalisation projeté (70%).

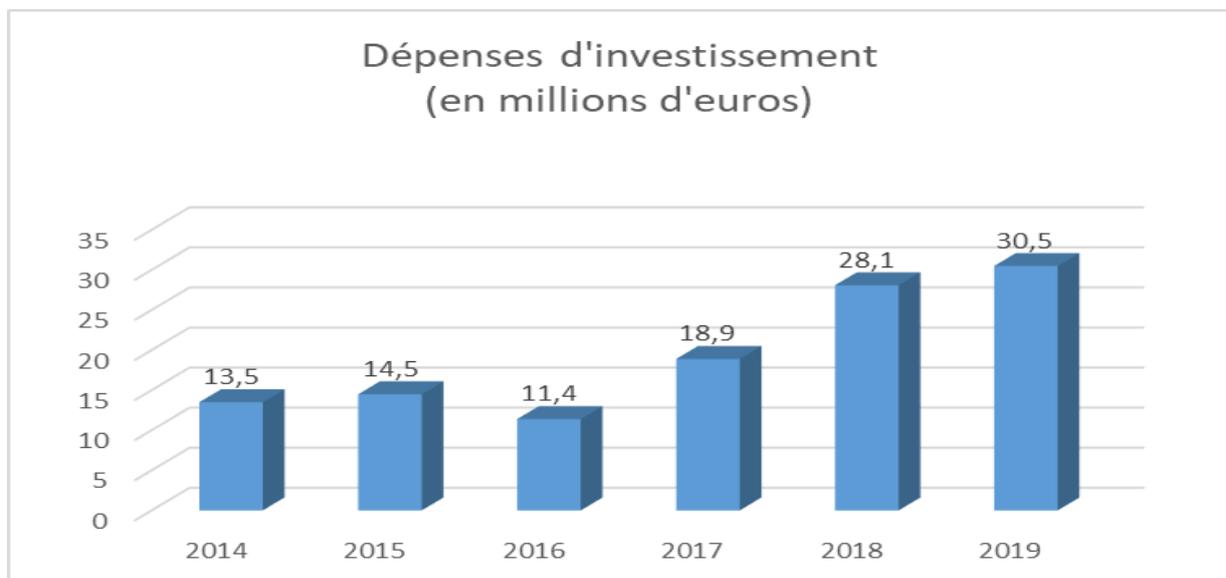
L'application de ces deux mesures permettra une sincérité de l'information budgétaire, à la fois conforme aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes et à l'expérience budgétaire du Grand Périgueux.

C. LES RESULTATS 2019

Il faut signaler en avant-propos qu'à la date de rédaction du présent rapport (février 2019) les comptes ne sont pas clos. Aussi les éléments liés aux réalisations de l'exercice 2019 sont des estimations. Les données présentées sont des données budgétaires consolidées, incluant l'ensemble des budgets. Seules les opérations réelles sont prises en compte. De plus, le budget des zones d'Activités Economiques (ZAE) est comptabilisé à part (comptabilité de stocks).

o Un niveau d'investissement record

Le projet de mandat prévoyait 100 M€ d'investissements hors dette entre 2014 et 2019. Au final au 31 décembre 2019, 117 M€ auront été investis. En 2019, avec plus de 30.5 M€, un nouveau record est atteint avec près de 2.5M€ d'investissement supplémentaires par rapport à 2018.



Budgétairement les dépenses réelles d'investissement hors dette se répartissent de la façon suivante :

Budget	Réalisations hors dette	taux de réalisation
Principal	17 493 739	72%
Immobilier d'entreprise	187 983	27%
ZAE (pour mémoire)	3 208 421	82%
Sous total	17 681 722	71%
Assainissement	3 809 848	65%
SPANC	84 443	83%
STEP	358 891	57%
Transports et mobilités	8 548 259	73%
Aéroport	44 006	78%
Sous total	12 845 447	70%
Taux de réalisation	30 527 169	70.38%
Total dépenses d'équipement	23 632 865	62.52 %

Le taux de réalisation à hauteur de 70% reste relativement élevé.

Les opérations les plus importantes de l'exercice ont été :

**Bornes de collecte des déchets ménagers
(3,835 M€)**



**Assainissement
COULOUNIEIX CHAMIER
(2,822 M €)**



**Crèche Clos Chassaing
(2,459 M€)**



**Pôle
d'échange multimodal
(2,080 M €)**



**BHNS
COULOUNIEIX CHAMIER
(1,966 M €)**



**Navettes ferroviaires :
Haltes et parvis de gares
(1,189 M €)**



○ Un ambitieux plan de redressement, qui reste à achever

Afin de permettre la réalisation du projet de mandat, et suite à au travail mené en commission, un plan ambitieux d'économies et d'optimisations a été adopté fin 2017, sous l'appellation de nouvelle stratégie budgétaire (NSB).

43 mesures ont donc été votées et sont mises en œuvre depuis 2018, ayant pour objectifs de réduire ou contenir les charges et de dynamiser les recettes.

Les objectifs, revus à la marge en 2019, sont les suivants :

En M€	2018	2019	2020	2021	2022	
Economies	1,86	0,89	0,27	0,07	0,02	3,11 M€
Fiscalité (modifié en 2018)	0,55	0	0,65	1,4		2,6 M€

Au total, la NSB permet de constituer à terme 5.7 M€ d'épargne annuelle supplémentaire.

Sa mise en œuvre est assez conforme aux objectifs et ainsi, l'essentiel des mesures d'économies prévues sur les deux premières années sont réalisées :

	En M€	2018	2019
Economies	Prévu	1,86	0,89
	Réalisé	1,85	0,56
Fiscalité	Prévu	0,55	0
	Réalisé	0,55	0

Au total, ce sont 2.4 M€ de dépenses en moins chaque année et 0.55M€ de recettes annuelles nouvelles.

L'écart constaté sur la réalisation en 2019 tient principalement :

- à l'économie prévue dans le transport urbain par la baisse du kilométrage parcouru, qui n'a pas été atteinte en totalité (0,2M€),
- au retrait envisagé du SMAD, qui n'a pas eu lieu et devient l'exploitant de l'aérodrome de Bassillac (0,13M€),
- à l'internalisation prévue du suivi du programme Amélia, finalement confié à un prestataire (0,1M€).

Il est proposé de maintenir le dispositif de la NSB en 2020 et de poursuivre les efforts engagés.

Dans le détail, les mesures sont les suivantes :

Sup. aux prévisions

Conformes aux prévisions

Découlées mais conformes

Inf. aux prévisions

Mesures d'optimisation votées		Mise en œuvre (prévision en attente du CA)				
Politique	Mesure	2018	2019	2020	2021	2022
Gestion des déchets	Arrêt de la distribution gratuite des sacs noirs	50 000 €				
	Redéploiement des agents de collecte sur une régie d'entretien des espaces verts	80 000 €	225 000 €			
	Redéploiement des agents de collecte sur syndicat rivières		26 250 €	75 000 €		
	Déchèteries : internalisation de l'entretien des espaces verts	15 000 €				
	Exercice en régie de la collecte sur la commune de Paunat	100 000 €				
	Fin des participations aux autres interco pour accès déchetteries (St Astier+SYGED)		10 000 €			
	Exercice en régie de la collecte sur Sorges et Ligueux et Savignac		50 000 €	50 000 €		
	Revalorisation de la redevance spéciale de 5 % par an			20 000 €	20 000 €	20 000 €
Ressources Humaines	Non remplacement de départs d'agents	100 000 €	100 000 €	50 000 €	50 000 €	
	Non titularisation de 4 contrats aidés	50 000 €				
	Baisse de 10 % des remplacements	Abandonné				
Communication	Suppression du stand à la foire expo	26 000 €				
	Baisse de 10 % des partenariats culturels et sportifs		50 000 €			
	Suppression de l'édition papier du magazine	112 500 €				
	Arrêt des insertions publicitaires récurrentes, hors annonces légales	27 000 €				
Administration générale	Vente du siège de la CCPVTT, du local du SMCTOM de Vergt et des terrains adjacents (économies sur frais de gestion)		15 000 €			
	Economies sur les contrats de prestation de services, de fournitures...	En cours				
Développement durable	Abandon des actions externalisées d'éducation à l'environnement	30 000 €				
Tourisme	Non reconduction de la campagne d'affichage dans le métro (Supérigueux)	100 000 €				
	Non reconduction de l'accueil du congrès des camping-cars	25 000 €				
	Baisse de la subvention de fonctionnement à l'OTI	Abandonné : création de l'EPIC				
Economie	Baisse de la subvention de fonctionnement à la MDE	20 000 €				
	Arrêt du salon Fodali	65 000 €				
	Diminution des frais d'études en matière de développement économique	40 000 €				
	Retrait du SMAD	Abandonné : Gestion aéroport de Bassillac				
Transports	Nouvel allotissement des marchés de transport scolaire	63 000 €				
	Vente d'emplacements publicitaires commerciaux sur les bus du réseau Péribus		40 000 €	35 000 €		
	Basculement des lignes régulières en TàD	Non atteint				
	Réduction de 150 000 Km/an du kilométrage réalisé sur le réseau			100 000 €	150 000 €	
	Evolution des tarifs des transports réguliers et scolaires		30 000 €			
	Nouvelle organisation de la délivrance des titres de transport	Abandonné : Maison de la mobilité en projet				
	Pas de stickage des bus en 2018 (budget com)	50 000 €				
Autres mesures transport		20 000 €				
Politique de la ville - Habitat	Suppression des subventions aux CCAS dans le cadre de la politique de la ville	15 000 €				
	Internalisation de la gestion du programme Amélia 2	Abandonné				
Enfance	Déplafonnement des tarifs	Abandonné : Contrainte CAF				
Gens du voyage	Convention avec la CC Dronne et Belle pour l'accueil des gens du voyage	20 000 €				
	Internalisation / évolution du suivi social des gens du voyage	20 000 €				
Finances	AC voirie en investissement	500 000 €				
Voie verte	Voie verte : rationalisation du niveau d'entretien	20 000 €				
Rivière Berges	Limiter l'entretien des prestations de débroussaillage de berges seulement au secteur voies vertes	50 000 €				
Aéroport	Arrêt de la ligne aérienne	270 000 €				
Total économies / optimisations		1 848 500 €	566 250 €	330 000 €	220 000 €	20 000 €

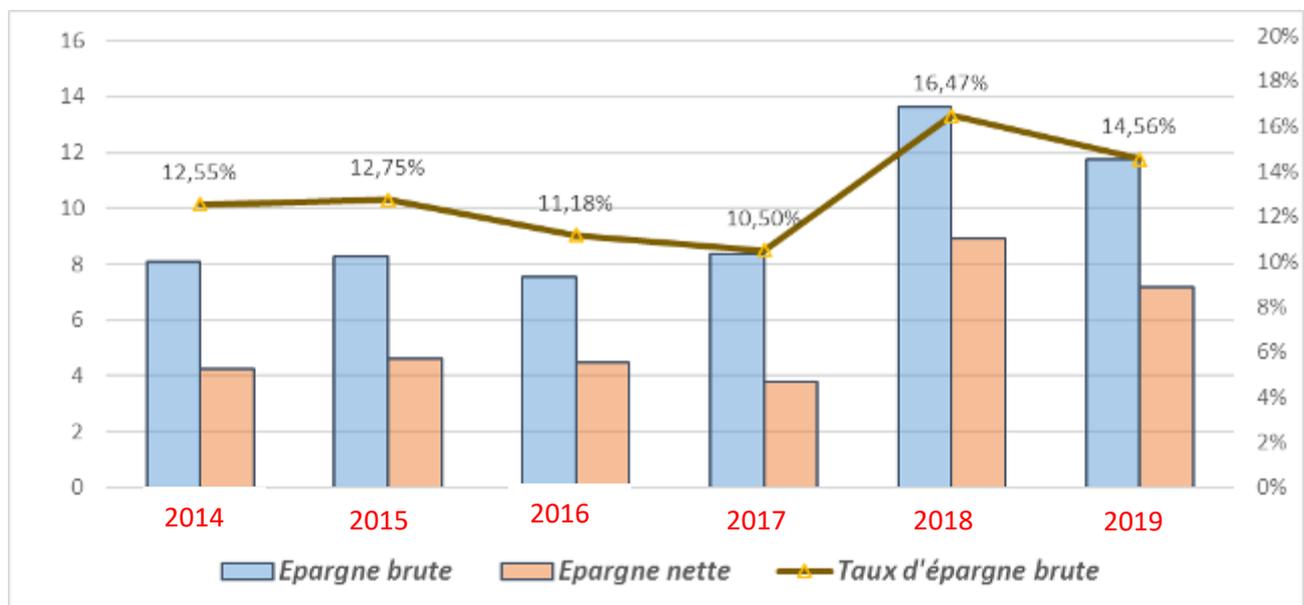
o Un niveau d'épargne en augmentation

Pour rappel, l'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de la section de fonctionnement. Cette différence, rapportée aux recettes réelles de fonctionnement est appelé taux d'épargne. Les juridictions financières préconisent un taux d'épargne supérieur à 20%, comme l'a rappelé la Chambre régionale des comptes. Le Grand Périgueux, pour sa part, s'est fixé dans une délibération de relative à son socle financier et fiscal, un objectif d'épargne brute de 15%.

EBF en % des produits de gestion	<18	niveau insuffisant
	de 18 à 20	niveau faible
	de 20 à 22	niveau satisfaisant
	>22	niveau élevé

La réalisation du plan d'économies issu de la nouvelle stratégie a permis une augmentation significative du taux d'épargne en 2018. Ainsi entre 2017 et 2018 le montant de l'épargne a progressé de 3 M€ en valeur, soit de 63%. Le taux d'épargne consolidé s'est légèrement contracté en 2019 du fait du changement de méthode comptable des cessions de terrains économiques, réclamé par la Chambre Régionale des comptes.

Ainsi avant 2019 les dépenses de viabilisations de terrains, qui se réalisaient en investissement n'impactaient pas l'épargne, par contre les ventes, qui se réalisaient en fonctionnement, l'augmentaient. Le taux d'épargne consolidé du Grand Périgueux s'est donc considérablement accru, sans toutefois atteindre les préconisations de la Chambre régionale des comptes.



Rappelons par ailleurs que le taux d'autofinancement moyen des communes du Grand Périgueux était de 21 % en 2017, soit nettement supérieur à celui de la communauté.

Les budgets à caractère industriel et commercial tirent l'épargne vers le haut. A noter qu'en 2019, conformément aux accords du transfert de la compétence eau-assainissement et à ce que les communes ont pu faire pour leurs propres budgets, les excédents antérieurs, à hauteur de 0,6 M€, du budget assainissement ont été reversés au budget principal.

Il est à souligner que le nécessaire financement des restes à réaliser est demeuré dans le budget assainissement, soit plus de 1,5M€..

NATURE	<i>Budget principal</i>	<i>budget immobilier</i>	<i>budgets assainissement</i>	<i>budget mobilité</i>	<i>budget aéroport</i>	Total
Epargne brute (RF-DF)	8,11	0,26	0,87	2,56	-	11,77
<i>taux d'épargne</i>	12,39%	68,68%	26,94%	23,15%	-4,23%	14,56%

Nb : le délai de désendettement du budget aéroport est affiché comme négatif pour l'exercice 2019. Cela s'explique par le fait que la subvention du d'équilibre du budget principal n'a pas été versée en totalité.

4- Un modèle de financement qui repose significativement sur l'emprunt

Bien que la hausse de l'autofinancement soit confirmée en 2019, le montant record des investissements à financer a nécessité un recours à l'emprunt de l'ordre de 13 M€.

NATURE	<i>Budget principal</i>	<i>budget immobilier</i>	<i>budgets assainissement</i>	<i>budget mobilité</i>	<i>budget aéroport</i>	Total
<i>Remboursement dette</i>	<i>3,44</i>	<i>0,06</i>	<i>0,47</i>	<i>0,64</i>	<i>0,00</i>	4,61
<i>Emprunts nouveaux</i>	<i>8,60</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>4,28</i>	<i>-</i>	12,87
<i>dette au 31/12/2019</i>	34,26	1,12	5,86	11,93	0,03	53,20
<i>délai de désendettement (en année)</i>	4,22	4,28	6,73	4,66	-	4,52

Par ailleurs l'encours du budget ZAE est de 2,3 M€

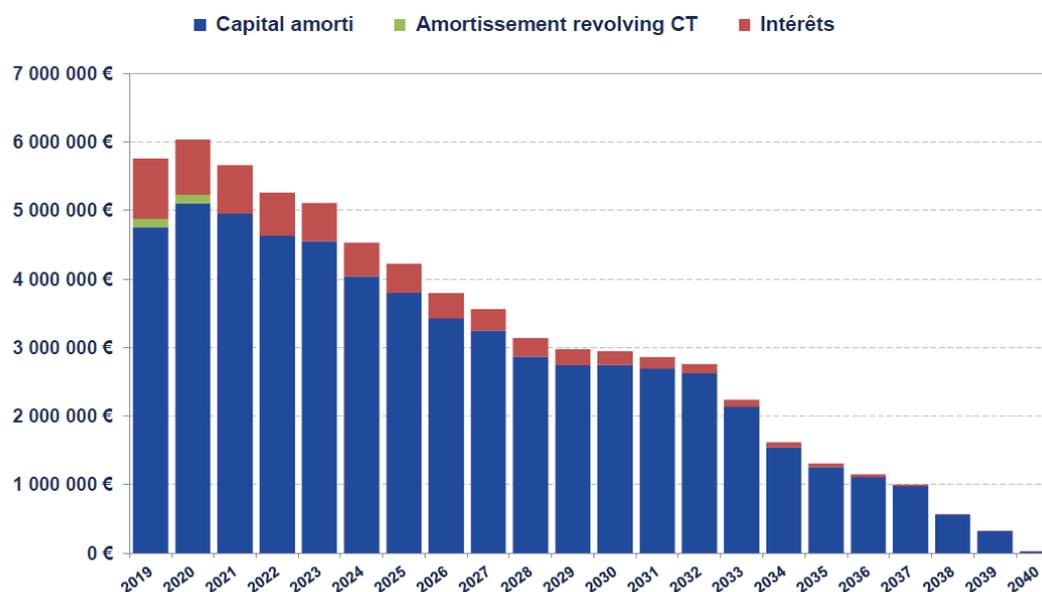
En parallèle, le Grand Périgueux a remboursé plus de 4.6 M€ de dette avec un encours de près de 55.5 M€ (soit un encours de la dette par habitant de 500 €). Le délai de désendettement au 31 décembre 2019 est de 4,22 ans tous budgets cumulés.

Les emprunts contractés en 2019 présentent les caractéristiques suivantes :

opération	montant sollicité	budget	type de taux	Durée	organisme	taux
Bornes entérées	3 500 000	Principal	fixe	15	ARKEA	0,94%
véhicule collecte ordures ménagères	650 000	Principal	fixe	15	ARKEA	0,94%
Plan local d'urbanisme	300 000	Principal	fixe	15	ARKEA	0,94%
acquisitions de bus	1 000 000	Transport et mobilités	fixe	15	ARKEA	0,94%
Extension Campus Périgord	460 000	Principal	fixe	15	ARKEA	0,94%
pôle de l'économie sociale et solidaire emprunt n°3	500 000	Principal	fixe	15	ARKEA	0,94%
sous total	6 410 000					
Itinéraire routiers alternatif sud-est	900 000	Principal	fixe	20	ARKEA	1,18%
Itinéraire routiers alternatif Nord	92 000	Principal	fixe	20	ARKEA	1,18%
Préfinancement piscine de St Laurent	600 000	Principal	fixe	20	ARKEA	1,18%
Voies Bus (Fénelon)	270 000	Transport et mobilités	fixe	20	ARKEA	1,18%
Voies Bus (Maréchal Juin)	715 000	Transport et mobilités	fixe	20	ARKEA	1,18%
parvis halte ferroviaire de Niversac	300 000	Transport et mobilités	fixe	20	ARKEA	1,18%
Halte ferroviaire de Boulazac	590 000	Transport et mobilités	fixe	20	ARKEA	1,18%
sous total	3 467 000					
TOTAL	9 877 000					
opération	montant sollicité	budget	type de taux	Durée	organisme	taux
itinéraire alternatif sud est emprunt n°2	400 000	budget principal	fixe	20	AFL	0,76%
Acquisition EPICENTRE	320 000	budget principal	fixe	20	AFL	0,76%
Itinéraire alternatif est-ouest (bassin Claude Bernard) emprunt	460 000	budget principal	fixe	20	AFL	0,76%
ZAE du Diamant noir	310 000	budget principal	fixe	20	AFL	0,76%
déploiement haut débit	103 000	budget principal	fixe	20	AFL	0,76%
BHNS Mériller-Pyramides	1 400 000	Transport et mobilités	fixe	20	AFL	0,76%
TOTAL	2 993 000					
	12 870 000					

La dette du Grand Périgueux s'élève donc à 55,5 M € au 31/12/2019, avec un taux moyen de 1.50%. Le stock de dette est principalement composé d'emprunts à taux fixe (87.4%). La dette est saine et sans risque (quasiment 100% de la dette obtient le meilleur score possible selon la charte de bonne conduite).

Profil de remboursement de la dette



A dette inchangée, la communauté d'Agglomération aura remboursé la moitié de sa dette en 2027.

II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

A. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES QUINQUENALES

○ Un programme pluriannuel ambitieux est divisé en deux phases

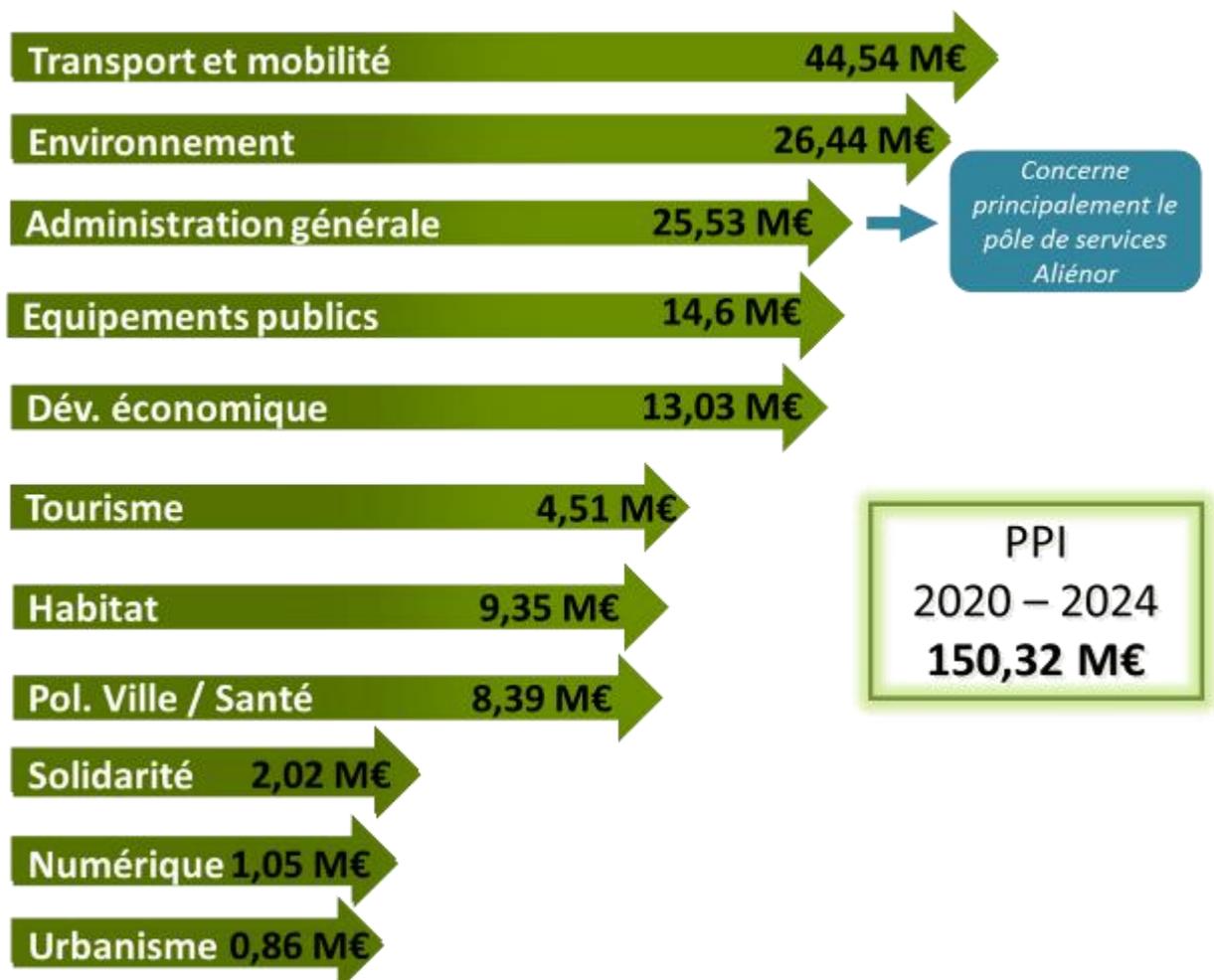
Les élus du Grand Périgueux ont défini et porté un projet d'investissement sur le mandat 20145-2019 d'une grande ambition.

Ainsi, il était prévu de réaliser 100 M€ d'investissement sur le mandat pour moderniser et aménager le territoire.

Au terme de l'exercice 2019, près de 117 M€ sont réalisés. L'objectif initial a donc été atteint.

Ce plan d'investissement régulièrement mis à jour est aujourd'hui et pour les 5 ans à venir de 150 M€ HT.

Les mobilités, l'environnement et les grands équipements demeurent les priorités mais il appartiendra à la nouvelle assemblée, tout en garantissant le déroulement des opérations en cours, d'analyser ce projet et ses priorités, à l'aune du projet de territoire.



o La chaîne de l'épargne

Jusqu'à présent, le Grand Périgueux présentait une prospective budgétaire consolidée. Sur les recommandations de la Chambre régionale des comptes, à compter de 2020, celle-ci sera également déclinée par budget.

Les orientations budgétaires élaborées en 2020 ne prennent pas en compte la prise en charge des compétences « eau potable » et « assainissement », celles-ci sont donc neutralisées à leurs niveaux de 2019 en attendant le vote d'un PPI propre à ces compétences en 2020, qui sera pleinement intégré au BP 2020.

Par ailleurs, les orientations budgétaires étaient présentées hors flux croisés entre budgets, pour éviter les effets volume. A compter de 2020, pour des raisons pratiques, ces derniers seront réintégrés. Ce changement de méthode n'impactera pas les montants d'épargne.

Budgets consolidés hors ZAE avec neutralisation Assainissement						
NATURE	Pré CA	OB 2020	OB 2021	OB 2022	OB 2023	OB 2024
<i>Recettes de fonctionnement</i>	80,86	81,28	82,71	84,51	85,66	88,52
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	68,27	70,39	71,98	72,84	73,40	73,54
<i>total Intérêts de la dette</i>	0,82	0,79	0,84	0,94	0,99	1,03
Epargne brute (RF-DF)	11,77	10,11	9,89	10,73	11,27	13,95
<i>total Capital de la dette</i>	4,61	4,66	6,05	6,77	8,81	9,42
Epargne nette	7,16	5,45	3,83	3,96	2,46	4,52
<i>Recettes d'Investissement hors emprunt</i>	16,49	10,44	14,78	9,75	7,04	9,42
<i>Emprunts</i>	12,87	22,37	28,21	20,67	17,99	16,16
<i>Dépenses d'Investissement hors dette</i>	30,69	38,26	46,82	34,38	27,49	30,10
Total du budget	104,4	114,1	125,7	114,9	110,7	114,1
Taux d'épargne	14,56%	12,44%	11,95%	12,69%	13,16%	15,75%
CRD au 01/01		53,20	70,92	93,07	106,97	116,15
CRD au 31/12	53,20	70,92	93,07	106,97	116,15	122,89
délaï de désendettement au 31/12	4,52	7,02	9,41	9,97	10,30	8,81

Les ratios prudentiels sont respectés mais le délai de désendettement est supérieur à 10 ans en 2023 et 2024. Les charges sont contenues à + 1,1% par an, ce qui est très ambitieux. L'encours de dette double sur la période.

Concernant le budget principal, en dépit d'un niveau d'épargne brute qui se tient, la situation sera tendue en 2022 au niveau de l'épargne nette et du délai de désendettement. Cette situation implique d'avoir une attention particulière sur le niveau des investissements, voire de réfléchir à leur échelonnement.

Principal

NATURE	Pré CA	OB 2020	OB 2021	OB 2022	OB 2023	OB 2024
Recettes de fonctionnement	65,45	66,18	67,77	68,74	69,76	72,52
Dépenses de fonctionnement	56,82	59,80	60,84	62,10	62,28	62,41
Total intérêts	0,51	0,48	0,50	0,57	0,61	0,65
Epargne brute (RF-DF)	8,11	5,90	6,42	6,07	6,86	9,46
Total capital	3,44	3,31	4,14	5,16	6,13	6,54
Epargne nette	4,67	2,59	2,29	0,91	0,74	2,92
Recettes d'Investissement hors emprunt	9,79	6,50	9,58	4,90	4,27	5,88
Emprunts	8,60	14,07	19,43	14,99	12,82	12,13
Dépenses d'Investissement hors dette	17,47	23,16	31,29	20,80	17,82	20,93
Total du budget	78,25	86,75	96,77	88,62	86,85	90,53
Taux d'épargne	12,39%	8,91%	9,48%	8,83%	9,84%	13,05%
CRD au 01/01		34,26	45,03	60,31	70,15	76,84
CRD au 31/12	34,26	45,03	60,31	70,15	76,84	82,42
délai de désendettement au 31/12	4,22	7,64	9,39	11,56	11,20	8,71

Concernant le budget « transport et mobilités » la situation est satisfaisante avec un bon niveau d'épargne et un délai de désendettement correct au sortir d'un cycle d'investissement important (BHNS, PEM, passerelles, gares...).

Transport et Mobilités

NATURE	Pré CA	OB 2020	OB 2021	OB 2022	OB 2023	OB 2024
Recettes de fonctionnement	11,05	11,03	11,43	12,23	12,33	12,43
Dépenses de fonctionnement	8,31	8,76	8,73	8,33	8,70	8,72
total Intérêts de la dette	0,18	0,16	0,19	0,21	0,21	0,22
Epargne brute (RF-DF)	2,56	2,11	2,51	3,69	3,42	3,49
total Capital de la dette	0,64	0,81	1,31	0,93	1,94	2,09
Epargne nette	1,91	1,30	1,20	2,76	1,48	1,40
Recettes d'Investissement hors emprunt	3,70	0,98	2,47	2,06	0,16	0,33
Emprunts	4,28	7,24	6,58	3,40	3,45	2,87
Dépenses d'Investissement hors dette	8,55	9,52	10,26	8,22	5,10	4,60
Total du budget	17,68	19,25	20,48	17,69	15,95	15,63
Taux d'épargne	23,15%	19,10%	21,96%	30,18%	27,73%	28,08%
CRD au 01/01		11,93	18,36	23,63	26,10	27,61
CRD au 31/12	11,93	18,36	23,63	26,10	27,61	28,40
délai de désendettement au 31/12	4,66	8,72	9,42	7,07	8,08	8,14

B. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

○ Un autofinancement qui se maintient

Comme vu ci-avant, l'autofinancement du Grand Périgueux s'est redressé depuis 2018, sous l'effet conjugué de l'ambitieux programme d'économies et de mesures fiscales. Pour 2020 l'autofinancement pourrait s'améliorer de 2 % du fait des efforts poursuivis de maîtrise des charges.

NATURE	TOTAL BUDGET 2019	Pré CA	taux de réa	OB 2020	perspectives évolution du budget
<i>Recettes de fonctionnement</i>	80,95	80,86	99,9%	81,28*	1,0%
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	70,19	68,27	97,3%	70,39*	1,0%
<i>Intérêts de la dette</i>	0,87	0,82	94,1%	0,79	-9%
<i>Épargne brute (RF-DF)</i>	9,90	11,77	118,9%	10,11	2%
<i>Capital de la dette</i>	4,70	4,61	98,1%	4,66	-1%
<i>Épargne nette</i>	5,20	7,16	137,8%	5,45	5%

* : avant 2020 les données relatives aux opérations de fonctionnement excluaient les flux croisés. Hors les flux croisés, tel que présenté lors du séminaire de décembre, les recettes seraient de 80,16 M€ et les dépenses de 69,26 M€. Cela ne change pas les montants d'épargne.

Hors dette, les charges de fonctionnement augmenteraient peu, de l'ordre de 1% du fait notamment, d'une baisse de la subvention à l'office du tourisme et de la correction provisoire des attributions de compensation au titre des transferts de compétence « eaux pluviales et chemins de randonnées » :

Dépenses de fonctionnement hors dette	Total budget 2019	OB 2020	évolution
Déchets	10,05	10,01	-0,4%
Crèches et RAM	8,89	9,06	1,9%
Gestion générale	5,54	6,03	8,7%
Contingent incendie/DFCI	3,71	3,76	1,4%
Centres de loisirs	2,90	3,05	5,4%
Piscines	2,59	2,62	1,1%
Tourisme	1,27	1,24	-2,3%
Développement économique	1,23	1,37	11,0%
Stratégie/Urba/dév durable	0,93	0,99	6,0%
Partenariats et subv. Sport et culture	0,58	0,58	0,2%
Habitat	0,48	0,56	16,7%
Politique de la ville	0,46	0,48	3,9%
Rivières, GEMAPI, voie verte, EPU	0,32	0,65	103,1%
aéroport	0,30	0,34	15,3%
Solidarité	1,50	1,50	0,0%
Att. compensation	13,80	13,30	-3,6%
Total budget principal	58,242	59,80	2,7%
Assainissement (neutralisé)	1,73	1,73	0,0%
Déplacements	8,39	8,76	4,4%
Immo	0,14	0,09	-35,3%
Aéroport	0,80	-	-100,0%
Total	68,62	69,26	0,9%

Pour les recettes, l'évolution est du même ordre avec une évolution prévisionnelle de 1.5% des bases des taxes ménages dont 0.9% de revalorisation par la loi de finances, des baisses des produits provenant du SMD3 (-250 k€ et **hausse de la TEOM +500 k€**), une baisse de 1% envisagée pour la DGF et le coefficient de TASCOT porté à son maximum.

Une problématique spécifique aux déchets ménagers en 2020 qui se matérialise par les impacts budgétaires suivants :

Recettes de fonctionnement	Total budget 2019	OB 2020	évolution
Déchets	11,58	12,32	6,4%
Crèches et RAM	5,41	5,53	2,2%
Centres de loisirs	1,02	1,02	0,1%
Piscines	0,90	0,92	2,7%
Tourisme	0,51	0,44	-12,9%
Rivières, GEMAPI, voie verte	0,55	0,55	0,0%
Stratégie/Urba/dév durable	0,25	0,21	-16,0%
Taxe d'habitation	10,81	10,81	0,0%
Taxe foncier bâti	4,20	4,26	1,5%
Taxe Foncier non bâti	0,41	0,42	2,7%
Cot. foncière entreprises	8,47	8,60	1,5%
Cot.VA des entreprises	5,45	5,59	2,7%
Taxe surfaces commerciales	1,90	2,02	6,5%
Impôts entreprises de réseau	0,50	0,50	1,4%
fiscalité reversée sur ZAE	0,19	0,19	1,6%
Allocations compensatrices	0,96	0,97	1,8%
Att. compensation	0,16	0,18	14,2%
DGF	7,53	7,50	-0,5%
FPIC	1,27	1,27	-0,2%
Total budget principal	64,76	66,18	2,2%
Assainissement (neutralisé)	3,72	3,72	0,0%
Déplacements	11,04	11,03	-0,1%
Immo	0,40	0,38	-4,0%
Aéroport	0,86		-100,0%
Total	79,40	80,16	1,0%

Les hypothèses de taux sont les suivantes :

	2019	2020
Taxe d'habitation	7.51%	7.51%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3.74%	3.74%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	4.73%	4.73%
Cotisation foncière des entreprises	27.76%	27.76%
Taxe d'enlèvement des déchets ménagers	10.50%	11%
Versement Transport	1,15%	1.25%
Coefficient TASCOM	1.15	1.20

○ Une masse salariale contenue en 2020

Depuis 2017, et dans un périmètre géographique stable, un travail important est engagé sur la maîtrise de la masse salariale, qui se situait déjà dans de bons ratios.

Ainsi, les effectifs sont passés de 565 agents en 2017, à 523 agents à fin 2019 et la projection pour la fin 2020 est de 527.

Sur le champ des compétences, 14 agents ont été transférés au SMD3 en 2018 dans le cadre du transfert de la gestion des déchèteries, mais 10 agents sont recrutés depuis fin 2019 pour assurer la nouvelle compétence du Grand Périgueux en matière d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales urbaines.

Cela signifie que l'essentiel de la baisse des effectifs tient aux efforts sur les compétences existantes.

Les plus gros efforts viennent de la réforme du système de collecte des déchets ménagers qui a permis de réduire sensiblement les effectifs.

En 2020, 15 postes sont créés suite :

- à la prise de compétence Eau Potable/Eau pluviale (10 agents)
- aux besoins du service enfance et du fait de la fin de mises à disposition (3 agents)
- au recrutement d'un chargé de la Qualité de vie au travail
- au recrutement d'un chargé de mission d'évaluation et de contrôle des organismes extérieurs en réponse à l'exigence de la chambre régionale des comptes.

Mais, dans le même temps, 12 postes ne seront pas renouvelés :

- 5 suite à départs en retraite (petite enfance, collecte)
- 3 suite à des réorganisations de service (collecte, petite enfance, gestion durable du patrimoine)
- 4 suite au transfert de l'aéroport

Ainsi, si la masse salariale va effectivement croître en 2020 de 3.3% par rapport à 2019, corrigée de la nouvelle compétence eau potable, assainissement, eau pluviale urbaine, elle évoluerait de 1.1%, soit une croissance parfaitement contenue.

Cette évolution intègre de surcroît la mise en place de nouvelles mesures au bénéfice du personnel intercommunal, dans le cadre de la mise en œuvre du protocole conditions de vie au travail et lutte contre les discriminations.

La répartition de la masse salariale est comme suit :

	<i>Total Budget 2019</i>	<i>OB 2020</i>	<i>Evol.</i>
ADMINISTRATION	991 800	1 200 200	21,01%
ACCUEIL DE LOISIRS	2 018 800	2 089 000	3,48%
COMMUNICATION	163 000	173 100	6,20%
CRECHES	8 100 000	8 213 500	1,40%
GESTION DES DECHETS	2 770 000	2 625 300	-5,22%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	324 500	352 600	8,66%
ELUS	120 000	126 200	5,17%
FINANCES	232 000	301 300	29,87%
GESTION DU PATRIMOINE	988 000	928 100	-6,06%
ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	165 000	166 650	1,00%
HABITAT	139 000	146 950	5,72%
INFORMATIQUE	247 000	255 450	3,42%
MAITRISE D'OUVRGAGE	432 000	470 100	8,82%
GESTION DES PISCINES	1 443 500	1 478 950	2,46%
POLITIQUE DE LA VILLE	226 000	229 250	1,44%
RESSOURCES HUMAINES	375 000	428 750	14,33%
SECRETARIAT GENERAL	398 000	402 000	1,01%
STRATEGIES TERRITORIALS	228 000	287 250	25,99%
TOURISME	474 800	386 800	-18,53%
UNIVERSITE	34 500	34 850	1,01%
URBANISME	324 000	327 350	1,03%
MOBILITES	125 000	98 650	-21,08%
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	229 000	238 350	4,08%
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	319 000	748 000	134,48%
EAU		40 000	
AEROPORT	184 000	-	-100,00%
TOTAL	21 051 900	21 748 650	3,31%

○ Un investissement envisagé à un niveau important

Budgétairement, le montant des investissements de l'exercice 2020 devrait être de 38,3 M€ hors dette. Les principales opérations d'investissement sont retracées dans les autorisations de programme ci-dessous.

Pour des raisons pratiques, les autorisations des programmes sont classées en deux catégories :

- les dépenses d'équipements, ou investissements directs
- les dépenses de transfert ou investissements indirects : fonds de concours, subventions d'investissement...

a) Les principales dépenses d'équipement**Autorisations de programmes : investissement indirect**

Budget	N°	Politique	Thème	Objet du programme	Total programme	réalisations antérieures au 01/01/2019	CP 2019	réalisé 2019	dispo sur CP 2019 (j-k)	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
Principal	201703	HABITAT		Grand Périgueux Habitat, Remise à niveau du parc 2017	3 900 000 €	250 000 €	650 000 €	650 000 €	- €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €
Principal	201801	HABITAT		Grand Périgueux Habitat, remise à niveau du parc	2 666 667 €	- €	166 667 €	- €	166 667 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	- €
Principal	201802	HABITAT		Aide à la construction de logement social (bailleurs sociaux, communes)	1 573 026 €	287 276 €	173 750 €	104 166 €	69 584 €	622 000 €	100 000 €	120 000 €	120 000 €	150 000 €	
Principal	201809	HABITAT		GPH - Travaux d'investissement	835 000 €		- €	- €	- €	167 000 €	167 000 €	167 000 €	167 000 €	167 000 €	
Principal	201810	HABITAT		GPH - Aide à la démol et réhabilitation	3 192 560 €		121 450 €	105 000 €	16 450 €	368 000 €	1 051 380 €	1 258 730 €	136 200 €	256 800 €	
Principal	201811	HABITAT		GPH - Construction	990 500 €		54 800 €	12 600 €	42 200 €	330 000 €	200 000 €	146 000 €	142 700 €	117 000 €	
Principal	201806	HABITAT	ANRU	Aide à la commune de Coulounieix Chamiers (équipements publics)	830 000 €				- €	130 000 €	250 000 €	220 000 €	100 000 €	130 000 €	
Principal	201823	HABITAT	ANRU	Aides économiques (FISAC / EPARECA)	200 000 €		110 000 €	106 080 €	3 920 €	90 000 €					
Principal	201812	HABITAT		Aides à la pierre (Amélia)	970 784 €	20 784 €	50 000 €	48 745 €	1 255 €	100 000 €	150 000 €	200 000 €	300 000 €	150 000 €	- €
		Sous total habitat			15 158 537 €	558 060 €	1 326 667 €	1 026 591 €	300 076 €	2 807 000 €	2 918 380 €	3 111 730 €	1 965 900 €	1 970 800 €	500 000 €
Principal	201849	SOLIDARITE		fonds de concours aménagement place école de Savignac	92 000 €		92 000 €	92 000 €	- €		- €	- €	- €	- €	- €
Principal	201901	UNIVERSITE		Réhabilitation et extension du campus Périgord	958 000 €		400 000 €	420 000 €	20 000 €	279 000 €	279 000 €				
Principal	201813	DEV. ECO		Aides directes aux entreprises, programme 2018-2020	1 909 088 €	159 088 €	500 000 €	271 405 €	228 595 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	
Principal	201804	DEV. ECO		Aides aux projets économiques publics, programme 2018-2020	300 000 €	- €	100 000 €	15 000 €	85 000 €	100 000 €	100 000 €				
		Sous total ECO			2 209 088 €	159 088 €	600 000 €	286 405 €	313 595 €	350 000 €	- €	- €	- €	- €	- €
Principal	201805	TOURISME		Aide aux projets touristiques (appel à projets)	400 000 €		- €		- €	- €	200 000 €	- €	200 000 €	- €	- €
Principal	201824	MOBILITES		Participation aux travaux de rénovation de la ligne ferroviaire Libourne-Bergerac-Sarlat	150 000 €		75 000 €	49 995 €	25 005 €	75 000 €					
Principal	201829	MOBILITES	ette Ferrovi	Haltes ferroviaires de Boulazac/Niversac/Marsac - concours SNCF	7 911 500 €		911 500 €	546 000 €	365 500 €	2 500 000 €	3 000 000 €	1 500 000 €	- €	- €	- €
		Sous total Mobilités			8 061 500 €		986 500 €	595 995 €	390 505 €	2 575 000 €	3 000 000 €	1 500 000 €	- €	- €	- €
		TOTAL			26 879 125 €	717 148 €	3 405 167 €	2 420 991 €	984 176 €	6 011 000 €	6 397 380 €	4 611 730 €	2 165 900 €	1 970 800 €	500 000 €

b) Les principaux investissements indirects

Autorisations de programmes : investissement indirect

Budget	N°	Politique	Thème	Objet du programme	Total programme	réalisations antérieures au 01/01/2019	CP 2019	réalisé 2019	dispo sur CP 2019 (j-k)	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
Principal	201703	HABITAT		Grand Périgueux Habitat, Remise à niveau du parc 2017	3 900 000 €	250 000 €	650 000 €	650 000 €	- €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €
Principal	201801	HABITAT		Grand Périgueux Habitat, remise à niveau du parc	2 666 667 €	- €	166 667 €	- €	166 667 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	- €
Principal	201802	HABITAT		Aide à la construction de logement social (bailleurs sociaux, communes)	1 573 026 €	287 276 €	173 750 €	104 166 €	69 584 €	622 000 €	100 000 €	120 000 €	120 000 €	150 000 €	- €
Principal	201809	HABITAT		GPH - Travaux d'investissement	835 000 €	- €	- €	- €	- €	167 000 €	167 000 €	167 000 €	167 000 €	167 000 €	- €
Principal	201810	HABITAT		GPH - Aide à la démol et réhabilitation	3 192 560 €	- €	121 450 €	105 000 €	16 450 €	368 000 €	1 051 380 €	1 258 730 €	136 200 €	256 800 €	- €
Principal	201811	HABITAT		GPH - Construction	990 500 €	- €	54 800 €	12 600 €	42 200 €	330 000 €	200 000 €	146 000 €	142 700 €	117 000 €	- €
Principal	201806	HABITAT	ANRU	Aide à la commune de Coulounieix Chamiers (équipements publics)	830 000 €	- €	- €	- €	- €	130 000 €	250 000 €	220 000 €	100 000 €	130 000 €	- €
Principal	201823	HABITAT	ANRU	Aides économiques (FISAC / EPARECA)	200 000 €	- €	110 000 €	106 080 €	3 920 €	90 000 €	- €	- €	- €	- €	- €
Principal	201812	HABITAT		Aides à la pierre (Amélia)	970 784 €	20 784 €	50 000 €	48 745 €	1 255 €	100 000 €	150 000 €	200 000 €	300 000 €	150 000 €	- €
Sous total habitat					15 158 537 €	558 060 €	1 326 667 €	1 026 591 €	300 076 €	2 807 000 €	2 918 380 €	3 111 730 €	1 965 900 €	1 970 800 €	500 000 €
Principal	201849	SOLIDARITE		fonds de concours aménagement place école de Savignac	92 000 €	- €	92 000 €	92 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Principal	201901	UNIVERSITE		Réhabilitation et extension du campus Périgord	958 000 €	- €	400 000 €	420 000 €	- 20 000 €	279 000 €	279 000 €	- €	- €	- €	- €
Principal	201813	DEV. ECO		Aides directes aux entreprises, programme 2018-2020	1 909 088 €	159 088 €	500 000 €	271 405 €	228 595 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	- €
Principal	201804	DEV. ECO		Aides aux projets économiques publics, programme 2018-2020	300 000 €	- €	100 000 €	15 000 €	85 000 €	100 000 €	100 000 €	- €	- €	- €	- €
Sous total ECO					2 209 088 €	159 088 €	600 000 €	286 405 €	313 595 €	350 000 €	- €	- €	- €	- €	- €
Principal	201805	TOURISME		Aide aux projets touristiques (appel à projets)	400 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	200 000 €	- €	200 000 €	- €	- €
Principal	201824	MOBILITES		Participation aux travaux de rénovation de la ligne ferroviaire Libourne-Bergerac-Sarlac	150 000 €	- €	75 000 €	49 995 €	25 005 €	75 000 €	- €	- €	- €	- €	- €
Principal	201829	MOBILITES	ette Ferrovi	Haltes ferroviaires de Boulazac/Niversac/Marsac - concours SNCF	7 911 500 €	- €	911 500 €	546 000 €	365 500 €	2 500 000 €	3 000 000 €	1 500 000 €	- €	- €	- €
Sous total Mobilités					8 061 500 €	- €	986 500 €	595 995 €	390 505 €	2 575 000 €	3 000 000 €	1 500 000 €	- €	- €	- €
TOTAL					26 879 125 €	717 148 €	3 405 167 €	2 420 991 €	984 176 €	6 011 000 €	6 397 380 €	4 611 730 €	2 165 900 €	1 970 800 €	500 000 €

c) le financement de l'investissement

Besoin de financement hors dette	38.26
Ressources propres de la section d'investissement	10.44
Epargne nette	4.27
Emprunt	23.55

En 2020 les dépenses d'investissement pourraient être financées par l'emprunt à hauteur de 58% dans l'hypothèse où l'ensemble des investissements projetés seraient réalisés.

En projetant notre taux usuel de réalisation de l'investissement, le niveau réel d'emprunts devrait être divisé par deux.

o **Le budget ZAE**

Pour faire suite aux exigences de la comptabilité M14 et aux observations de la chambre régionale des comptes, le budget ZAE est suivi en comptabilité de stock.

Cette comptabilité se justifie par le fait que les terrains aménagés n'ont pas vocation à entrer dans le patrimoine de la collectivité puisque leur cession est présumée rapide, on parle d'actif circulant. L'ensemble des travaux et des cessions sont donc comptabilisés en section de fonctionnement.

Par le biais des opérations d'ordre, le résultat de fonctionnement correspondra à la différence entre la valeur vénale des terrains vendus et leur valeur comptable (c'est-à-dire leur coût de production : acquisition, viabilisation et frais annexes).

Ainsi le résultat de commercialisation donnera lieu à la fin de la commercialisation de chaque zone, soit d'un reversement au budget principal (si excédent) soit d'une subvention apportée par le budget principal (déficit). L'éventuel déséquilibre financier de commercialisation d'une zone peut donc avoir un impact important, en section de fonctionnement, sur le budget principal.

Par le biais d'écritures d'ordre budgétaire, le résultat d'investissement correspondra à la différence entre la production des terrains, dette incluse, et leurs cessions.

Ainsi le budget ZAE n'entrera pas dans le périmètre de la consolidation des budgets du Grand Périgueux sauf pour ses relations financières avec le budget principal (subvention de fonctionnement apportées ou reçue du budget principal).

La prospective du budget ZAE, présentée en opérations réelles, est la

<i>En M€ HT hors dette</i>	<i>OB2020</i>	<i>OB2021</i>	<i>OB2022</i>	<i>OB2023</i>	<i>OB2024</i>
acquisitions, viabilisations	1,96	2,81	3,00	1,24	0,34
cessions	2,14	1,06	2,87	1,18	4,63
Résultat	0,17	- 1,75	- 0,13	- 0,06	4,29

Les principaux travaux de viabilisation, sur la période quinquennale, concernent :

- Cré@vallée est – petite Borie : 3,5 M€
- Péri ouest : 1,8 M€
- Marival : 1,4 M€
- Fin de l'aménagement du quartier d'affaires : 0,5 M€

Enfin les taxes foncières s'élèveraient à 200 000 € par an en moyenne.

Par ailleurs les principales cessions sont prévues sur le quartier d'affaires (4,6 M€), Cré@vallée est (3,5 M€) et Borie-Porte (1,3 M€)

III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES PAR P

A. ADMINISTRATION GENERALE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Commission Administration

BILAN 2019

Outre la gestion du fonctionnement quotidien de la structure intercommunale, l'année 2019 a été marquée par la poursuite du travail engagé sur la mise en place de la Gestion Electronique de Documents et d'un Intranet pour les agents en cohérence avec le nouveau site web, la mise en œuvre des actions du schéma directeur informatique et numérique ainsi que le lancement de plusieurs groupements de commandes.

○ La mise en œuvre de le Gestion Electronique de Documents et de l'Intranet pour les agents.

Ce projet porté à la fois par le secrétariat général et le service des systèmes d'information modifie profondément les pratiques internes puisqu'il permet de dématérialiser et de partager l'ensemble des documents produits et reçus par l'agglomération.

C'est l'ensemble des procédures documentaires qui sont impactées puisque la consultation, les circuits de validation et la signature des documents sont dématérialisées à court terme, ce qui implique un changement très important des pratiques internes.

La mise en œuvre de ce nouvel outil, qui a été choisi à la fin du second trimestre 2018, nécessite un important travail de paramétrage afin de l'adapter à nos besoins et à notre organisation. Par ailleurs, et afin de recueillir l'adhésion du plus grand nombre aux nouvelles pratiques qu'il va engendrer, l'accompagnement au changement en direction des agents est une priorité.

C'est pourquoi, depuis que le prestataire a été retenu, 20 demi-journées de formations ont été organisées durant le troisième trimestre 2019. Ces formations ont associé environ 120 agents et cadres.

Le coût global de cette opération est de : 230 000 €.

Pour l'année 2019, 111 613,20 € ont été dépensés.

○ La mise œuvre du schéma directeur informatique et numérique

Suite à son adoption en 2016, le Schéma Directeur Informatique et Numérique (SDIN) a donné lieu à la mise en œuvre des actions suivantes pour l'année 2019 :

- Renouvellement de l'outil métier « mutualisé » entre les services
 - Cet outil vise à fournir aux familles un portail permettant entre autre : le paiement en ligne (harmonisation pour l'ensemble des structures), la réservation, l'échange de documents administratifs, la gestion des coordonnées, des autorisations, etc. Pour les services concernés, cet applicatif va simplifier grandement les usages (gestion décentralisée dans les structures), faciliter les suivis administratifs et les échanges avec les partenaires (Département, Etat).

Le coût global de cette opération est de : 130 000 €
Pour l'année 2019, 46 063 € ont été dépensés.

- Refonte du site Web et développement des services en ligne :
 - Ce projet vise à renouveler l'ergonomie du site Internet de l'agglomération afin d'adopter les nouveaux standards de communication web. Il vise également à mettre en place des e-services pour les usagers : Exonération de la TEOM, demandes de stages, demandes d'emplois (CVthèque), gestion simplifiée Administration/Usagers, taxe de séjour, etc. Pour mener à bien ces objectifs, nous avons missionné en 2018 un AMO nous permettant ainsi d'être en adéquation avec les besoins des administrés.

Le coût global de cette opération est de : 130 000 €
Pour l'année 2019, 40 975 € ont été dépensés.

Le coût pour l'année 2019 de ces actions a été de 198 651€ en investissement.

○ Les groupements de commandes

Après une année 2018 majoritairement consacrée au recensement des besoins en terme de groupement de commande par l'acheteuse publique, 2019 a été marqué par la mise en œuvre de plusieurs groupements :

- Suite des marchés dans le cadre du groupement assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation des marchés d'assurances,
- Locations de nacelles,
- Formation CACES,
- Groupement travaux de voirie,
- Groupement reprographie,
- Groupement pour l'acquisition de défibrillateurs.

Il convient de noter que l'ensemble des communes de l'agglomération ont participé à un ou plusieurs de ces groupements.

Le résultat financier est très satisfaisant puisque que l'on peut estimer à ce jour que les économies générées pour l'ensemble des participants **sont aujourd'hui de l'ordre de 150 000 €** alors que certains groupements (travaux/reprographie) continueront à produire leurs effets pendant 4 ans.

Compte tenu de ces bons résultats à la fois en termes d'adhésion techniques et financiers, de nouveaux groupements vont être mis en place et concerneront :

- Fournitures administratives et papeterie,
- Fourniture et livraison de produits d'hygiène et matériels d'entretien,
- Prestations de petit entretien des bâtiments et espaces municipaux,
- Prestations d'entretien et de nettoyage des bâtiments publics,
- Prestations de lutte contre les nuisibles (rats, frelons),
- Fourniture de mobiliers urbains (éclairage, potelets, corbeilles, barrières),
- Vérifications d'extincteurs, trappe de désenfumage,
- Marché d'acquisition, entretien et maintenance des matériels et engins de désherbage « zéro phyto » et produits connexes.

o **Gestion « quotidienne » de l'administration générale et de l'informatique de la structure**

- En ce qui concerne le secrétariat général

- Le budget réalisé en fonctionnement pour 2019 est de 472 000 € (courriers, reprographie, fournitures administratives, téléphonie etc.). Il est en léger accroissement du fait de l'augmentation des contentieux et des frais d'avocats afférent.

En 2019 au secrétariat Général, ce sont près de 19 000 courriers en réception qui ont été traités et 34 000 plis expédiés. C'est également la gestion d'un pool de 15 véhicules, de 16 photocopieurs et autres éléments de logistique.

Le service a également procédé à la rédaction et au suivi de 470 actes administratifs, procéder à l'organisation de 20 assemblées délibérantes (bureau et conseil communautaire). Il a suivi environ 80 procédures de marchés publics, dont

- Le budget d'investissement a été de 62 000 € dont près de 70% pour l'acquisition de véhicules.

- En ce qui concerne l'informatique

- Le budget de fonctionnement 2019 est de 170 000 € (maintenance logicielle, interconnexion, consommables, etc). Il est en croissance de 13,33 % (par rapport à 2018), du fait notamment du renforcement de la qualité des interconnexions (Internet, fibre optique), des nouveaux outils mis en place en 2018 dans le cadre du SDIN et qui sont facturés en année pleine, des besoins des services en matière de consommables, de l'évolution du périmètre et des compétences.

- Le budget d'investissement 2019 est de 411 000 €.
- En 2019, le Grand Périgueux a poursuivi l'accompagnement auprès des structures rattachées (OTI, PERIBUS, CIAS, ML, MDE). Les interventions du Grand Périgueux concernent notamment :
 - o Assistance informatique à l'utilisateur,
 - o Optimisation des infrastructures (avec intégration d'un socle SI commun Grand Périgueux),
 - o Mutualisation des achats (matériel informatique, télécommunication, logiciels ...),
 - o Sensibilisation à la sécurité informatique.
- En 2019, en complément des actions du SDIN, les projets suivants ont été suivis (projets majeurs d'amélioration d'infrastructure, de renouvellement du parc informatique) :

Optimisation des infrastructures de stockage (ajout de volumétrie)	Coût 19 350 € TTC
Acquisition d'un outil d'aide à la décision	Coût 19 200 € TTC
Acquisition d'un véhicule de service	Coût 14 979 € TTC
Renouvellement de la solution de protection antiviral	Coût 13 278 € TTC
Acquisition d'un outil de management des pare-feu & journaux	Coût 12 508 € TTC
Renouvellement et extension du parc informatique	Coût 103 734 € TTC

- Sur la période du 01/01/2019 au 31/12/2019, 2018 demandes d'assistances sont comptabilisées contre 2164 en 2018 soit une diminution de 6.75 % de l'activité liée à l'assistance à l'utilisateur (organismes satellites inclus).

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

L'année 2020 sera avant tout consacrée à la poursuite de la mise en œuvre du SDIN, de la Gestion Electronique de Documents mais également à l'installation des nouveaux organes délibérants et de la gouvernance issue des élections municipales de mars 2020 ainsi qu'à la préparation de l'aménagement des services au futur Pôle Aliénor.

o La mise en œuvre du Schéma Directeur Informatique et Numérique (SDIN)

- En 2020, il est prévu de finaliser les actions suivantes initiées en 2019 :
 - Finalisation de la refonte du site web du Grand Périgueux :
Le coût estimé pour 2020 est de 50 000 TTC € en investissement.
 - Finalisation de la mise en place d'un outil de gestion électronique des documents (GED) :
Le coût estimé pour 2020 est de 30 000 TTC € en investissement.

- Il est également prévu de lancer 4 nouvelles actions du SDIN :

- Gestion du temps de travail

Ce projet doit permettre aux services Piscines, ALSH, Petite Enfance, Gestion des déchets de remplacer les tableaux de bords de planification actuellement sur Excel (aucun contrôle de cohérence des données) par un outil métier permettant la planification des ressources humaines. Cet applicatif doit également permettre de centraliser la gestion des absences (connecteurs : Outlook / civil net RH).

Le coût estimé pour 2020 est de 50 000 TTC € en investissement.

- Amélioration SIRH

Ce projet comporte plusieurs points d'amélioration concernant le SIRH (actuellement basé sur l'application Civil Net RH) existant :

- Gestion de la formation (interface ciril / cnfpt),
- GPEC / Evaluation,
- Coffre-fort électronique.

Le coût estimé pour 2020 est de 35 000 TTC € en investissement.

- Gestion de la masse salariale

Ce projet vise à doter la collectivité d'un logiciel de prévision et de maîtrise de l'évolution de la masse salariale.

Ce besoin est actuellement couvert par des fichiers Excel (manque de contrôle de cohérence des données).

Le coût estimé pour 2019 est de 15 000 € TTC en Investissement.

- Audit de sécurité :

Ce projet a pour objectif l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de sécurité des systèmes d'information afin d'améliorer la disponibilité et la confidentialité du capital informationnel de la collectivité :

- Analyse des risques SI,
- Plan de Sécurité du SI (PSSI),
- Responsable de la Sécurité des SI (RSSI),

Ce projet intègre également un programme de formation des utilisateurs.

Le coût estimé pour 2019 est de 42 000 € TTC en Investissement.

○ Préparation du déménagement des archives de l'agglomération

Il a été décidé dans le cadre de l'aménagement des services au futur Pôle des Services Aliénor, de créer des nouveaux locaux d'archivage dans le centre technique de l'agglomération à Atur.

Afin de permettre ce déménagement il est nécessaire de prévoir une mission de traitement des archives actuelle par le service d'archives mutualisé du centre de gestion.

Cette prestation d'une durée de 6 mois environs devrait débuter au troisième trimestre 2020.

Le coût total de la mission s'élèvera à environ 40 000 € TTC dont 20 000 € pour l'année 2020.

○ Préparation de l'installation des nouveaux élus :

Suite aux élections municipales et intercommunales de 2020, il est prévu, comme lors du mandat précédent de doter les élus de matériel informatique permettant un échange dématérialisé avec les services de l'agglomération et la réception des ordres du jour des assemblées délibérantes.

Les élus disposeront par ailleurs d'un accès à l'intranet « élus » de l'agglomération, site sur lequel ils trouveront des informations sur les projets de l'agglomération et sur lequel ils pourront interagir.

Le coût estimé pour 2020 est de 40 000 TTC € en investissement.

○ Gestion « quotidienne » de la logistique et de l'informatique de la structure

• En ce qui concerne le secrétariat général

- Le budget prévisionnel de fonctionnement est stable par rapport à 2019 pour un montant de 440 000 € (courriers, reprographie, fournitures administratives, téléphonie etc.)
- Le budget d'investissement prévisionnel de 2019 est de 55 000 € (véhicules, mobiliers etc.)

• En ce qui concerne l'informatique

- Le budget prévisionnel de fonctionnement 2020 est de 244 000 €. Il est en nette augmentation par rapport à l'année 2019 du fait de la réintégration des budgets annexes au budget principal suite aux recommandations de la chambre régionale des comptes.
- Le budget d'investissement 2020 est de 318 000 €. Il est en légère progression par rapport à l'année 2019. Cette augmentation est due à la mise en place des derniers projets du SDIN.

Commissions : Administration, Cohésion sociale, Développement durable et Environnement

1. Ressources humaines

BILAN 2019

Le bilan de l’année 2019 en matière de gestion des ressources humaines a été marqué par deux temps forts : la préparation de la prise de compétence eau potable/assainissement/eaux pluviales au 1^{er} janvier 2020 et l’adoption d’un plan d’actions Conditions et Qualité de Vie au Travail incluant la lutte contre les discriminations CQVT_LD, après 18 mois de démarche participative au sein du Grand Périgueux.

Par ailleurs, suite à un travail sur l’organisation et le fonctionnement des ALSH et la gestion des emplois permanents au sein du service de l’enfance, il a pu être proposé à environ 11 personnes d’accéder au statut de fonctionnaire de la fonction publique territoriale, eu égard à leur aptitude professionnelle. Parallèlement, la pratique des conventions de mise à disposition restant encore sensible pour les deux employeurs et parfois précaire pour les agents, des emplois ont été créés (7) pour mettre fin à certaines d’entre elles et donc recruter directement les agents. Les quotités de travail hebdomadaires ont été également adaptées au besoin des ALSH. A terme, le Grand Périgueux souhaite cesser la pratique des emplois partagés sous forme de mise à disposition entrantes ou sortantes.

En conséquence de la poursuite du programme de déploiement des bornes enterrées, d’autres agents (3) ont pu accéder au nouveau métier de chauffeur de grue. Deux autres agents du service de la gestion des déchets ménagers ont eu la possibilité de découvrir un autre métier par le biais d’une mise à disposition de 6 mois au SMBI avant une mutation en 2020.

Ainsi, l’effectif du Grand Périgueux est porté à 523 agents à fin 2019 (tous statuts confondus et hors mises à disposition entrantes des ALSH).

La charge de personnel 2019 directement liée aux emplois créés/budgétés se décompose comme suit :

ELEMENTS d’analyse (brut)	2019
Traitement indiciaire sur emplois permanents (641) (hors agents MAD entrantes, emplois aidés, contractuels remplaçants,...) y compris contractuels	8.97 M€
Régime indemnitaire (64118) hors heures supplémentaires	2.00 M€
Nouvelle Bonification indiciaire,... (64112)	165 000 €
Heures supplémentaires (64118)	58 500 €
Avantages en nature	14 000 €
Charges patronales	4,7 M€
Total	15,91 M€

Il est à préciser que l'écart avec les chiffres de la masse salariale totale (31,7M€) tient au fait que ce tableau ne concerne que les dépenses de personnel des agents du Grand Périgueux à disposition entrantes, hors remplacements et saisonniers, hors assurances.

Le coût salarial moyen est de 41 300 € et le taux de charge de personnel (masse salariale/dépenses de fonctionnement) de 31,12% %.

72.4 % des effectifs du Grand Périgueux travaillent dans les services quotidiens directs à la population (crèches, accueils de loisirs sans hébergement, collecte des déchets ménagers, piscines...). Le taux d'encadrement (catégorie A) s'élève à 11.2% pour une moyenne nationale de 13.4% en 2016 (bloc des intercommunalités).

7.72% est le taux d'absentéisme pour raisons de santé pour 2019 (contre 8.31% en 2018). Le nombre de jours moyen d'arrêts est de 28.57 jours en 2019 contre 30.34 jours en 2018. Les accidents et maladie professionnelle sont plutôt en baisse sensible (-40% en nombre de jours, suite au départ d'un agent en retraite pour invalidité en 2019). Les arrêts pour maladie ordinaire sont également en baisse (-10% en nombre de jours) alors que pour les arrêts pour congés de longue maladie ou longue durée augmente (+40% en nombre de jours).

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

L'effectif du Grand Périgueux à fin 2020 devrait approcher les 527 agents, tous statuts confondus et hors mises à disposition entrantes des ALSH.

- Structure des effectifs et évolution prévisionnelle (hors établissements indépendants)**

Directions - Services		Fin 2019		Prévisionnel fin 2020		
		Effectifs	Total	Variation	Effectifs	Total
Direction générale		5	5	+1	6	6
DGA Ressources et services à la population						
Administration Générale	Informatique	5	14	+1	6	15
	Secrétariat général – Moyens généraux	8			8	
	Affaires juridiques-Mut.-Démat.	1			1	
Services à la population	Ressources humaines	7.5	398	-0.5 +3	10	400
	Gestion des déchets	68		-6	62	
	Comptable mutualisé	7.5		+1.5	9	
	Petite enfance	207		-2	205	
	Enfance	77		+7	84	
	Piscines	30			30	
Patrimoine et services techniques	Grands projets Maitrise ouvrage	8	52	+1	9	60
	Assainissement (dont SPANC, STEP)	13		+10 -1	22	
	Gestion du patrimoine bâti, non bâti	31		-2	29	

Directions - Services		Fin 2019		Prévisionnel fin 2020			
		Effectifs	Total	Variation	Effectifs	Total	
DGA Stratégie et développement durable							
Développement économique, innovation emploi	Entreprises		5		+1	6	7
	Pépinière		1			1	
	Economie sociale - emploi		0	6		0	
	Enseignement supérieur		0			0	
	Agriculture		0			0	
Habitat, cohésion sociale	Habitat		1		+1	2	11
	Politique de la ville - santé		5	10		5	
	Accueil gens du voyage		3			3	
	Prévention délinquance		1			1	
Stratégies territoriales	Déplacements		4		-2	2	19
	Urbanisme SCOT PLUI, Dev. durable		13	21		13	
	Europe - politiques contractuelles		0		-1	0	
	Aéroport		4			4	
	Numérique		0			0	
Tourisme, communication événementiel	Communication		4			4	15
	Tourisme		13	17	-2	11	
Effectifs (avec service financier commun)							533
En ETP					+ 10		482

- **Dépenses de personnel (traitement, régime indemnitaire, nbi, heures supplémentaires et avantages en nature)**

La masse salariale du Grand Périgeux devrait s'élever à 21.75 M€ pour 2020.

8 postes sont supprimés sur l'année 2020 du fait de départs en retraite ou de postes non remplacés.

- **Actions RH 2020**

2020 devrait permettre de poursuivre la professionnalisation des équipes et de la gestion des ALSH.

En matière de politique RH, la mise en œuvre et le suivi de la loi de transformation de la Fonction Publique le 6 août dernier (95 articles et des textes complémentaires en attente de parution), va nécessiter une réflexion stratégique sur les points ci-dessous, entre autres :

- La politique de recrutement des contractuels (nouvelles procédures de recrutement, nouveau contrat de « projet » ; indemnité de fin de contrat),
- La gestion de la rupture conventionnelle et des indemnités de départ volontaire,
- La création de lignes directrices de gestion (fin des avis des commissions administratives paritaires sur les avancements de grade et promotion interne en 2021),

- La gestion du temps de travail des agents (autorisations d'absence harmonisées, événements familiaux, respect des 1607h, télétravail...),
- La protection sociale des agents (congé proche aidant, temps partiel thérapeutique et reclassement...).

Par ailleurs, dans le contexte national qui vise à rendre plus autonome les employeurs locaux, le Grand Périgueux devra se réinterroger sur :

- la pratique des ratios d'avancements jusqu'alors à 100% (toute catégorie) pour maintenir l'évolution de la masse salariale à un niveau compatible avec sa trajectoire budgétaire,
- le réexamen au bout de 4 ans du montant de l'IFSE (l'indemnité de fonctions et de sujétions et d'expertise) mise en place en 2017,
- les taux et critères d'attribution du CIA lié à l'engagement et la manière de servir de l'agent, quand bien même, des crédits seraient ou pas alloués pour son versement qui reste lui facultatif.

De plus, suite à la démarche sur l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail incluant la lutte contre les risques psychosociaux et discriminatoires, un plan d'actions (46) va être mis en œuvre à partir de cette année. Une chargée de projet CQVT_LD est en poste depuis début janvier 2020. Un premier comité de suivi aura lieu courant février 2020 pour prioriser les actions sur la durée du plan et définir la méthode de travail.

Plus concrètement pour les agents, seront mis en place les titres restaurant d'une valeur faciale de 4 euros à compter du 1^{er} juin 2020, ainsi qu'un coffre électronique (dématisation des fiches de paie, transmission des actes administratifs individuels, transmission d'information RH, stockages de données personnelles...).

BILAN 2019

Depuis septembre 2017, la compétence Enfance de l'Agglomération concerne l'accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire du mercredi, et concerne à ce jour 13 des 22 ALSH du territoire.

Une seconde année scolaire pleine s'est écoulée à 13 ALSH. Pour l'année 2019, cela représente :

- **En termes de moyens humains :**

87 permanents travaillent sur cette compétence (de manière partagée avec les villes)

51 personnes sont venues en remplacement les mercredis sous contrat CDD

241 saisonniers ont été recrutés sous contrats CEE pour les petites vacances et l'été 2019.

Une organisation du temps de travail expérimentale en 2019 retravaillée en 2020.

Une réorganisation des services avec la mise en place d'une coordination par territoire est en réflexion

20 agents ont été stagiaires et nommés

18 agents sont employés par le Grand Périgueux et mis à disposition des communes

7 agents sont employés par des communes et mis à disposition du Grand Périgueux

- **En termes de fréquentation :**

2 880 enfants ont été inscrits sur l'année 2018, dont 2280 rien que sur l'été.

1 163 jours d'ouverture (mercredis et vacances)

8 464 h d'ouverture déclarées

345 862 h de présences d'enfants

A la rentrée scolaire de septembre 2019, la commune de Vergt est repassée à une organisation de la semaine scolaire à 4 jours. L'ALSH de Chalagnac est donc le 4^{ème} ALSH à être ouvert en journée entière les mercredis.

Ces 4 ALSH, (de Château l'Evêque, Savignac les Eglises, Razac sur l'Isle et Chalagnac) connaissent des fréquentations records (excepté Savignac qui reste stable), nécessitant le prêt de locaux supplémentaires de la part des communes et l'augmentation du nombre d'animateurs afin de répondre au mieux à la demande.

Le financement de cette ouverture supplémentaire est assuré par une révision volontaire de l'attribution de compensation des communes concernées et répartie selon la fréquentation moyenne constatée.

- **En termes pédagogiques :**

- Deux projets phares sur le thème de la convention internationale des droits des enfants et les droits des femmes sur fond de lutte contre les discriminations :
 - 20/11/2019 : journée droit des enfants
 - 13/03/2019 : journée mixité en lien avec la lutte contre les discriminations et la journée des droits des Femmes

Plus de 550 enfants ont participé à chacune de ces journées.

- 26 séjours de vacances d'été ont été organisés
2 ont dû être annulés mais 430 enfants sont ainsi partis dormir 1 à 4 nuits hors l'ALSH pour un coût de près de 25 000 € de budgets dont 5 000 € à la charge de l'agglomération, et permettant ainsi de proposer des séjours à tarification modulée.
- l'accueil plus développé des jeunes de 12 à 14 ans grâce à la redynamisation de pôles ados à Boulazac Isle Manoire, Bassillac et Auberoche, Chancelade et Coulounieix Chamiers avec une équipe pédagogique dédiée, des projets, programmes et séjours spécifiques.

- **En terme financier :**

L'accueil de loisir représente un coût total de près de 3.5 Millions d'Euros (hors investissement).

Les familles contribuent à hauteur de 400 000 €.

La CAF apporte son soutien financier à hauteur de 500 000 € par le biais des prestations de service et du Contrat Enfance Jeunesse.

Celui-ci verra son dernier avenant signé en 2020 pour 2019, impliquant un questionnement des financements sous couvert de la Convention Territoriale Globale dont les conditions restent encore incertaines.

Les familles et la CAF couvrent une grande partie des coûts de fonctionnement mais l'Agglomération (après transfert de charge) représentent donc le principal financement de ce service.

Afin d'alléger les coûts des transports des ALSH les plus ruraux, 2 minibus ont été achetés en 2019 et arriveront début 2020.

Des travaux de rafraîchissement de bâtiment (peinture, menuiseries...) ont débutés en 2019 et se poursuivront en 2020. De même des bâtiments ont été plus sécurisés (clôtures, piscines...), notamment à Coulounieix Chamiers, d'autres ont connu des travaux plus importants d'étanchéité et de restructuration (St Amand notamment).

- Une nouvelle réflexion des communes concernant les rythmes scolaires pourrait être à envisager pour la rentrée 2020, selon le choix des communes, ce qui aura possiblement une incidence sur l'ouverture des ALSH le mercredi toute la journée.
- De même, les communes seront sollicitées, quant à des nouveaux transferts ou dé transfert d'ALSH.
- Une réflexion importante va être menée avec la CAF concernant la fin des Contrats Enfance Jeunesse et l'évolution vers la Convention Territoriale Globale. Cette réflexion nécessitera des concertations avec les communes.
- Trois grandes réflexions se poursuivent concertées avec les communes, l'éducation nationale, la CAF, le conseil départemental autour de :
 - o L'accueil des enfants de -3 ans scolarisés dans les classes enfantines posant des difficultés d'accueil (autonomie, propreté) : locaux non adaptés, personnels non spécialiste de ce public et non formé...
 - o L'accueil des enfants en situation particulière et porteurs de handicaps « reconnus »
 - o Des conventions de prestations de services entre les Villes et l'Agglomération quant aux repas dans le but de produire moins de déchets et moins de gaspillage et aux prestations d'entretien ménager avec d'éventuelles externalisation de service à envisager.
- Une réflexion quant à une harmonisation des tarifs des villes quant aux prix des repas et leur composition devra être engagée.
- Un Plan d'Investissement Pluriannuel avec une 1^{ère} phase de grands travaux en priorité sur les bâtiments de :
 - o Jean Sigalas (Coulounieix Chamiers) : antidérapant, peintures, fin des menuiseries...
 - o St Privat (Savignac) : insonorisation
 - o Boulazac : optimisation de la cour intérieure

2 nouveaux minibus seront achetés cette année encore.

Un marché de prestation d'entretien et de ménage sera mis en place afin de pallier aux difficultés du territoire des ALSH et de la fin des prestations de services des communes sur cette mission. Ainsi, les ALSH poursuivront le travail engagé dans les crèches à savoir le nettoyage sain, meilleur pour la santé des enfants et plus économique.

Enfin, une discussion avec les villes pourra permettre de retravailler sur les temps de travail des agents partagés et notamment des binômes de direction. Cette action s'inscrit dans le plan d'amélioration des conditions de travail du Grand Périgueux (CQVT-LD).

De même le Grand Périgueux privilégiera de plus en plus les contrats afin de mettre fin progressivement aux Mises A Disposition, très complexes à gérer.

Les nouveaux élus communautaires devront définir le nouveau projet éducatif du Grand Périgueux.

Pour l'année 2020, les prévisions budgétaires du service Enfance s'élèveraient aux montants suivants :

	Dépenses	Recettes
Budget 13 ALSH	3 500 000 €	
dont masse salariale	2 151 263 €	
Grand Périgueux		2 243 618 €
CAF (CEJ-CTG et PS)		500 000 €
Familles		400 000 €
	3 000 000 €	3 000 000 €

3. Petite enfance

BILAN 2019

La compétence s'exerce au moyen de 16 crèches et 522 places d'accueil. Quinze établissements sont gérés en régie, la micro crèche de Sorges est gérée par l'ADMR en délégation de service public.

Il y a quatre relais assistants maternels (RAM) sur le territoire soit 470 assistantes maternelles et 1400 places d'accueil potentielles.

Le point accueil Petite Enfance (PAPE) a accueilli 405 familles et traité 506 dossiers de pré-inscription. Au total, 1071 enfants ont été inscrits dans nos structures.

133 familles ont participé aux réunions collectives d'information du PAPE en présence d'un représentant d'un RAM.

272 familles ont été reçues en entretien particulier au Pôle Accueil.

482 dossiers de pré-inscriptions ont été traités.

La commission a attribué 389 places et a prononcé 177 refus, 90 dossiers ont été conservés en liste d'attente.

Les actions conduites par le Grand Périgueux en 2019 :

- La construction de la crèche Clos Chassaing pour un montant de 3 275 000€ HT, 40 places de la crèche Mercier y ont été transférées ainsi que 20 places de la crèche Magne. L'ouverture a eu lieu le 4 novembre 2019. L'équipe y développe un projet éducatif autour de la libre circulation des enfants.
- Le lancement du marché pour la fourniture de repas en liaison froide de cet établissement. Le cahier des charges exige la fourniture de produits bio/locaux et/ou porteurs d'une AOP ou AOC.
- Les travaux d'agrandissement et d'embellissement d'un montant de 300 000€ de la crèche de Mensignac ont débuté à l'été, la structure fonctionne dans les locaux de jardin d'éveil, prêté par la mairie, et dans un Algéco®. L'ouverture est prévue début mars 2020.
- Le renouvellement de la délégation de service public de la micro crèche « Les Coquins de Sorges », l'ADMR a été retenue pour une durée de 8 ans.
- Un partenariat avec la plate-forme Manger bio Périgord a été engagé, pour la fourniture des fruits et légumes ainsi que les laitages.
- Un travail de structuration de l'accueil de l'enfant porteur de handicap au sein de nos équipements est conduit. 5 axes de travail ont été relevés :

- 1) Accueillir la demande,
- 2) Communiquer auprès des familles et des partenaires,
- 3) Etablir des partenariats avec les structures de soin
- 4) Co-construire des projets d'accueil individualisés
- 5) Sensibiliser, former et accompagner les agents des crèches.

Pour les 16 crèches, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 8 908 877€. Les charges de personnel constituent 90% des dépenses de fonctionnement.

Les recettes représentent 5 431 133€. Le budget s'équilibre par une subvention du budget principal.

La dépense publique nette d'une place en crèche est de 17 400€ par an.

210 agents œuvrent au sein du Service Petite Enfance, dont 190 auprès des enfants quotidiennement.

L'année 2019 a vu la fin du Contrat Enfance Jeunesse contractualisé avec la CAF au 31 décembre. Il représentait une recette de 824 262€. Ce financement devrait perdurer dans le dispositif CTG et se transformer en « Bonus Territoire ».

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

- L'ouverture de la crèche de Mensignac a été faite le 3 mars 2020. La capacité d'accueil demeure inchangée, la véranda, défectueuse, est remplacée par un espace de motricité, un dortoir complémentaire est réalisé ainsi qu'un espace pour le personnel : vestiaires, sanitaires, salle de repos. La chaudière est remplacée, l'isolation du bâtiment ainsi que la mise en conformité électrique sont réalisées, ainsi que des travaux d'embellissement (peinture et revêtement de sol).
- Les études préparatoires à la reconstruction de la crèche Câlines Câlines vont se poursuivre, la ville de Périgueux s'étant engagée à proposer un terrain adapté proche de l'actuelle crèche.
- Le travail de fond sur l'accueil de l'enfant porteur de handicap se poursuit par la formation massive de tous les agents d'accueil. De même, les partenariats conclus avec les structures médico-sociales (CAMPS) seront consolidés et de nouveaux seront noués (Centre Ressource Autisme).
- 3 éco-agents seront formés, avec pour mission :
 - 1) De former les nouveaux professionnels ainsi que les personnes affectées aux missions temporaires,
 - 2) De sensibiliser les parents des crèches,
 - 3) De sensibiliser les agents des autres services du Grand Périgueux afin de modifier progressivement les pratiques de l'ensemble de l'institution.
- Le dispositif Bébé Dom sera re-questionné.
- Et le service déploiera son nouveau logiciel métier Arpège.

4. Les piscines

BILAN 2019

En 2019, les 5 piscines du Grand Périgueux ont accueilli près de **288 000 usagers**. Tout au long de l'année, les fonctions éducatives, compétitives, récréatives et sociales ont été développées à travers chaque équipement aquatique

a) L'AQUACAP

Avec plus de **193 000 baigneurs** accueillis pour cette année (203 000 usagers en 2018), l'Aquacap montre l'intérêt de ce type d'équipement aquatique pour l'agglomération. La baisse de fréquentation par rapport à la saison dernière de 4,9 % est principalement due aux travaux de réparation des centrales de traitement d'air des halles bassin ayant occasionnés 10 jours de fermeture du centre aquatique.

Avec un coût annuel de 872 000 € (dépenses – recettes) rapporté au nombre de baigneurs (204 000), le coût social par baigneur est de **4,51 € à la charge du Grand Périgueux**. (Rappel : accueil gratuit des clubs et scolaires). A titre de comparaison, la moyenne nationale du coût baigneur/collectivité est de 5,37 € (source : Association Nationale Des Elus en charge du Sport)

b) La piscine Bertran de Born

Destinée au sport aquatique organisé et aux apprentissages et perfectionnements de la nage, cet équipement central joue un rôle important à destination de la natation départementale. Près de **67 000 baigneurs** auront fréquenté les bassins inox du centre-ville. Plus de 70 % des utilisateurs de cet équipement sont accueillis gratuitement soit dans le cadre scolaire ou associatif.

D'un coût annuel de 438 000 € (dépenses-recettes) rapporté aux nombres de baigneurs (67 000), le **coût social est de 6,51 €**. (Rappel : totale gratuité pour les clubs et scolaires décidée par l'institution).

c) La piscine d'été de Marsac/Isle

Plus de **16 000 baigneurs accueillis** sur cet établissement d'été. Il est à noter que la fréquentation de cette piscine repart à la hausse avec un climat usager/MNS qui semble plus apaisé.

51 000 € de coût saisonnier (dépenses-recettes) rapporté aux nombres de baigneurs (16 000) représente un **coût social de 3,17 € pour le Grand Périgueux**.

d) La piscine d'été de Boulazac Isle Manoire (ST LAURENT)

Environ **3 000 baigneurs** ont été accueillis durant les 2 mois d'été.

32 000 € de coût saisonnier (dépenses-recettes) rapporté aux nombres de baigneurs (3 000) représente **un coût social de 10,22 € pour le Grand Périgueux**

e) La piscine d'été de Sorges et Ligueux en Périgord

Environ **8 000 baigneurs** ont été accueillis durant les 2 mois d'été.

44 000 € de coût saisonnier (dépenses-recettes) rapporté aux nombres de baigneurs (5 500) représente **un coût social de 5,53 € pour le Grand Périgueux**

f) L'ensemble des piscines du Grand Périgueux

Les 5 équipements représentent un coût annuel (dépenses-recettes) de 1 437 000 € pour 288 000 nageurs/baigneurs accueillis, soit **un coût moyen social baigneurs de 4,99 €** à la charge du Grand Périgueux. (Rappel national : 5,37 € source ANDES)

- 30 000 usagers clubs, soit 10,4% de la fréquentation générale (accueil gratuit)
- 45 000 Scolaires, soit plus de 15,6% de la fréquentation générale (accueil gratuit)
- 26 000 « activités » soit 9 % de cette typologie d'usagers qui génèrent 1/3 des recettes des piscines
- 187 000 baigneurs/nageurs accueillis soit 65 % des usagers.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

a) Investissements dans les équipements aquatiques du Grand Périgueux : année 2020

Pour cette nouvelle année, **800 000 € d'études et 650 000 € de travaux pour la piscine de Boulazac/Isle-Manoire** sont proposés à l'inscription.

b) Fonctionnement des piscines : année 2020

En 2020, l'agglomération proposera 5 établissements de bain différents aux usagers. Les deux établissements couverts à l'année, seront relayés et renforcés par trois piscines d'été au Nord au Sud et à l'Ouest de l'agglomération.

- **L'AquaCap** : sauf pannes importantes compte tenu de la fragilité des appareils en sous-sol, le budget général de fonctionnement sera de : 740 000 € en frais généraux et 957 000 € en frais de personnel. En termes de recettes, 800 000 € peuvent être envisagés.

- **La piscine Bertran de Born** : 25 000 € de frais généraux et 215 000 € de frais de personnel sont nécessaires au bon fonctionnement de cet équipement type spécialisé clubs et scolaires. 70 000 € de recettes peuvent être envisagés.
- Concernant la **piscine d'été de Marsac**, 70 000 € de frais généraux et 60 000 € de frais de personnel permettront l'exploitation de cet équipement. Environ 35 000 € de recettes sont envisageables, sous couvert d'une météo favorable.
- La piscine de **St Laurent/Manoire** pourra fonctionner sur les mêmes bases de l'année écoulée. 18000 € de frais généraux et 28 000 € de frais personnel seront nécessaires à l'exploitation de cet équipement qui devrait générer 5 000 € de recettes.
- Concernant la piscine d'été de **Sorges et Ligueux en Périgord**, nous pouvons envisager de provisionner 35 000 € de frais généraux et 28 000 € de frais de personnel. 14 000 € de recettes peuvent être provisionnés.

5. La gestion des déchets

Envoyé en préfecture le 17/06/2020

Reçu en préfecture le 17/06/2020

Affiché le



ID : 024-200040392-20200604-DD2020023-DE

Commission développement durable et environnement

BILAN 2019

L'année 2019 est marquée par la poursuite du programme de déploiement des bornes enterrées avec la réalisation de 155 points de collecte supplémentaire pour un investissement de près de 3,5M€ (pris en charge à hauteur de 0,65M€ par les communes). C'est aussi la première année pleine suite au transfert de la compétence déchèteries, animation, communication et prévention au SMD3 intervenu mi 2018.

1. L'organisation des services

Au 1^{er} janvier, le service gestion des déchets était composé de 65 salariés. La collecte des déchets ménagers et assimilés est assurée en régie sur le territoire de l'agglomération.

La gestion des neuf déchèteries, l'animation et la prévention ont été confiées au Syndicat départemental des déchets de la Dordogne (SMD3) dans le cadre d'une convention.

Une collecte spécifique des cartons du secteur sauvegardé de Périgueux a été confiée à un prestataire dans le cadre d'un marché public.

La commune de Sorge-Ligueux a été collectée en 2019 par le Grand Périgueux, et celle de Savignac les Eglises par le SMCTOM de Thiviers dans le cadre d'une convention.

2. Les évolutions 2019

Une nouvelle politique de collecte a été adoptée en février 2016.

Celle-ci fixe les orientations en matière d'organisation de la collecte et des niveaux de service proposés aux usagers. Elle poursuit un objectif important de maîtrise des coûts qui vise à compenser les impacts financiers exponentiels des coûts de traitement, liés notamment à la fiscalité écologique, par une réorganisation complète de la collecte.

Les efforts ont payé, les budgets sont parfaitement maîtrisés depuis l'engagement de cette orientation forte. Pour autant, l'évolution à venir des coûts de traitement sera certainement difficile à contrer.

La nouvelle politique de collecte :

a) Programme de déploiement des bornes enterrées

- Afin d'optimiser les coûts de collecte, il est prévu l'installation de 750 points de collecte par bornes enterrées. Ce nouveau mode de collecte constitue un programme d'investissement ambitieux de près de 9 M€ (Coût net à la charge de l'agglomération). Le Grand Périgueux finance les équipements et la moitié du génie civil, tandis que les communes financent l'autre moitié.
- En 2019, 155 points d'apport volontaires ont été installés. Le montant de ces investissements est de l'ordre 2 290 000 € TTC pour le matériel et de 1 200 000 € TTC pour le terrassement. La participation des communes pour 2019 est de l'ordre de 650 000 €.

b) La fiscalité

- Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est resté stable entre 2017 et 2019 (10,50 %)

c) Le transfert des déchèteries

- Dans le cadre des engagements du transfert, une étude est en cours pour la création d'une nouvelle déchèterie à la Rampinsolle pour remplacer celles de Périgueux et Coulounieix-Chamiers. Conjointement, le SMD3 doit travailler à la création d'une déchèterie à l'Est du territoire pour remplacer celles de Boulazac et Trélissac, et une à l'Ouest pour remplacer celle de Chancelade.

Pour mémoire, la convention avec le SMD3 prévoit en effet la modernisation des déchèteries comme suit:

- Priorité 1 :
 - La mise aux normes de la déchèterie de Breuilh.
 - La fermeture des déchèteries de Périgueux et Coulounieix et la construction d'un nouvel équipement à La Rampinsolle sur Coulounieix Chamiers.
 - La fermeture et reconstruction à proximité de la déchèterie de Chancelade.
 - La fermeture des déchèteries de Boulazac et Trélissac pour en reconstruire une sur un site en cours d'identification sur Boulazac.
- Priorité 2 :
 - La construction d'une nouvelle déchèterie au Nord de la zone agglomérée de Périgueux.
 - La fermeture des déchèteries les plus petites pour les remplacer par un dispositif plus efficace de déchèteries mobiles et concernant davantage de population.

d) Vers le transfert de la collecte

- Le Grand Périgueux a délibéré en faveur de la mise en place de la tarification incitative à l'échelle départementale, et dans ce cadre, pour l'étude du transfert préalable de la collecte des déchets au SMD3, dans une optique d'unification de la politique départementale des déchets.

Les investissements 2019

L'agglomération a investi dans les domaines suivants :

- Achat de bennes à ordures ménagères pour un montant de 810 000 €
- Achat de bornes enterrées pour un montant de 2 290 000 €.

Les dépenses de fonctionnement ont diminué de 1,5 % entre 2018 et 2019. Elles étaient de 10 200 000 € en 2018 et de 10 045 000 € en 2019. Cette diminution est due au départ à la retraite de 2 agents, au transfert d'un emploi d'agent de collecte vers le SMD3 (-105 000 €) et la baisse de la consommation de carburant de 40 000 € (-8%).

Les dépenses de lavage des bornes ont augmenté 30 000 € (augmentation du nombre de bornes).

La contribution de solidarité payée au SMD3 a augmenté de 150 000 €.

Les recettes de fonctionnement se sont stabilisées entre 2018 et 2019. Elles étaient de 11 700 000 € pour les deux années.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Les contraintes budgétaires sur la gestion des déchets.

La préparation de la tarification incitative par le SMD3 nécessite des budgets d'investissement et de fonctionnement importants, sans pour autant produire à ce stade un impact positif sur la courbe des tonnages et des coûts.

Parallèlement, le vote dans la loi de finances pour 2019, d'une trajectoire en forte évolution de la taxe générale sur les activités polluantes qui pèse sur les déchets enfouis (de 17€ à 65€ par tonne entre 2019 et 2025), vient renchérir encore sensiblement le coût de cette compétence.

L'année 2020 devrait être articulée autour de plusieurs chantiers :

La poursuite du programme de déploiement des bornes enterrées

Le Grand Périgueux prévoit de déployer 150 points supplémentaires, portant ainsi le nombre à 700 points fin 2020.

La suite du programme s'étend sur l'ensemble du périmètre de l'agglomération.

Le montant des investissements programmés est de de l'ordre de 3 300 000 € HT

L'organisation de la collecte.

A compter du 1er janvier, le Grand Périgueux collectera en régie la commune de Savignac les Eglises et mettra fin à la convention de prestation de service avec le SMCTOM de Thiviers. L'économie sera de l'ordre de 55 000 €.

La tarification incitative.

Dans le cadre de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte qui vise à réduire l'enfouissement de 50 % des ordures ménagères résiduelles à l'horizon 2025, Le SMD3 a conduit une étude au niveau départemental, et le conseil communautaire a délibéré favorablement le 18 octobre 2018 pour la mise en œuvre de la tarification incitative. Le mode de tarification retenu est la redevance incitative.

Ce mode de tarification s'appliquera à l'ensemble du département selon un calendrier progressif. Selon l'ADEME qui accompagne les collectivités et les soutient financièrement, la mise en œuvre effective prend environ trois ans.

L'ADEME accompagnera financièrement l'agglomération à hauteur de 1,1 M€ pour le fonctionnement et 450 000 € pour les investissements.

Le calendrier proposé est le suivant :

- 2020 : De septembre à novembre, enquête auprès des usagers (rencontres individuelles) pour constituer la base de données et les opérations de communication,
- Fin 2020 et début 2021 : Installation des systèmes d'identification (bennes, bacs, bornes enterrées), phase tests techniques et période de facturation pédagogique,
- 2022 : Facturation sous forme de redevance à la place de la TEOM.

Ce nouveau mode financement nécessite d'adapter les équipements en place pour permettre l'identification des usagers.

L'agglomération devra équiper toutes les bornes enterrées de lecteurs de cartes, fournir des badges aux usagers.

Il sera nécessaire d'équiper les bacs individuels de puces d'identification, ainsi que les bennes de lecteur de puces.

Le budget prévisionnel est de l'ordre de 1 600 000 €.

Ce vaste mouvement d'évolution technique et d'unification tarifaire par la redevance incitative doit logiquement s'accompagner d'une organisation unifiée, à l'échelle départementale, au sein d'une structure unique.

Le budget prévisionnel de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement seront en augmentation de 1,9 % par rapport à 2019. Pour 2020, le montant est de 10 396 000 € pour 2020 et de 10 200 000 € pour 2019.

Les évolutions proviennent uniquement des contributions à verser au SMD3.

Les recettes attendues seront de l'ordre de 12 040 000 € avec l'augmentation du taux de la TEOM de 0,5 points

1/ L'année 2020 sera marquée par une forte augmentation de la contribution au SMD3.

Celle-ci est articulée autour de quatre axes :

- Création d'une nouvelle contribution de revente : 197 000 €
- Exploitation des déchèteries : 105 000 €
- Diminution de la réversion des recettes de revente des matériaux : - 174 000 €
- Augmentation de la TGAP de 1 € : 20 000 €

L'impact pour l'agglomération sera de 500 000 € pour 2020.

2/ Les postes suivants sont en diminution :

- La reprise en régie de la collecte de Savignac les Eglises : -55 000 €
- La baisse de la masse salariale : - 150 000 €

3/ Les postes suivants sont en augmentation :

- Le Lavage des bornes enterrées : 30 000 €

Afin de financer ces augmentations et d'amortir la charge d'emprunt nécessaire aux investissements exposés ci-avant, il paraît nécessaire de porter le taux de la TEOM de 10,5 % à 11 %

C. INFRASTRUCTURES, PATRIMOINE ET TRAVAUX

Commissions : Tourisme et Cadre de vie / Environnement et développement durable, et l'ensemble des commissions

1. Assainissement des eaux usées

BILAN 2019

a) Le SPANC

1100 contrôles de bon fonctionnement (contrôles périodiques et contrôles lors de transactions immobilières) sur le territoire en régie. L'adoption en cours du PLUI a eu un impact en engendrant le dépôt de 540 dossiers de conception de filière dans le cadre de permis de construire.

De plus, le SPANC a accompagné 23 nouveaux usagers dans le cadre du programme d'amélioration de l'habitat AMELIA2.

Le service en régie compte 5 agents pour 12 610 installations.

Depuis 2018, le service utilise une nouvelle fonctionnalité de l'outil PERIGEO permettant aux agents de collecter les données, directement chez l'utilisateur, dans le Système d'Information Géographique (SIG) grâce notamment à des ordinateurs portables.

De plus, dans un souci d'égalité de traitement des usagers et d'uniformisation des pratiques, l'outil PERIGEO a été mis à disposition du délégataire VEOLIA.

Les données ainsi collectées permettent d'alimenter et d'enrichir le SIG du Grand Périgueux afin d'être consultables par d'autres services du Grand Périgueux (assainissement collectif, urbanisme, habitat,...).

Enfin, le contrat de prestation de service (SUEZ) pour les contrôles sur la commune de MANZAC SUR VERN a pris fin en juin 2019. La commune est désormais gérée en régie pour les 176 installations recensées.

b) Le collectif Péri Urbain

Le patrimoine péri-urbain du Grand Périgueux est constitué de 26 stations d'épuration dont l'exploitation est assurée en majorité en régie (directe sur 18 sites, confiée par mise à disposition du personnel des communes sur 7 sites (pour environ 40 000 €/an) et en délégation de service public SUEZ sur Vergt).

Un programme de maintien à niveau des stations (renouvellement et sécurité) a été conduit pour un montant global de 50 K€.

Les études de maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation des stations d'épuration de La Chapelle Gonaguet et de Marsaneix (20 000 € HT) ont été poursuivies.

Les travaux relatifs à l'opération de création d'un réseau d'assainissement et d'une station d'épuration à Laurière (commune d'Antonne) ont débuté.

c) Le collectif urbain

Les études relatives au transfert de la compétence eau potable ont été poursuivies suite à l'adoption de la loi Ferrand-Fesneau, dans l'optique du transfert de compétences (eau potable, assainissement eaux usées et eaux pluviales) au 1^{er} janvier 2020.

Le réseau de collecte raccordé sur la station de Landry à Boulazac, a été diagnostiqué entre 2016- et 2018. Ce diagnostic a abouti au lancement des travaux de reprise des réseaux de la RD5E2 dans la zone commerciale de Boulazac (travaux de l'ordre de 700 000€HT).

Les opérations de l'appel à projets « réductions des pollutions domestiques » (pour mémoire, 9 opérations pour un total d'environ 14 M€ HT sur le système de collecte de la station de Saltgourde) ont été poursuivies :

- les travaux de création d'un nouveau réseau de transfert entre l'Avenue De Gaulle et le secteur Mériller à Coulounieix Chamiers (estimation travaux 3,5 M € HT),
- la réhabilitation de réseaux (1 M € HT sur 3 ans),
- la consultation d'entreprises portant sur la réhabilitation des biofiltres de la station de Saltgourde (3,5 M€HT) s'est déroulée avant un démarrage prévisionnel des travaux début 2020,
- l'étude portant sur la création de bassins de stockage unitaire à Coulounieix-Chamiers (secteur avenue de gaulle) et Périgueux (secteur Coutras/la Filature) a été poursuivie.

d) La GEMAPI

La compétence GEMAPI ne recouvre pas l'intégralité du champ de l'article L211-7 du Code de l'Environnement mais uniquement quatre de ses objectifs :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès,
- la défense contre les inondations,
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

Le Grand Périgueux est compétent en la matière depuis le 1^{er} janvier 2018

Les différents EPCI de la vallée de l'Isle –amont et aval- ont acté, dans un souci d'efficacité de la structure existante et de gouvernance efficace, de s'appuyer sur le syndicat de rivière existant SMBI. Le territoire de ce dernier s'est donc étendu à l'intégralité du Grand Périgueux et aux EPCI situés en amont hydraulique.

En ce qui concerne le syndicat Rivières, Vallées et Patrimoines en Bergeracois (RVPB) qui intervenait sur les communes de Paunat et Val de Louyre et Caudeau, la Communauté d'Agglomération du Bergeracois (CAB) a décidé d'exercer en direct cette compétence Gemapi.

Le RVPB a donc été dissout et le Grand Périgueux conventionne désormais avec la CAB pour l'exercice de la compétence sur ces deux communes.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

a) Le SPANC

Les modalités du 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne en matière de réhabilitation des ANC prévoient une baisse significative des aides et des conditions plus restrictives.

Toutefois, le programme d'aide à l'amélioration de l'Habitat (AMELIA) va permettre le financement de nouvelles réhabilitations d'assainissement non collectif. C'est pourquoi le SPANC accompagnera les usagers bénéficiaires dans leurs démarches.

Les contrôles périodiques de bon fonctionnement se poursuivront (rythme d'environ 1 200 contrôles/an).

b) Le collectif Péri Urbain

Le transfert de la compétence intégrale au Grand Périgueux engendre la prise en charge, par l'équipe d'exploitation en régie, de nombreux nouveaux ouvrages (environ 30 postes de relevage et les sept stations précédemment exploitées par du personnel communal mis à disposition)

Les travaux de réalisation du système d'assainissement (réseau + station) sur Laurière, commune d'Antonne et Trigonant s'achèveront début 2020. Cette opération a été menée en groupement de commandes avec la commune pour un coût global de 285 000 €HT.

L'étude diagnostique des systèmes d'assainissement (réseaux + stations) de Sorges et Ligeux en Périgord (coût 50 000 €HT) et celle relative à la mise en place de l'autosurveillance, de l'autocontrôle et du diagnostic permanent des stations rurales (débitmètres, sondes, télégestion pour un coût estimé à 300 000 €HT) ont débuté.

Les projets relatifs aux stations de Saint Mayme de Pereyrol (1 station desservant environ 10 abonnés pour 75 000€HT) vont être lancés. 20 branchements du bourg d'un coût global d'opération estimé à 290 000€HT) vont être lancés. Piles à Cornille (1 micro station desservant environ 10 abonnés pour 75 000€HT) vont être lancés.

L'assainissement collectif sera également déployé sur le bourg de la commune d'Escoire avec un raccordement des effluents sur le réseau et la station d'Antonne et Trigonant (travaux estimés à 550 000€HT).

Un programme de maintien à niveau des autres stations et postes de relevage (renouvellement équipements et mise en sécurité) sera conduit pour un montant global de 50 000 €HT.

c) Le collectif urbain

Le transfert de compétence au 1^{er} janvier 2020 a induit la reprise, par le Grand Périgueux, de l'ensemble des contrats de délégation de service public en vigueur à cette date.

Concernant l'appel à projets de l'Agence de l'eau bénéficiant de subventions, les travaux sur le réseau structurant se poursuivront avec notamment les travaux de réhabilitation de réseau (sur Marsac, Périgueux) tandis que ceux concourant au transfert des effluents entre le giratoire des Pyramides et le secteur Mériller (sur Coulounieix-Chamiers) estimés à 3,5 M € HT se terminent (mise en service des ouvrages au printemps 2020).

Egalement, les travaux de réhabilitation des biofiltres de la station de Saltgourde (estimation de 3,5 M € HT pour une durée de travaux de 27 mois) vont débiter au second semestre 2020

Les études pour la création de deux bassins de stockage des eaux par temps de pluie (5 000 m³ à Coutras et 340 m³ à De Gaulle pour une estimation globale de travaux de 5,15 M € HT) vont se poursuivre afin de trouver un emplacement idoine notamment pour le bassin Coutras. Et le lancement de ces opérations sera conditionné à l'obtention d'un financement adéquat de l'Agence de l'Eau.

Enfin, dans une optique de rationalisation progressive du nombre de contrats de délégation de service public, le Grand Périgueux engagera le renouvellement du contrat de délégation de service public des stations de Saltgourde et Trélissac en incluant dans le périmètre affermé les périmètres d'exploitation (réseaux de collecte) qui étaient couverts par les contrats DSP des communes. Mise en fonctionnement du nouveau contrat prévue au 01 janvier 2021.

d) L'eau potable

La compétence eau potable est transférée à l'agglomération depuis le 1er janvier. Le Grand Périgueux l'exerce en direct sur les 5 communes suivantes : Boulazac (commune déléguée), Champcevinel, Escoire, Cornille et Trélissac. Pour les autres communes du Grand Périgueux, le Grand Périgueux vient en représentation substitution au sein des syndicats mixtes existants (SMDE et anciens SIAEP).

En termes d'investissement, Le Grand Périgueux procèdera au renouvellement d'envièr
mètres de réseau eau potable sur la commune d'Escoire, en simultané
l'assainissement collectif (travaux estimés à 250 000 € HT).

La question de la gouvernance future de cette compétence eau potable sera à débattre par les élus du Grand Périgueux au 1er semestre 2020.

e) Les eaux pluviales

Le service prend en charge, au titre de cette dixième compétence obligatoire des agglomérations, le suivi du patrimoine de réseaux d'eaux pluviales urbaines estimé à environ 220 kilomètres.

L'entretien par hydrocurage des réseaux sera assuré par mutualisation, avec le service assainissement collectif, de marchés de prestation de service.

Les investissements qui seront réalisés en 2020 concernent la mise en place de réseau de collecte dans le bourg de Sainte Alèvre, de Cendrieux (45 000€HT), au hameau des Piles (25 000€HT en relation avec le projet d'assainissement collectif) et la création de bassins de stockage-réalisation des eaux pluviales sur la commune de Coursac (75 000€HT).

f) La GEMAPI

L'année 2020 devrait permettre au SMBI de faire aboutir un diagnostic du territoire dans l'objectif d'une qualification de l'état des rivières et des zones humides notamment.

Ce diagnostic devrait servir de base à la définition d'une politique GEMAPI, et du niveau d'ambition attendu.

La cotisation 2020 au SMBI s'élève à 210 000 €.

2. Gestion durable du patrimoine

La Gestion Durable du Patrimoine est aujourd'hui en réelle mutation face au volume de patrimoine qui croît ces dernières années. Notre organisation s'est donc structurée comme un véritable service technique avec deux pôles clairement identifiés : Bâtiment et Espaces Verts.

BILAN 2019

a) Formation des effectifs :

Dans le but de qualifier au mieux les agents du service et de répondre ainsi aux besoins, des formations ont été effectuées (permis remorque, tronçonnage, taille des végétaux...).

b) Affirmation de la régie technique :

Au cours de ces 18 derniers mois, la cellule Espaces Verts a été en capacité de reprendre en régie l'entretien de la voie verte sur l'ensemble des secteurs et l'entretien d'un certain nombre de Zones d'Activités Economiques.

- Voie Verte (Trélissac et Marsac sur l'Isle) : prestation antérieurement réalisée par les communes pour un coût d'environ 125K€,
- Voie Verte : Périgueux, Saint Laurent sur Manoire, Bassillac, Chancelade, Razac sur l'Isle : prestation auparavant réalisée par des entreprises pour un coût d'environ 95K€
Entretien (propreté, espaces verts) de certains Parcs d'Activités (Rampinsolle, Cré@vallée, Borie Porte,...) et d'espaces fonciers : prestations réalisées par des entreprises pour un coût d'environ 100 K€.

c) Exigences réglementaires

- Diagnostic d'évaluation des champs électromagnétiques (CEM) – Coût : 20 997 € HT :

L'évaluation portait sur les postes de travail installés à proximité d'installations, sources ou appareils émetteurs de champs électromagnétiques.

- Surveillance qualité de l'air intérieur (QAI 2^{ème} campagne ALSH...) – Coût : 25 245 € HT :

Un diagnostic pour réduire les risques de pollution a été réalisé, la loi obligeant les établissements concernés à surveiller régulièrement la qualité de l'air intérieur.

Conclusion : Les résultats de ces mesures ont mis en évidence un dépassement de la valeur fixée par le décret N°2011-1727 du 2 décembre 2011 pour le polluant Formaldéhyde sur le bâtiment n°8 (Grand Chalet) de l'établissement ALSH Jean Sigalas à Coulounieix Chamiers.

Une expertise supplémentaire pour identifier les causes de ce dépassement et les actions correctives à mettre en œuvre sont en cours.

Les résultats de l'ensemble des sites diagnostiqués ont répondu aux exigences réglementaires.

d) Chemins de randonnées :

- **Réalisation travaux secteur Sud – Coût : 82 640 € HT**

L'implantation de la signalétique PDIPR a été réalisée sur 350 km de boucles et de liaisons du secteur Sud du Grand Périgueux (Ex CCPVTT), soit 19 villages.

Cette opération avait pour but la mise en place :

- De balises,
- De mâts avec des flèches directionnelles,
- De panneaux d'appel avec les cartographies recto/verso : une face représentant le territoire de la commune, l'autre l'ensemble des boucles et liaisons du Grand Périgueux.

- **Réalisation diagnostic sur l'ensemble du territoire du Grand Périgueux – Coût : 15 000 € TTC**

Afin de mieux appréhender la compétence de l'entretien des chemins de randonnée, un relevé topographique des sols a été réalisé durant l'été.

Ce diagnostic a permis d'établir différents types de tableaux référencés comme suit :

- listing complet des boucles et liaison,
- listing nature des sols boucles et liaisons (tableau ci-dessous),
- entretien fréquent des boucles et liaisons, défini comme : passage printemps/été, débroussaillage, élagage,
- entretien ponctuel des boucles et liaisons, défini comme : passage automne/hiver, remise en état des chemins avant la saison touristique, petit bûcheronnage (par exemple, ronciers, etc...),
- suivi et remise en état du mobilier PDIPR (tables de pique-nique, poubelles, bancs, mâts, flèches, balises, panneaux d'appel, panneaux d'information/d'interprétation) sur le secteur Nord (territoire ex Communauté d'Agglomération Périgourdine)
- il est prévu également un entretien dit « exceptionnel » selon la dangerosité et l'urgence de l'intervention.

e) Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP 2ème mission ALSH...)

- **Rappel**

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public (ERP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement.

C'est un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, sauf cas très particuliers), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

La 1^{ère} mission (1^{er} agenda 2015) concernait l'ensemble du patrimoine bâti des bâtiments administratifs ; les travaux respectant les règles d'accessibilité réalisés sur trois années (2016/2017/2018).

- **Réalisation 2019 : Diagnostic de l'accessibilité 2^{ème} mission ALSH – Coût : 6 144 € HT**

- réalisation du diagnostic de l'accessibilité aux personnes handicapées (ou mise à jour de diagnostic précédemment réalisé),
- description de l'établissement et un état des lieux relatif de l'accessibilité des locaux, Justification des dérogations demandées,
- description des travaux ou mesures envisagées pour rendre accessible l'établissement.

f) Service Technique Mutualisé (STM) – Fauchage

Le STEM, Service Technique Mutualisé, a assuré, à la demande de communes (sur l'ex CCPVTT), le fauchage d'entretien des voiries. Le coût de ce service a été de 111 000.00 €, pour une recette issue de la facturation du service aux communes à hauteur de 53 000.00 €.

g) L'année 2019 a vu aussi

- la réalisation des contrôles obligatoires et de sécurisation des sites,
- environ 850 interventions en régie Bâtiment et 450 interventions en régie Espaces Verts,
- le suivi administratif, budgétaire et comptable (2 700 factures traitées annuellement),
- 630 000 euros TTC d'investissement ont été réalisés sur l'ensemble du patrimoine en achat de matériels et d'opérations.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

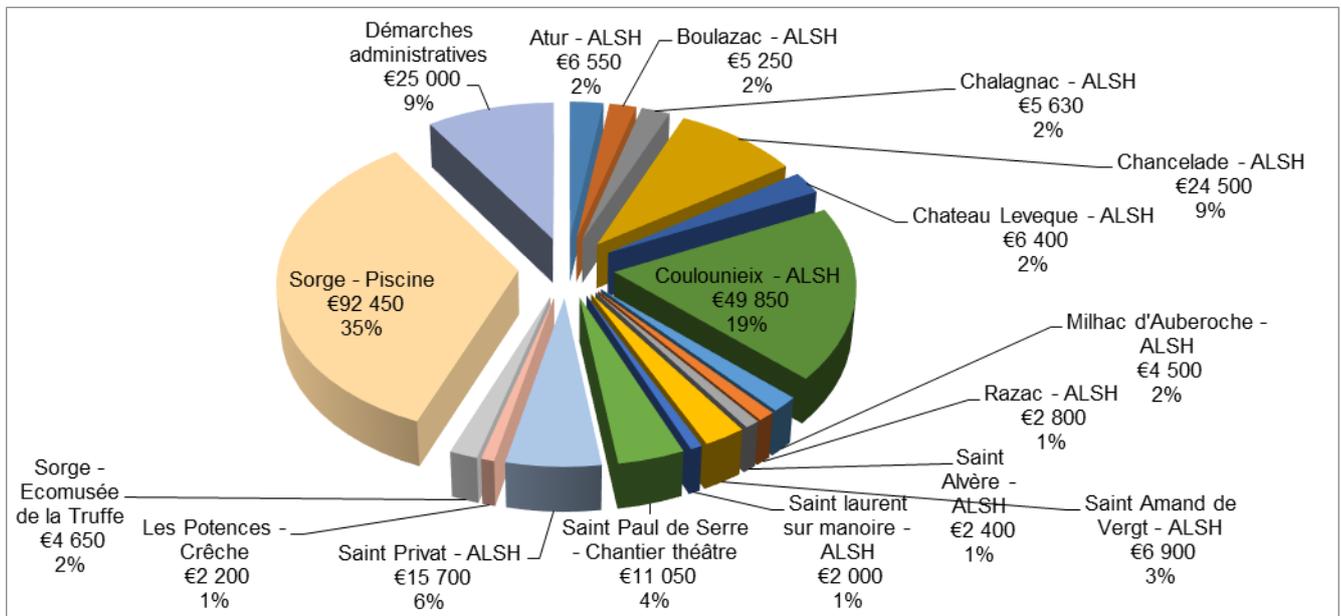
L'entretien du patrimoine sur le territoire sera optimisé par :

- la négociation des différents contrats d'entretien ou de contrôles obligatoires,
- l'analyse des coûts de fonctionnement des bâtiments, et notamment du coût de l'énergie dans un souci de recherche d'économies et le cas échéant, de proposition de travaux,
- l'optimisation des commandes par le regroupement des différentes prestations,
- le développement de partenariats avec les communes pour améliorer l'efficacité des prestations sur ce territoire élargie.

a) Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP 2ème mission ALSH

Projet 2020: réalisation travaux 2^{ème} mission ALSH (estimation pluri annualisée : 267 830€HT) :

Estimation des coûts des travaux à planifier sur 3 ans (avec engagement de financement de la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux) :



Le dispositif Ad'AP prévoit des points de contrôle réguliers de l'avancée sur la mise en conformité. Les attestations de travaux seront transmises en Préfecture.

b) Voie Verte – Vélo route

Diagnostic et opération (estimation : 180 000 € HT) :

La mission concerne la signalisation de police (tant verticale qu'horizontale) ainsi que les éléments participants à la sécurité des itinéraires et comprend deux phases : diagnostic et remise en état.

- Phase 1 : diagnostic de la signalisation de police des vélos routes et voies vertes, d'analyse des risques et de création d'un jalonnement de localisation.
- Phase 2 : remise en état de la signalisation horizontale et verticale sur l'ensemble du linéaire.
- Phase 3 (optionnelle) : proposition :
 - d'améliorations issues de la phase de diagnostic,
 - d'intégration des modifications du classement des zones partagées (création de zone 20 km/h, de zone de rencontre....)
 - de travaux de signalisation, de sécurisation et d'adaptation nécessaires
 - de réalisation du jalonnement.

c) Service Technique Mutualisé (STM) – Fauchage :

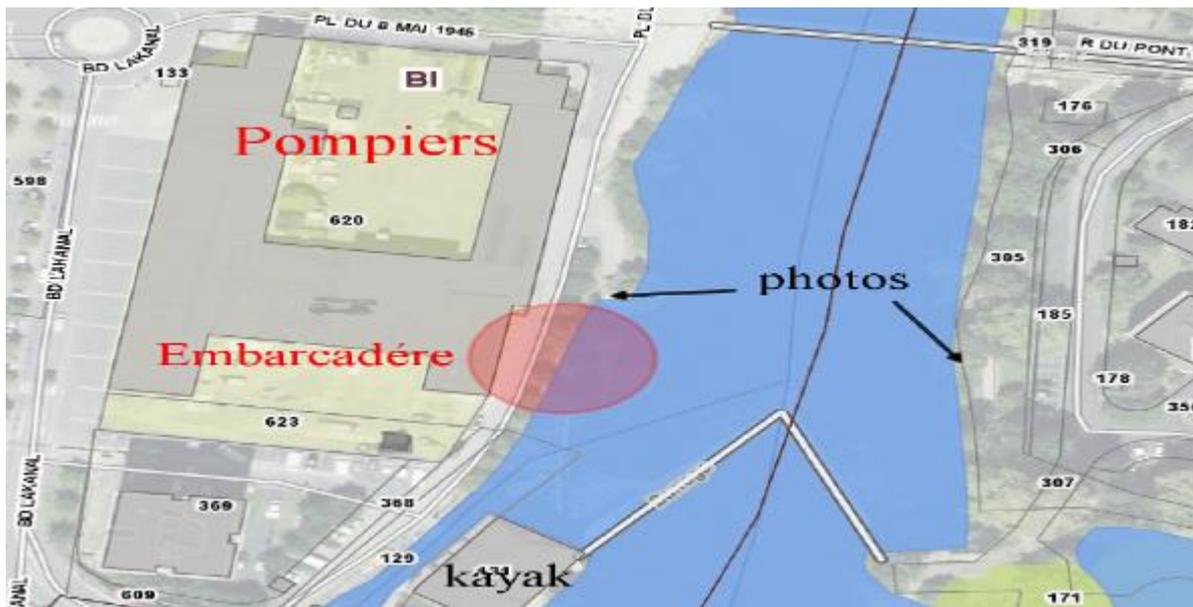
Il est également à noter que le service Gestion Durable du Patrimoine assure une mission d'entretien de la voirie par des travaux de fauchage et d'égavage depuis deux saisons au profit des Communes de l'ancienne Communauté de Communes du Pays Vernois et du Terroir de la Truffe.

Cette prestation de fauchage concerne 390 kilomètres entretenus en deux passes distinctes et mobilise actuellement 2 agents (pour 1.48 équivalents temps pleins), un tracteur épaveuse et un véhicule utilitaire.

Afin de permettre une optimisation des tâches et donc des coûts, et d'organiser au mieux le fauchage sur les voies communales, il sera proposé une évaluation de cette prestation, en concertation avec les communes concernées.

d) Cale de mise à l'eau

Une cale de mise à l'eau sera créée au niveau du seuil du moulin Sainte Claire Périgueux, en rive droite de l'Isle (estimation : 60 000 € HT) :



Cette équipement à disposition du club, sera également accessible au public qui souhaite pratiquer une activité nautique sur ce secteur touristique de l'Isle, et complètera utilement l'offre de services ludiques le long de la voie verte.

La mairie de Périgueux prend en charge la moitié des coûts liés à cette opération.

e) Chemin de randonnées

- **Travaux du secteur Nord**

Il est prévu d'effectuer :

- une remise à niveau de la signalisation PDIPR du secteur Nord du Grand Périgueux sur 800 km de boucles et de liaisons soit 36 villages, pour un coût de 43 383 € HT :
 - remplacement de certaines flèches directionnelles et de balises,
 - pose et fourniture des panneaux d'appels (structure bois uniquement).
- La fabrication, la fourniture et la pose des cartographies dans les panneaux d'appels PDIPR du secteur Nord du Grand une estimation est de 50 000 € HT.

Un courrier a été envoyé aux mairies concernées afin de collecter des informations sur l'historique de leur commune sur :

- les points remarquables sur le patrimoine bâtis,
- le patrimoine naturel,
- des photographies.

Ces éléments permettront la conception des cartographies insérer dans les panneaux d'appels.

- **Entretien des chemins de randonnée sur l'ensemble du territoire au 1er janvier 2020 (estimation : 100 000 € HT)**

Seront entretenues uniquement les boucles et les liaisons classées PDIPR par le Grand Périgueux y compris la réouverture de certains tronçons.

Nature de sol du PDIPR sur l'ensemble du territoire :

Goudron	Terre	Piste(DFCI)	Castine	Herbe	Total km
494,384	254,37	2,226	172,386	195,664	1119,03

La prestation est estimée à 100 000€ HT, avec un démarrage de l'entretien à la fin du 1^{er} trimestre.

f) L'année 2020 verra aussi notamment les opérations suivantes

- Création d'une clôture périphérique – Crèche Bébé Club, Massignac : 19 000€
- Fourniture et pose :
 - ✓ d'une barrière automatique – Camping de Neufont,
 - ✓ Fourniture et pose d'Habitations Légères et de Loisirs (HLL) – Camping de Neufont, environ 170 000€
 - ✓ ...

- Achat de mobilier – le futur centre technique de l’agglo
- Travaux d’aménagement de la cour centrale – Crèche Magne : environ 25 000€
- Travaux de réfection des peintures (bâtiment et aire de jeux) – Crèche Maison du Petit Prince : environ 8 500€
- Travaux d’isolation des chalets, réfection des peintures, fabrication et pose de menuiseries – ALSH Jean Sigalas : environ 50 000€
- Démolition et aménagement du patio – ALSH Valentine Bussières : environ 20 000€
- Travaux d’étanchéité de la terrasse – Hôtel de la Beauronne : 9 000€
- Mo pièces refuge – climatisation ALSH et crèches : 25 000€
- Diagnostic passerelles (7ans) : 20 000€
- Plantation sur le linéaire voie verte suite à abatage : 8 000€
- Acquisition d’un autoporté prise de force avec accessoire : godé racloir, broyeur végétaux, tondo broyeur et coupe ventral : 60 000€
- ...

L’objectif d’une gestion efficiente reste une priorité qui permet à la collectivité de générer des économies nouvelles et substantielles malgré l’accroissement du volume de patrimoine (tant en section de fonctionnement qu’en section d’investissement).

BILAN 2019

a) Equipements culturels et sportifs

➤ La piscine de Niversac

Concernant la piscine de Niversac, l'année 2019 a été marquée par le lancement d'un marché global de performance, permettant la désignation, en fin d'année, d'un opérateur pour les études, les travaux et la maintenance du bâtiment.

Sur un terrain placé en entrée de ville, la création de la piscine de Niversac s'oriente vers un secteur et un territoire de l'agglomération non équipé en équipement aquatique. L'ouverture de cette structure permettra l'accès à la population à un service sportif et moderne. Le coût de ce projet est estimé à 7.5 M€ HT. La réalisation de cette piscine bénéficie de subventions importantes, de la part des partenaires financiers (Etat, Région Nouvelle Aquitaine, Conseil Départemental), s'élevant à près de 3M€ HT soit 40% du montant total du projet.

➤ Le Gymnase Nord d'Agonac

Ce gymnase a été mis en service le 11 janvier 2019. Les travaux réalisés se sont élevés à près de 1.8 M d'€TTC. Il s'agit du dernier gymnase pour le mandat actuel. Les prochains travaux se réaliseront à moyen terme, lors de la prochaine mandature.

b) Les itinéraires alternatifs

L'année 2019 a marqué la réalisation des tracés suivants :

- La fin des travaux du tronçon concernant l'itinéraire Alternatif Sud-Est entre St Laurent sur Manoire et Atur.
- La réalisation des travaux de l'itinéraire Alternatif Nord-Est en fin d'année (Traverse de Cornille)
- La réalisation de l'itinéraire alternatif Centre où le Grand Périgueux a réalisé les travaux suivants :
 - La réfection de la chaussée de la Bretelle du bassin ;
 - L'entretien de la chaussée rue Claude Bernard ;
 - La modification du tourne à gauche Rue Clergerie

La dépense s'élève à 2.9 M d'€ TTC pour l'année 2019.

Des études se sont également poursuivies sur les tronçons suivants :

- Itinéraire Sud-Est (Commune déléguée d'Atur) entre le lieudit « moulin à vent » et le lieudit « 4 routes » à l'intersection avec la RD2
- Itinéraire Nord Est (Cornille) au carrefour avec la RD69

c) Voie verte et vélo route

Le lien de la voie verte entre Trélissac et Bassillac a été achevé cette année. Les paiements réalisés en 2019 se montent à 85K€ HT pour un coût d'opération de 300K€ HT.

d) Les projets liés à la mobilité

L'année 2019 a été marquée par :

- Les travaux pour le BHNS de Coulounieix-Chamiers, désormais terminés.
- La seconde phase de mise en accessibilité des quais de bus
- L'aménagement de la halte ferroviaire de Niversac
- L'aménagement du parking de co-voiturage des Versannes
- L'aménagement du parking relais de Borie Marty.

Les dépenses liées à ces projets s'élèvent à 6.8M d'€ en 2019.

Les études se sont poursuivies en 2019 sur les opérations suivantes :

- La seconde phase du Pôle d'Echange Multimodal de la gare de Périgueux, avec la reconstruction de la passerelle de la gare et la mise en accessibilité des quais
- L'aménagement des parvis des haltes TER de Razac-sur-l'Isle, Marsac-sur-Isle et Boulazac
- La troisième tranche de mise en accessibilité des quais de bus

e) La crèche Clos Chassaing

En 2019, les travaux de la crèche Clos Chassaing ont été terminés. La mise en service a eu lieu début novembre. Les dépenses de cette opération pour 2019 s'élèvent à 2.5M d'€ TTC.

f) La crèche Bébé Club de Mensignac

L'année 2019 a vu le démarrage des travaux de réaménagement de la crèche Bébé Club à Mensignac, en septembre. Ce projet a permis de démolir la véranda défectueuse et vétuste et de créer une extension au bâtiment afin de construire un local pour le personnel et un dortoir supplémentaire. Cette rénovation a également permis de réorganiser les espaces, de mettre en conformité toutes les installations ainsi que d'embellir les lieux (peinture, revêtement du sol...). En attendant la fin des travaux, les activités de la crèche ont été déplacées dans le jardin d'éveil, mis à la disposition par la commune.

Au total, 9 entreprises de la Dordogne ont travaillé pour permettre l'ouverture des locaux au 1^{er} trimestre 2020. Le montant des travaux liés à ce projet s'élève à 304 086€ HT.

g) Développement économique

➤ La viabilisation du quartier d'affaires

La réalisation du quartier d'affaires en plein cœur de l'agglomération a marqué cette année 2019. Véritable pôle d'attractivité pour les entreprises du secteur tertiaire et point de convergence de nombreux services administratifs, la réalisation du quartier d'affaires est un projet ambitieux qui a guidé une partie de l'année.

Les travaux s'achèveront en début d'année 2020 afin de permettre aux futurs bâtiments de cette zone de sortir de terre. Les dépenses de l'année, liées à cette opération, se montent à 1.6 M d'€ HT.

➤ Le parc d'activité de Sorges et Ligueux en Périgord

Les travaux du parc d'activité de Sorges et Ligueux en Périgord ont débutés en début d'année. Cette opération, menée en co-maîtrise d'ouvrage avec la commune s'achèvera au 1^{er} trimestre 2020. Les dépenses de cette année se montent à 190K€ HT.

h) Tourisme

➤ Le VVF de Sorges et Ligueux en Périgord

La première opération sur ce site consiste en la création d'un terrain de tennis et d'un fronton de pelote basque afin d'améliorer son attractivité.

Le coût des travaux est de 133K€HT, portés à parité entre la commune et le Grand Périgueux.

➤ Le site de Neufont

Sur le site de Neufont, l'année 2019 a permis la poursuite des études pour le réaménagement du site, et plus particulièrement la reconstruction de la Guinguette.

i) La création du Pôle des Services Aliénor

La consultation pour le choix des groupements pour la création du Pôle des Services Aliénor s'est poursuivie. Trois équipes ont été choisies pour présenter des offres dans le cadre d'un marché global de performance.

Le choix du lauréat pour ce marché sera arrêté au 1^{er} trimestre 2020.

La réalisation d'un nouveau bâtiment pour les services techniques

Concernant le futur bâtiment des services techniques du Grand Périgueux, situé à ATUR, dans les anciens locaux du CCL Label (ancien bâtiment industriel dédié à l'imprimerie), le choix du maître d'œuvre a été acté et les études ont été entamées. La réalisation de ce projet permettra de mutualiser les espaces pour les agents de terrain du Grand Périgueux (Bâtiment, espaces verts, stations d'épuration ...) et du Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (SMBI).

Le choix des entreprises pour cette réhabilitation s'effectuera au 1^{er} trimestre 2020.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

a) Equipements culturels et sportifs

- La piscine de Boulazac Isle Manoire :

L'année 2020 sera consacrée aux études préliminaires avant travaux. La première pierre sera posée au dernier trimestre 2020. La mise en service est prévue pour fin 2021 - début 2022.

L'année 2020 verra les premières dépenses importantes, estimées à 2M d'€ TTC.

b) Les itinéraires alternatifs

Les réalisations de 2020 porteront sur les tracés suivants :

- Itinéraire Sud – Est (Atur) : Les travaux du carrefour des 4 routes commenceront au cours de l'année.
- Itinéraire Alternatif Nord-Est : Carrefour RD69

Pour l'itinéraire de contournement Ouest, l'année 2020 sera consacrée aux études de trafic et aux études socio-économiques.

Les dépenses estimées pour l'année 2020 se montent à 700K€ TTC.

c) Voie verte et vélo route

- **La voie verte de Bassillac**

Les travaux d'enrobé sur la voie verte de Bassillac reprendront cette année et dureront 3 mois. Leur montant est estimé à 80K€ TTC.

- **La signalétique des voies vertes**

Devant le constat de la multiplication des conflits d'usages des voies vertes, l'année 2020 sera consacrée à la réalisation d'un diagnostic complet de la signalétique des voies vertes. Un travail de réflexion sera entamé afin de fixer les orientations à mettre en œuvre et les aménagements à envisager.

Les premiers travaux de remise en conformité de la signalétique réglementaire devraient s'effectuer au printemps. Ce projet mettra également en place des actions de sensibilisation à l'attention des usagers.

Les dépenses liées à cette mise en conformité sont évaluées à 100K€HT.

- **Poursuite des études des voies vertes en 2020**

- Des études pour le prolongement de la voie verte de Trélissac – Escoire : un marché de maîtrise d'œuvre sera lancé pour la réalisation de ce tronçon où les acquisitions foncières sont faites sur une majorité du parcours.

Les travaux seront envisagés en deux phases : une première phase entre Trègles et Sarliac-sur-l'Isle, et une seconde phase entre Sarliac-sur-l'Isle et Escoire.

- Pour le tronçon reliant Escoire à Savignac les Eglises via Sarliac-sur-l'Isle, une étude de faisabilité visant à définir le cheminement de ce nouveau tracé, ainsi que le coût de l'opération sera réalisé
- Les études liées à la réhabilitation des passerelles Japhet et Barnabe se poursuivront également.

d) Les projets liés à la mobilité

L'année 2020 sera guidée par des projets de mobilité forts à savoir :

➤ Le projet du Pôle d'Echange Multimodal (PEM) phase 2

A proximité de la gare ferroviaire de Périgueux, le projet du PEM avec la seconde phase se poursuit. Dans un premier temps, le Grand Périgueux a prévu la démolition de bâtiments en fin d'année permettant la construction de la nouvelle passerelle en 2021. En suivant, le parvis de la gare sera réaménagé. Ce sont des travaux conséquents. La mise en service complète est prévue pour l'année 2022.

- **La réalisation du BHNS Poissons – Wilson – Pyramide**, sous réserve d'études de tracé supplémentaires et d'accord à intervenir avec la municipalité de Périgueux.
- **Le démarrage des travaux pour les haltes Ferroviaires de Boulzac et Razac**. La réalisation de la halte de Marsac étant prévue en 2021.
- **La 3^{ème} tranche pour la mise en accessibilité des quais**
- **L'aménagement d'un parking de covoiturage à Château L'Evêque.**

Des études seront également entreprises pour la reconstruction du dépôt Péribus sur un terrain situé rue Alphée Maziéras à Périgueux.

Les dépenses liées à ces travaux sont estimées à 5.5M d'€ HT.

e) Enfance et petit enfance

L'année sera marquée par :

- L'achèvement des travaux de la crèche Bébé Club à Mensignac au 1^{er} trimestre 2020
- L'aménagement de la crèche « Le Nid » à Champcevinel

Le budget 2020 s'évalue à 390K€ TTC

f) Développement économique

- L'année 2020 verra la réalisation des travaux pour l'agrandissement du multiple rural de Lacropte. Les travaux sont évalués à 250K euros HT.
- Il est également prévu des travaux de voiries au campus de la Formation à Boulazac Isle Manoire en novembre 2020 (Pacification des voiries du campus), dans le cadre d'un protocole Conseil Départemental, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et d'Industries, l'Etat.
- L'achèvement des travaux de viabilisation à Sorges pour le parc d'activité du Diamant Noir ainsi que la construction d'un bâtiment relais pour un garagiste dans le parc d'activité.

Des études seront également entreprises pour la création d'une nouvelle voirie à Boulazac afin de relier le giratoire du Mémoire à l'avenue Firmin Bouvier.

Les travaux liés au développement économique pour 2020 se monte à 2 900K € HT

g) Administration

Le projet concernant le Pôle des Services Aliénor évolue et se dessine peu à peu. Ce projet, de près de 6 000m² a vocation à accueillir les services du Grand Périgueux et 8 structures administratives (CIAS, Péribus, Maison de l'emploi...). L'année 2020 sera consacrée à la contractualisation et aux opérations préalables à la construction (permis de construire etc..) pour un démarrage des travaux début d'année 2021.

Ce projet majeur de plus de 15M € (coût travaux) s'implantera sur un terrain du Quartier d'affaires, nouvellement terminé.

Concernant la gendarmerie de Vergt, l'année 2020 sera consacrée à la désignation d'un maître d'œuvre.

h) Tourisme

Le Grand Périgueux a prévu d'aménager davantage le Camping de Neufont (Commune de St Amand de Vergt) en installant des tentes Lodges pour la saison estivale 2020. Leur coût est estimé à 150K €HT.

Commission Développement Economique

BILAN 2019

Après finalisation de son régime d'aides aux entreprises, le Grand Périgueux a renforcé depuis 2018 sa politique d'appui au développement des entreprises par l'augmentation de son soutien financier aux investissements productifs générateurs d'emploi sur l'agglomération. En 2019, c'est 242 K€ qui ont été accordés en termes de subventions aux entreprises.

A Périgueux, le projet ambitieux du Quartier de la gare du Grand Périgueux avec ses 35 000 m² d'espaces professionnels dédiés au tertiaire et aux commerces de proximité, en lien avec le projet de pôle multimodal laisse à voir de belles perspectives d'implantations d'entreprises et de services de proximité. Déjà, des promoteurs et investisseurs locaux se positionnent pour investir sur le site et travaillent sur la faisabilité des projets. 5000 m² sont prévus d'être commercialisés en 2020.

La politique de requalification s'est poursuivie concernant les zones d'activités économiques de Péri-Ouest (Chancelade et Marsac), Epicentre à Boulazac Isle Manoire, ainsi que du quartier Beauronne à Chancelade : signature de conventions de partenariats avec l'EPF NA, pour assurer le portage foncier et immobilier lors des prochaines étapes de requalification, et des accords financiers passés avec les communes, préemption de bâtiments.

L'Economie Sociale et Solidaire

La volonté de soutenir l'Economie Sociale et Solidaire, d'explorer son potentiel et de faciliter son rôle de levier pour la cohésion sociale se traduit par l'aide à la création de l'incubateur Emergence Périgord portée par l'association Coop Alpha. Cet outil favorise l'émergence de nouveaux projets accompagnés par le réseau des acteurs clés de l'ESS sur trois étapes successives : la pré-incubation, l'incubation et la fabrique à initiatives.

Notre conventionnement avec cette structure innovante se déroule sur la période 2018/2020 pour un budget total de 17 500 €.



Un incubateur, trois programmes



Parcours de pré-incubation : « De l'idée au projet »

- 2 mois de parcours
- 2 sessions par an
- 6 demi-journées de formations collectives
- 2 entretiens individuels



Parcours incubation : « Du projet à l'entreprise sociale »

- 12 mois de parcours
- 5 projets accompagnés
- 11 journées de formations collectives
- 4 ½ journées d'ateliers collectifs itinérants
- 70h de suivi individuel et technique



Fabrique à Initiatives : « Du territoire à l'entreprise sociale »

- Processus collectif et inversé de création d'entreprise lié à un besoin social identifié sur le territoire
- 2 études/an
- Environ 35 jours d'études et d'accompagnement



Bilan pré-incubation

Envoyé en préfecture le 17/06/2020
Reçu en préfecture le 17/06/2020
Affiché le 
ID : 024-200040392-20200604-DD2020023-DE

2019, 2ème année de l'incubateur

	Pré-incub 2018 2 parcours	Pré-incub 2019 2 parcours	Cumul 2018/2019	Evolution
Nb candidats	15	23	38	+8
Nb pré-incubés	9	19	28	+10
Femme/Homme	8 F / 1 H	11 F / 8 H	19 F / 9 H	
Origine géographique	1	Pgd Vert 4	5	+3 Pgd Vert
	5	Pgd Blanc 8	13	+3 Pgd Blanc
	1	Pgd Noir 2	3	+1 Pgd Noir
	2	Pgd Pourpre 5	7	+3 Pgd Pourpre



a) Le commerce et l'artisanat

Le soutien aux activités du commerce et de l'artisanat autorisé par la définition d'un intérêt communautaire compatible avec la loi NOTRe s'est concrétisé par la participation du Grand Périgueux au programme du FISAC Pays de l'Isle, ainsi qu'à l'opération de rénovation du commerce et de l'artisanat de la Ville de Périgueux.

- FISAC Pays de l'Isle : 12 commerces et artisans ont été aidés en 2019 pour un montant total de 42 419euros
- Opération de rénovation du commerce et de l'artisanat de la ville de Périgueux : 14 dossiers ont été validés pour un montant total de 113 369euros (financés à 50% par le Grand Périgueux et 50% par la Ville de Périgueux).

b) Les indemnisations dans le cadre de travaux

Par deux délibérations en date du 23 mars 2017 et du 26 septembre 2019, le Grand Périgueux a décidé :

- d'harmoniser les modes d'indemnisation des commerçants et des artisans lors de travaux réalisés par le Grand Périgueux,
- d'avoir une règle générale pour le calcul du montant des dédommagements éventuels
- de mettre en place une commission ad hoc visant à assurer une équité de traitement des dossiers de demande d'indemnisation et d'éviter un recours systématique à la voie contentieuse. Cette commission d'indemnisation *ad hoc* incluant des personnalités qualifiées extérieures au Grand Périgueux sera à l'avenir chargée d'étudier tous les dossiers de demande d'indemnisation suite à travaux dont le Grand Périgueux est maître d'ouvrage.

- la création d'un dispositif particulier d'intervention pour ville, en raison de leur fragilité économique intrinsèque, coordonnée de l'État et des pouvoirs publics locaux en matière de lutte contre la dévitalisation commerciale et artisanale.

c) Les aides aux structures de développement économique

Le développement économique est une des compétences obligatoires du Grand Périgueux.

Afin de parvenir à créer plus d'activités et plus d'emplois, la Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux agit en complémentarité avec différentes structures dont l'action est favorable au développement économique de l'agglomération.

Le soutien financier que la Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux leur a accordé pour l'exercice 2019 sous la forme de cotisation, adhésion ou subvention est le suivant :

STRUCTURE	BASE	MONTANT
Agri sud-ouest Innovation	Cotisation	3 024,00 €
Aquitaine Développement Innovation (ADI)	Cotisation	10 000,00 €
Club d'entreprise Interface	Subvention	11 000,00 €
Club Entreprise Péri Ouest	Subvention	7 200,00 €
Digital Aquitaine	Adhésion	6 000,00 €
France Active	Subvention	3 000,00 €
GRAPE	Adhésion	500,00 €
Initiatives Périgord	Subvention	15 000,00 €
Initiatives Périgord	Adhésion	300,00 €
Institut du Goût	Subvention	22 000,00 €
Maison de l'Aquitaine	Adhésion	5 000,00 €
Pays en Graine	Adhésion	10,00 €
Périgord Développement	Adhésion	15 000,00 €
TOTAL		98 034,00 €

De plus, l'aide aux opérations communales de création, d'extension ou de regroupement de commerces ou d'artisanat de proximité, s'est traduite par l'accompagnement du Grand Périgueux aux projets des communes de Château l'Evêque, de Sorges et Ligeux et Savignac les Eglises.

d) La pépinière Cap@cités – l'accompagnement à la création d'entreprises

Située à Coulounieix-Chamiers, au cœur du Parc d'activité économique Cré@Vallée, la Pépinière d'Entreprises Cap@cités a fêté ses 10 ans le 10 décembre 2019.

Elle accompagne sur un plan technique, financier, administratif, les chefs d'entreprise, au démarrage et pendant les trois premières années de leur activité et propose des solutions sur-mesure en fonction des besoins.

Encouragé et souhaité par l'agglomération, cet accompagnement offre un appui indispensable pour permettre aux dirigeants de surmonter les premières années de la vie de leur entreprise.

Objectifs :

- Promouvoir la création d'entreprises
En 2019, arrivée d'une nouvelle entreprise: Crescendo Conseil et passage en comité d'agrément de la société Lyre avec une installation prévue en février 2020.
- Attirer de nouveaux porteurs de projets de l'extérieur : sur les 29 porteurs de projets accompagnés par la pépinière depuis 10 ans, 40% sont originaires de l'agglomération, 33% sont de Dordogne hors aggro, et 27% étaient extérieurs au département.
- Faciliter le succès des projets d'entreprises
Le taux de réussite à 3 ans est de 78 %, à 5 ans 65 %.
58% des entreprises créées sont toujours en activité à ce jour.
- Accompagner les entreprises présentant un potentiel de développement
De 2009 à 2019 : 60 emplois ont été générés et consolidés au total.
En 2019, les 6 entreprises hébergées emploient 28 personnes.
- Fixer les entreprises créées en Dordogne
Cap@cités souhaite inciter les entreprises accompagnées à s'installer au sein de l'agglomération.

Sur 11 entreprises toujours en activité, 4 se sont installées à Périgueux (Atalogic, Santego, Cubner, Envoie du Steak), 3 à Cré@vallée nord (Allo docteur, Afib, Valcoly,) et 2 à Péri-ouest (Finxéo Patrimoine et Dreamtronic).

e) L'aménagement de terrains à vocation économique

- **Le Quartier d'affaires du Grand Périgueux**, à Périgueux : La réalisation du quartier d'affaires en plein cœur de l'agglomération a marqué cette année 2019. Véritable pôle d'attractivité pour les entreprises du secteur tertiaire et point de convergence de nombreux services administratifs, la réalisation du quartier d'affaires est un projet ambitieux qui a guidé une partie de l'année.

Les travaux s'achèveront en début d'année 2020 afin de permettre aux futurs bâtiments de cette zone de sortir de terre. Les dépenses de l'année, liées à cette opération, se montent à 1.6 M d'€ HT.

Des promoteurs travaillent sur des projets immobiliers et leur faisabilité pour accueillir des entreprises en lien direct avec le Grand Périgueux.

- **Le parc d'activités économiques de DIAMANT NOIR à Sorges**

Les travaux du parc d'activité de Sorges et Ligueux en Périgord ont débuté en début d'année 2019. Cette opération, menée en co-maîtrise d'ouvrage avec la commune s'achèvera au 1^{er} trimestre 2020. Les dépenses de cette année se montent à 190 000€ HT.

- **Requalification des Zones d'activités et opportunités foncières**

- ZAC Epicentre : l'EPF, l'agglomération et la ville ont validé une hypothèse d'intervention recentrée sur une emprise foncière de 35 000 m² (dont deux locaux vacants) pour des montants d'acquisition évalués à 7 990 000 €. Cette opération permettrait l'arrivée de nouvelles enseignes dans le bricolage et l'équipement de la Maison avec 24 200 m² de nouveaux locaux. Afin de minimiser les coûts, 20 797 m² de locaux professionnels seraient maintenus en l'état, et réhabilités

Des négociations sont en cours avec un propriétaire pour un montant d'acquisition à 645 000 €.

En lien avec cette future acquisition et dans le cadre d'une circulation plus sécurisée et plus fluide sur les voies Marcel Paul, Ambroise Croiset et Firmin Bouvier, il a été décidé la création d'une voie pénétrante nouvelle dont l'assise se trouve à l'extrémité extérieure du parking actuel de Conforama. Pour cela, il est prévu l'acquisition d'une parcelle de 3 000 m² pour un montant de 250 000 € HT.

La création du nouveau tronçon de RD5 en co-maîtrise d'ouvrage avec le Conseil départemental serait rendue possible avec un nouveau tracé plus adapté à la réalité commerciale du site.

- Péri-Ouest : le projet de requalification de la partie commerciale s'est poursuivi en 2019, avec la signature d'une convention avec l'EPF-NA. Des préemptions de bâtiments sont exercées au fur et à mesure des opportunités. Ainsi, a été pris un arrêté du Président pour une préemption à hauteur de 380 000 euros sur un premier bâtiment. Puis, a été effectué un arrêté de subdélégation de droit de préemption pour l'acquisition d'un bien situé sur la zone à hauteur de 1,2 million d'euros.

- En prolongement de Péri-ouest, des opportunités d'acquisition foncières sont étudiées avec attention sur la commune de Chancelade, en fonction des opportunités.

Une zone située à « Les Garennes », d'une surface de 46 200 m² environ est à l'étude, les diagnostics techniques sont en cours, en vue de définir un équilibre financier à l'opération.

Îlot Beauronne : opportunité d'acquisition de trois ensembles immobiliers autorisée dans le cadre d'une convention signée avec l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine (EPF-NA) pour un portage financier maxi de 2 000 K€.

- **Les études pour les futurs travaux d'aménagement**

- Parc d'activités de Marival à Marsac sur l'Isle : les études d'aménagement se sont poursuivies en 2019, avec des prescriptions importantes en matière de fouilles archéologiques.
- Projet de ZAE à Sanilhac (en face de l'aire d'accueil des gens du voyage et de la centrale électrique): des premiers contacts ont été effectués en 2019 avec les propriétaires de parcelles (environ 9 Ha), de façon à pouvoir déclencher une étude de faisabilité technique.

- **Projet de ZAE Cré@vallée est (la Petite Borie à Coulounieix-Chamiers)**

Les études techniques se sont poursuivies en 2019, l'objectif étant de pouvoir aménager 70 000 m² de surfaces commercialisables à destination d'entreprises industrielles et/ ou logistiques. La solution technique de desserte routière de la gare a été approuvée par le Conseil Départemental, gestionnaire de la RD 6021

f) Les aides aux investissements des entreprises

Les entreprises bénéficiaires des aides aux investissements productifs concernent aussi bien des TPE artisanales que des entreprises engagées dans le programme régional « Usine du Futur ». En 2019, le montant des subventions versées aux entreprises ayant des projets d'investissements s'élève à **242 336 ,75€**.

	Année 2019	Prévisionnel de création d'emplois
Entreprise GAUME Energie	12 500€	2
Entreprise RUBY CUIR	22 807€	10
Entreprise HEMIS	12 011,75€	2
Entreprise agricole TINLE	12 500€	0
SARL Chocolaterie JOSEPH	12 500 €	0
Entreprise CETEC	45 000€	2 + 6 apprentis
Entreprise « Au temps d'Eugénie »	12 500€	2
Entreprise APB	37 518€	5
Entreprise FEDD	75 000€	6
TOTAL	242 336 ,75€	29 CDI et 6 contrats apprentissage

Les ventes de terrains dans les parcs d'activités économiques : 4 projets d'implantation d'entreprises sur les parcs d'activités économiques ont fait l'objet de ventes de terrains, soit l'équivalent de 6 Ha pour 0.5 M€ de recettes.

g) Le lancement d'une stratégie d'attractivité pour promouvoir le territoire et favoriser l'arrivée de nouvelles compétences :

Superigieux éco (le site internet dédié à la promotion économique du territoire) : un travail rédactionnel a été réalisé en 2019 (85 pages). Le nouveau site économique du Grand Périgueux *Superigieux éco* verra le jour à la fin du premier trimestre 2020. Il doit répondre à l'enjeu d'attractivité et visibilité du territoire pour les entreprises

Il présentera :

1. des contenus informatifs pour présenter l'écosystème local : filières, les savoir-faire et investisseurs / compétences / marqueurs forts et différenciateurs du territoire présentés avec une géométrie variable selon les sujets : les réseaux, les partenaires, les agendas, les évènements, les structures d'appui à l'innovation, les établissements d'enseignement supérieurs, les centres techniques de formation, la mobilité des salariés, les clubs et réseaux, les formations en enseignement supérieur pour le vivier de compétences qualifiées.
2. des contenus à valeur ajoutée pour les entreprises

Les outils portés ou cofinancés par l'agglomération avec l'appui à la création avec la pépinière Cap@cités/ Emergence Périgord et la Fabrique à Entreprendre, Digital Valley, les outils d'aide à l'innovation comme l'Institut du Goût du Périgord.

L'offre de services :

- solutions foncières sur les parcs d'activités économiques – appui à la recherche de locaux professionnels, accompagnement à la création, ou développement, mise en relation pour recherche de compétences, mise en relation avec les clubs d'affaires, mobilité des salariés/ dispositif Resonne et présence salons des partenaires.
- solutions immobilières ou foncières dans le projet de requalification de Péri-ouest et d'Épicentre, le Quartier d'affaires de la gare.
- dispositifs de co-financement des investissements générateurs d'emploi (activités industrielles et artisanales, services à l'industrie) et les aides au commerce et à l'artisanat cofinancées par les collectivités territoriales, le régime d'aides à l'investissement du Grand Périgueux, les autres structures de financement (Périgord Initiative).
- l'animation des clubs d'entreprises.
- des témoignages de dirigeants d'entreprises, venus s'installer sur le territoire du Grand Périgueux et en Dordogne, pour présenter leur expérience professionnelle sur le territoire, et leur relation avec l'environnement global du territoire.

➤ Digital Valley

Les rencontres avec les entreprises à l'échelle de la Dordogne se sont poursuivies pour avancer dans la structuration de l'offre de services Digital Valley et son modèle économique.

Le projet Digital Valley répond à des enjeux filières du secteur agroalimentaire que ce soit dans le secteur du commerce, de l'artisanat et de la distribution ainsi que le secteur industriel ou des industries de pointe. Un recueil des intérêts et besoins de chacun a permis de définir des axes stratégiques, des thématiques, une offre de services, un modèle économique, et des modèles de revenus différenciés, un compte d'exploitation prévisionnel, des projections sur un programme opérationnel, un descriptif des équipements et des prestations, un schéma fonctionnel, un pack services, un cadre de travail et méthodologique / fiches pôle Data / fiche espaces et technologies, au service des projets et de l'innovation des entreprises.

De plus, un besoin d'échange et de rencontres entre les acteurs a été pointé ainsi que des recommandations pour soutenir le développement de projets. Un « club data » en parallèle de Digital Valley a été créé, avec les entreprises positionnées sur différents secteurs d'activités.

Une première rencontre du Club data en janvier 2020 ont laissé à voir des sujets convergents : pilotage de l'activité Data en transverse avec les autres départements : Marketing & Com, Produits, Réseaux & Logistique... pour aider ces différentes équipes à optimiser leurs actions, et trouver des outils d'aide à la décision avec la visualisation des données.

Des besoins et envie de collaborer identifiées lors des rendez-vous depuis plus d'un an vont permettre dans le cadre de Digital Valley de structurer des rencontres thématiques et orienter vers de possibles émergences et positionnements sur des projets et sujets similaires. Etaient présentes : Groupe Terres du Sud / Blason d'or et delmon Foie Gras, Semitour, Fromarsac, groupe Ayor, Nevea, Conseil Départemental, ATD, Alienor, Cetec. D'autres viendront lors du lancement de l'association Digital Valley.

Dans le cadre du projet Cœur de Ville, La Banque des territoires a validé fin décembre 2018 une formule d'accompagnement au projet de pôle Digital Valley en trois étapes successives sur l'expérimentation – innovation :

- 2019 : avant le lancement du pôle : une AMO financée à 100% par la banque des Territoires (étude sur 25 jours). Le Grand Périgueux doit définir le cahier des charges pour la mission d'accompagnement assurée par le cabinet qui sera retenu par la banque des territoires
- 2019 -2020 / Année 1 – année 2 : un co-financement au budget de fonctionnement et d'investissement sous forme de subvention à hauteur de 150 000 €
- 2021 / Année 3 : un appui à l'évaluation via une étude de 20 000 € financée à 100% par la banque des territoires.

➤ **La licence professionnelle Développeur Big Data à l'IUT Campus Périgord**

La stratégie Digital Valley s'intègre dans des relations étroites avec les entreprises. Ces rendez-vous et échanges croisés ont permis d'identifier les besoins des entreprises et de travailler en lien étroit avec elles et Bertran de Born sur la création de la licence pro Développeur Big Data. Elle a été pensée avec une recherche de qualité de l'insertion professionnelle des étudiants et de mise en adéquation entre les contenus de la formation et le projet au sein des entreprises.

➤ **Salon du Livre Gourmand et Périmeuh**

Le Grand Périgueux a validé son soutien aux événements concourant à l'animation économique : montant de la subvention 15 000 € à l'association CLAP pour l'organisation de ces deux manifestations.

➤ **La continuité de la politique agricole et forestière en faveur du Programme Alimentaire Territorial**

Suite à une acquisition de terres agricoles à Chancelade, Chercuzac pour 11 ha de foncier en 2018, deux ingénieurs se sont installés en tant que maraîchers et paysans boulangers bio, en espace test (2 ans). Cette première étape a conforté leurs choix de se diriger vers un bail rural environnemental.

De même, et en vis-à-vis, sur la commune de Marsac sur l'Isle, au Chambon, a été mis en place un système d'espace test qui a reçu plusieurs générations de « couvés », entrepreneurs agricoles en reconversion. Actuellement, ce site est occupé par l'association Terre de Liens qui a installé sur sa propriété le GAEC Terres et Lumière, maraîchers, Monsieur Chougny, Président de Pays en Graines, lui-même maraîcher et hébergé par convention par le Grand Périgueux.

i) Le renforcement des liens économie / formation au service de l'emploi

Le financement de la Maison de l'emploi et de la Mission Locale : le Grand Périgueux a approuvé le portage institutionnel de la Maison de l'Emploi, de l'Espace Économie Emploi et de la Mission Locale à compter du 1^{er} janvier 2017. En 2019, le Grand Périgueux a décidé de verser une subvention de 96 000 € à la Maison de l'Emploi et de 122 843 € à la Mission Locale.

- **Le projet de réhabilitation et d'agrandissement des locaux du Campus Périgord, sur le site universitaire de la Grenadière à Périgueux** dans le cadre du contrat de plan entre l'Etat et la Région Nouvelle Aquitaine pour la période 2015-2020. Le montant total du projet s'élève à 5,4 M€ dont une participation du Grand Périgueux à hauteur de 850 000 €.

- Le programme d'investissements permettra d'accueillir sur 5 1 et sur 985 m² de surface nouvelle créée : l'Institut de Formation en soins infirmiers (IFSI), et l'Institut de Formation d'aide-soignant (IFAS) sur le site utilisé par l'Université de Bordeaux—Institut de Droit et d'Economie (IDE), l'École de professorat et de l'éducation (ESPE) et l'Institut Universitaire de Technologie (IUT).

Le projet d'agrandissement et de rénovation du Campus Périgord prévoit principalement la mutualisation des locaux des établissements du site et comprend la création, par extension, d'un learning center, de lieux de vie étudiante, de salles d'enseignement, d'espace administratif et de locaux d'archivage

Au total le budget de fonctionnement 2019 du Développement économique, de l'Innovation et de l'Emploi s'élève à 1,23 M€ HT et le budget d'investissement à 2.89 M€ HT.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

L'année 2020 sera marquée par le prolongement de la création de parcs d'activités économiques, la commercialisation du Quartier d'Affaires du Grand Périgueux (QAGP), par la volonté d'octroyer des aides financières aux entreprises pour favoriser l'investissement, le lancement de la plateforme web en faveur de l'attractivité et le lancement du pôle Digital Valley.

a) Le soutien aux entreprises locales et à l'économie de proximité

- **Développement et commercialisation des parcs d'activités.**

Pour 2020, les principales opérations qui vont être engagées sont les suivantes :

- **Quartier d'affaires de la Gare** : les commercialisations de parcelles (environ 23 000 m² à commercialiser) vont s'intensifier en 2020. Les premiers projets permettront d'accueillir Pôle emploi, Maison Départementale du Logement (incluant Périgord Habitat), la MSA.
 - **Cré@vallée Est** (la petite Borie à Coulounieix-Chamiers) : Finalisation des études d'aménagement et dépôt du permis d'aménager, pour aménager environ 70 000 m².
 - **Parc d'activités Diamant Noir à Sorges et Ligueux en Périgord** : les travaux d'aménagement devraient se terminer à la fin du premier trimestre 2020. Un bâtiment sera construit et mis en location-vente afin d'accueillir un garagiste (cette opération financière à hauteur de 600 KE est équilibrée). Il s'agira également de commercialiser une surface d'environ 10 000 m² au profit d'artisans et commerçants.
 - **Futur parc d'activités de Marival (Marsac)** : poursuite des études techniques et des procédures administratives relatives aux fouilles archéologiques avant les travaux d'aménagements. Des contraintes environnementales fortes sont à appréhender.
- **Requalification des Zones d'activités** :
- Epicentre : les acquisitions foncières se poursuivront en 2020 avec l'achat du bâtiment Daudou devrait se concrétiser pour un montant de 650 000 € et d'une partie du parking de Conforama pour un montant de 250 000 € pour 3 000 m² de terrain. Les négociations se poursuivront avec l'intervention de l'EPF dans le cadre de la convention signée.
 - Péri Ouest : poursuite des opérations de remembrement et requalification en 2020. Le projet de requalification de la partie commerciale se poursuivra en 2020, facilité par la convention avec l'EPF-NA. Des préemptions de bâtiments sont exercées au fur et à mesure des opportunités. Ainsi, par arrêté du Président, par arrêté de subdélégation ont été dépensés 380 000 euros sur un bâtiment, puis pour l'acquisition d'un bien situé sur la zone une dépense de 1,2 million d'euros.

Un autre bâtiment, encore, est en attente du retour d'un avis pour préemption possible sur 2020, sur une base d'acquisition

- Beauronne : En 2020, Le grand Périgueux, via l'EPF-NA compte disposer d'un ensemble homogène qui permette de mettre en valeur l'un des points de passage des plus pratiqué et visible de l'agglomération. Ainsi, après l'acquisition de l'Hôtel de la Beauronne, est lancée une préemption sur l'un des bâtiments en position centrale du projet de requalification à hauteur de 340 000 euros. Puis, ont été initiés sur 2019 des courriers de proposition de prix aux autres propriétaires de la zone pour inciter à la cession des terrains et des immeubles restants pour des montants de 80 000 euros, puis 30 000 euros. Il s'agit là de prévisions d'acquisition pour 2020 (via l'EPF-NA).

- **Les aides au développement économique** : soutien aux investissements productifs des entreprises, aux commerces et à l'artisanat de proximité

- Le montant attribué à l'investissement des entreprises, aux commerces et aux différents organismes de soutien au développement économique s'inscrit dans une autorisation de programme de 1.250 ME (2020-2024).

➤ **Le montant des aides à l'investissement productif des entreprises** attribuées en 2019 et à verser en 2020, s'élève d'ores et déjà à 170 018 € (4 dossiers).

➤ **Le Grand Périgueux a signé une convention avec la Ville de Périgueux Opération de rénovation du commerce et de l'artisanat** de la ville de Périgueux. Pour les années 2019/2020 pour un montant de 110 000 €. Au 31/12/2019 : 56 684,99 euros ont été octroyés et il reste à payer 48 476,81 € car les travaux d'investissement subventionnés ne sont pas encore réalisés.

➤ **FISAC Pays de l'Isle** : par une délibération du 5 décembre 2019, le Grand Périgueux a accordé une enveloppe complémentaire au FISAC pays de l'Isle à hauteur de 35 000€ pour l'année 2020.

Sur la précédente programmation dont l'enveloppe était de 63 000 €, il reste à payer 35 497,26 euros car les investissements subventionnés ne sont pas encore réalisés par les commerces.

- Par une délibération du 26 septembre 2018, le Grand Périgueux a souhaité apporter une aide aux opérations communales ou publiques de création, d'extension ou de regroupement de commerces ou d'artisanat de proximité, dans le cadre d'opérations visant à préserver l'offre de services en zones carencées deux opérations ont déjà fait l'objet de délibérations

Pour l'année 2020, sont programmés les interventions du Grand Périgueux pour les communes de Château l'Evêque et Sorges.

b) Attractivité : lancement de la stratégie de communication

- **Superigoureux – communication Web** : après le lancement en ligne de la plateforme web économique fin mars 2020, l'objectif principal est de faire évoluer l'image du territoire, accompagner le développement des entreprises et l'installation de nouvelles. Il s'agit aussi de valoriser les services aux entreprises portés par Superigoureux éco (Le grand Périgueux et les partenaires), dans une logique de service client et de fidélisation : **faire témoigner des entreprises, promotion des filières et pôles d'excellence et d'innovation, mutualisation d'une bourse à l'immobilier d'entreprises.**
- **Communication économique sur les 23 parcs d'activités existants et sur les 3 futurs (Sorges, Marival, Cré@Vallée est)** pour renforcer l'accès à l'information : lancement d'un marché pour de la prestation de services pour l'entretien, la maintenance, la fourniture (pose et dépose avec travaux) de mobilier urbain de micro signalisation sur les parcs d'activités économiques d'intérêt communautaire gérés par le Grand Périgueux.

c) L'accompagnement à la transformation des entreprises et structuration des filières agri-agroalimentaires

- **Digital Valley**
 - Lancement d'une étude sur le modèle économique prévisionnel du pôle Digital valley pour identifier les régimes d'aides sur le financement du fonctionnement en rapport avec les missions à remplir au sein du pôle. Cette étude est co-financée à 50 % maximum par le Conseil Régional.

Sur la base du modèle économique de Digital Valley, il s'agit d'affiner le prévisionnel de dépenses de fonctionnement ventilé en différents programmes ou missions et des budgets de fonctionnement séparés - sur la base d'un programme opérationnel : définir les assiettes de dépenses éligibles (régimes d'aides d'Etat – respect des cumuls des aides publiques) à valoriser sur un plan comptable selon les types de mission. Le livrable est prévu en juin 2020.

Ce travail permettra de solliciter notamment l'aide du Conseil Régional en termes d'investissement et fonctionnement.

La création de la structure juridique porteuse (association) est à envisager pour 2020.

- **Politique agricole et forestière et projet alimentaire territorial :**

Le Grand Périgueux, qui a mandaté le Pays de la Vallée de l'Isle, poursuit son soutien au Plan Alimentaire Territorial (PAT) dont un des objectifs est d'améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande de produits agricoles locaux et la structuration de circuits courts sur le territoire du Grand Périgueux.

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014 (Art 39), les PAT s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire.

L'appui sur un diagnostic partagé par les acteurs locaux et la coordination de l'ensemble des actions par une instance de gouvernance sont gages de la réussite de la mise en place du PAT.

A ce titre, le Grand Périgueux continuera son effort de mise en relation, et en soutien du Syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord, entre les différents organismes institutionnels, les associations, et les exploitants qui travaillent sur ces sites.

Pour 2020, sur le site de Chercuzac, Chancelade, est prévu dès le début d'année la signature d'un bail rural environnemental avec Mr BONNEFOY Aurélien, l'un des Tistous en tant qu'exploitant agricole, maraîcher.

En soutien du Syndicat mixte du pays de l'Isle en Périgord, en charge du PAT, Il s'agit pour le Grand Périgueux d'opérer une politique visible, bénéfique quant à la qualité des préceptes mis en œuvre, vers une agriculture saine, profitable au plus grand nombre.

La politique d'investissement en faveur de l'agriculture du Grand Périgueux est l'un des postes de dépenses de l'agglomération qui coûte le moins et qui engendre, avec une maîtrise de la qualité, le plus de bénéfices visibles.

d) Le renforcement des liens économie / formation au service de l'emploi

Le financement de la Maison de l'emploi et de la Mission Locale : pour 2020, le Grand Périgueux va verser à la Maison de l'Emploi une subvention à hauteur de 130 KE et à la Mission locale une subvention de 86 000 €.

- **Campus de la formation à Boulazac :** le Grand Périgueux a la maîtrise d'une opération urbaine de pacification et de sécurisation du Campus de Boulazac pour un montant prévisionnel de 1.4 ME (dont 400 KE de participation du Grand Périgueux). Le plan de financement des participations financières a été défini de la façon suivante :

Chambre de Commerce et d'Industrie	100 000 € (participation en nature)
Chambre de Métiers	100 000 €
Commune de Boulazac-Isle-Manoire	200 000 €
Etat (sollicitation DSIL)	300 000 €
Département	300 000 €
CA Grand Périgueux	400 000 €
TOTAL	1 400 000 €

- **Création et renforcement des formations initiales** : la stratégie d'attractivité du Grand Périgueux trouve également sa pleine expression dans l'appui au programme de formations. Il participe à l'effort pour attirer de nouveaux étudiants et renforcer son offre de formation sur l'agglomération de Périgueux :
 - Versement d'une subvention à l'IUT Bordeaux pour le site de Périgueux dans le cadre d'une convention partenariale pluriannuelle 2019/2021 à hauteur de de 25 000 €
 - Versement d'une subvention à l'Institut de droit et d'économie de Périgueux dans le cadre d'une convention partenariale pluriannuelle 2018/2020 à hauteur de 350 000€ annuelle.
- **Réhabilitation et extension des locaux du Campus Périgord** : Le montant retenu pour l'opération du site de La Grenadière s'élève à 6,5 M€ TTC (5,40 M€ HT).

Dans le cadre d'une convention pluriannuelle entre le Conseil Départemental et le Grand Périgueux, il a été entériné la participation financière de celui-ci pour la réalisation selon les modalités suivantes : 60 000 € en 2018 ; 420 000 € en 2019 et 370 000 € en 2020.

- **Participation au fonctionnement de la 1ère année des Etudes de Santé à Périgueux** sur le site Du Campus de la Grenadière. Projet de financement pour 2020 : 50 000 euros

Au total le budget de fonctionnement 2020 du Développement économique, de l'Innovation et de l'Emploi s'élèverait à 1,42 M€ en fonctionnement, et le budget d'investissement à 2,8 M€. L'aménagement des ZAE représentera en outre 2,3 M€.

Commissions : Aménagement de l'Espace / Cohésion sociale

BILAN 2019

La politique de l'Habitat et de la Cohésion sociale regroupe sept domaines d'intervention : l'Habitat et le renouvellement Urbain, l'Accueil des gens du voyage, la Politique de la ville, la Santé, la Lutte contre les discriminations, la Prévention de la délinquance, auxquels s'est ajoutée en 2018 la gestion des Affaires européennes.

En 2019, le Grand Périgueux a conjugué la mise en place de documents cadres à portée financière, des actions concrètes d'appui au développement de l'attractivité des secteurs en difficulté du territoire et s'est investi dans des dossiers à portée plus transversale.

1. Des cadres stratégiques et de négociation financière

a) La convention- cadre avec l'ANAH pour le lancement du programme « Amélia 2 »

Elle constitue le socle de mise en œuvre du nouveau programme « Amélia 2 » qui a été lancé dès le 16 janvier 2019 pour une durée de 5 ans. Cette convention, signée en janvier 2019, fixe les objectifs et les engagements de chaque partenaire dans ce programme (rôle et financements).

- Les coûts du suivi-animation d'Amélia 2 et de la communication « offensive » ont été calibrés aux enjeux du lancement de ce programme très attendu des habitants et des artisans de l'agglomération, soit 198.575 € HT subventionnés de manière importante par l'ANAH et le Département (80% du coût),
- Des décisions de subvention ont été prises pour 225 logements et 274 dossiers en 2019 (près de 80% des objectifs), et les aides directes versées par le Grand Périgueux aux propriétaires après travaux ont concerné 56 logements pour un total de 43.745€, principalement pour des travaux d'économie d'énergie (11 %), d'adaptation au vieillissement (7 %), de mise aux normes des assainissements individuels polluants (12 %) et de remise aux normes totales de logements initialement vacants (70%). Il est important de noter que 39 de ces 56 logements appartiennent à des propriétaires bailleurs et ont été proposés à la location avec un conventionnement ANAH sur Périgueux et comptent au titre du logement social et de la loi SRU,

La convention tripartite a ainsi permis de mobiliser d'autres financements publics au bénéfice des habitants de l'agglomération (plus de 1 M€ en 2019), ce qui a permis d'avoir un effet levier certain et de générer 2,73 M€ de travaux réalisés à 100% par des artisans périgourdins (dont 75 % du Grand Périgueux).

b) La convention Action Cœur de ville

Signée fin 2018 entre 7 partenaires, la convention a constitué le cadre d'organisation qui a été réellement mis en place en 2019. S'il n'est pas avéré que des financements supplémentaires seront dégagés sur les opérations, l'inscription de celles-ci dans le plan Action Cœur de ville facilite nettement l'accord et l'intervention prioritaire des partenaires et des opérateurs en matière d'habitat, de redynamisation économique et commerciale, de mobilité, d'action culturelle, etc. Cinq actions du Grand Périgueux sont inscrites à ce titre : le programme Ameliâ 2, le Quartier d'affaires avec le pôle de services mutualisés ALIENOR du siège de l'agglomération et Digital Valley et le pôle ESS & des cultures urbaines SÎLOT, opérations à forte valeur ajoutée en termes d'innovation sociale et économique. Les deux futures passerelles de liaison côté Gour de l'Arche et entre SÎLOT et la Filature sont également inscrites : elles assureront le renforcement des liens entre le centre-ville et les quartiers de la politique de la ville.

- Désigné en novembre 2018, la mission du chef de projet Action Cœur de Ville en 2019 a été d'animer le plan, suivre la bonne mobilisation des partenaires sur les opérations de la ville et de l'agglomération, participer aux rencontres nationales organisées par le Ministère de la Cohésion territoriale et rendre compte à l'Etat de la bonne mise en œuvre du plan.
- Des études complémentaires ont été lancées sur la redynamisation commerciale et sur le stationnement.
- Enfin, un avenant à la convention a été préparé en 2019 suite à la parution des décrets d'application de la loi Elan pour intégrer un nouvel outil à disposition des collectivités locales nommé Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) qui confère sur un périmètre arrêté des nouveaux droits juridiques et fiscaux.

Le Grand Périgueux a cofinancé le poste avec la ville de Périgueux et l'ANAH à hauteur de 13.065€ en 2019.

c) La convention-cadre avec l'ANRU

Elle a été signée le 24 juin 2019 et recense l'ensemble des opérations et actions qui contribuent au projet de renouvellement urbain du quartier de Chamiers, quels que soient les maîtres d'ouvrage : Ville (espaces et équipements publics), Périgord Habitat (volet logement), Département de la Dordogne (CMS). Le Grand Périgueux intervient dans un double rôle de coordination du projet d'ensemble et de cofinancier des actions.

En 2019, les premières grandes opérations ont été lancées : études de maîtrise d'œuvre du Pôle des Solidarités et des opérations de réhabilitation des logements sociaux des résidences A, B, D et E (154 logements sur les 312 à réhabiliter), etc.

- Les dépenses réalisées à ce titre en 2019 ont consisté en subvention du Grand Périgueux à la ville de Coulounieix-Chamiers pour l'aménagement de l'aire de jeux et du city-stade (9.314€), la réalisation des travaux d'amélioration de la Maison du Projet (changement du revêtement de sol en chantier insertion : 5.462€) et l'achat de prestations de services et de matériel pédagogique pour les ateliers d'urbanisme avec les enfants de l'école élémentaire du quartier (4.605€).

- Côté recettes, après un temps de décalage, l'encaissement des recettes a permis d'aider le Grand Périgueux à piloter le projet (poste de cheffe de projet) qui a été effectif pour les années 2016, 2017 et 2018 (recette de 74.000 €). La ville de Coulounieix-Chamiers a également participé au financement du poste pour 13.000 €.

d) La poursuite des autres contractualisations avec les partenaires

Ces documents-cadre permettent de continuer à mobiliser tous les partenaires, y compris financiers, sur les actions conduites directement par le Grand Périgueux, mais aussi sur celles des communes et des acteurs associatifs.

- Un avenant au contrat de ville a été élaboré pour proroger le terme du contrat (2022 au lieu de 2020), conformément aux récentes décisions gouvernementales, sous la forme d'un Protocole d'engagements renforcés et réciproques (PERR) signé le 17 octobre 2019. Cette prorogation ouvre la perspective d'un calendrier plus réaliste pour mettre en œuvre les dernières orientations nationales issues du Pacte de Dijon et de la nouvelle feuille de route pour les quartiers, actée par le gouvernement le 18 juillet 2018. Réalisée en interne, l'élaboration de ce PERR a nécessité peu de frais (moins de 1.000 €) liés à la conduite de la concertation avec les partenaires et les conseils citoyens.
- Un nouveau Contrat Local de Santé 2019-2023 a également été réalisé en interne et signé avec 14 partenaires le 18 octobre 2019 avec un objectif de réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales. La coordination du CLS, dont le poste a été cofinancé en 2019 à 62% par les partenaires (recette de 33.000 €), a permis d'organiser 4 groupes de travail thématiques, de diffuser auprès des 520 membres de l'Atelier Santé ville (170 structures) 31 lettres d'information hebdomadaire sur les événements, formations, ressources, ou appels à projets, ainsi que d'organiser des rencontres « culture et santé » qui ont rassemblé au CUBE cirque et au MAAP une trentaine de professionnels et d'habitants. Des actions dans les quartiers ont également été conduites avec le Centre Hospitalier de Périgueux et les partenaires de terrain (« Mon quartier Ma santé»). Le travail de négociation et de partenariat pour obtenir la création dès septembre 2020 de la 1^{ère} année des études de santé (PASS) sur l'agglomération a également porté ses fruits, avec l'obtention, en octobre 2019, de l'accord du président de l'Université de Bordeaux, confirmé par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Dans ce cadre, un certain nombre de dépenses et de recettes ont été réalisées en 2019 :

- Le soutien à 46 actions portées par 28 associations dans les quartiers des trois communes concernées (Boulazac, Coulounieix-Chamiers, Périgueux) à hauteur de 100.000 € aux côtés des crédits spécifiques de l'Etat et des autres collectivités locales. L'effort a porté sur les thématiques de l'insertion et de l'emploi, du lien social, de l'accès aux droits, à la culture et au sport en particulier. Une attention particulière a été portée au développement d'actions en matière d'inclusion numérique ou de sensibilisation à la culture scientifique et technologique. L'opération « J'apprends à nager » a été reconduite par le service des piscines (coût évalué à 23 000 €) et a permis au Grand Périgueux de bénéficier d'une aide du CNDS de 6 000 €.

- L'accueil (2 rencontres) et l'aide au logement des internes (6.000€), en lien avec la Communauté d'agglomération bergeraise
- La poursuite de l'encaissement des subventions accordées à l'opération de la Maison de santé à Vergt (274.000€).

2. L'appui à l'attractivité économique et résidentielle du territoire

- En matière économique pour faciliter le maintien et l'émergence d'activités, accompagner les créations d'entreprises et le développement de l'emploi dans les quartiers de l'agglomération particulièrement fragiles. Dans ce cadre, l'intervention du Grand Périgueux est directe (versement d'un financement) ou indirecte (aide au montage de projets, signature de conventions partenariales). En 2019, le Grand Périgueux s'est investi sur plusieurs dossiers :
 - La mise en place de relations renforcées avec des entreprises qui s'engagent : signature du **PaQte** (Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises) le 26 novembre 2019 avec La Poste, Orange, BNP Paribas, ENEDIS, GRDF, ASF-Vinci Autoroutes, Cultura, Sart People, A2i et Actual (agence d'emploi de Périgueux).
 - La plateforme de mobilité **MUST** portée par l'association AFAC 24 soutenue en 2019 par la CAF (4.000 €) et le Grand Périgueux (20.000 €). La plateforme permet de lever les freins à l'emploi, elle réalise des diagnostics de mobilité individuels (88 diagnostics en 2019) sur demande des travailleurs sociaux ou du service public de l'emploi, propose un service de prêts de véhicules (4 voitures et 18 scooters / 2 616 jours de location en 2019), guide les personnes souhaitant passer leur permis de conduire et informe les habitants de l'agglomération sur toutes les solutions de déplacements existantes (bus, car, trains, etc..) sur le territoire. En 2019, la plateforme a traité 167 demandes d'information, 141 prescriptions de partenaires (en constante progression), 107 personnes concernées par les 115 ateliers - code de la route, outils numériques liés à la mobilité, bouger en transport collectif,...). C'est aussi un site Internet <https://www.plateforme-must.fr/> (+ 11 000 pages lues et 3 375 connexions en 2019). Globalement, la plateforme a concerné un public au profil suivant : 2/3 de + de 26 ans, seulement 20% ayant le bac ou +, 53% homme majoritairement isolé sans enfant. Enfin, elle recense 31 organismes partenaires, dont Pôle Emploi qui apporte un financement depuis 2019.
 - Le développement de la « **Fabrique à entreprendre du Grand Périgueux** » mise en place en décembre 2018 à la demande du Grand Périgueux et portée par la Maison De l'Emploi du Grand Périgueux. Ce dispositif de la Caisse des Dépôts et Consignations / BPI vise à développer l'initiative entrepreneuriale dans les quartiers mais aussi sur le reste du territoire de l'agglomération, avec un double objectif de création d'emplois et de développement économique et une méthode ajustée aux besoins du parcours de chaque créateur. Elle a mobilisé les différents opérateurs locaux (Chambres consulaires, Coop'alpha, BGE, ADIE, Initiative Périgord, France Active Aquitaine, CSDL,

Pôle Emploi) en partenariat avec les collectivités locales et les acteurs économiques locaux. En 2019, 74 personnes ont été rencontrées (dont 15 ont pu être détectés et 25 ont intégré un parcours d'accompagnement. La Fabrique à entreprendre est financée par la CDC / BPI (50%), l'Etat (ANCT), la Région Nouvelle-Aquitaine et le Grand Périgueux qui a soutenu la démarche en 2019 à hauteur de 16 500 € (dont 6 000 € sur les crédits Politique de la Ville).

- Le Grand Périgueux a également accompagné la candidature déposée le 14 mai 2019 par la Maison de l'Emploi du Grand Périgueux à l'appel à projets «**Intégration professionnelle des réfugiés** ». Le projet a été retenu en août 2019 par la Banque des territoires pour un engagement financier à hauteur de 409.500€ pour 3 ans au profit de la MDE. Le projet permet une approche globale de l'insertion professionnelle des réfugiés (logement, santé, mobilité, formation, maîtrise de la langue, etc.). Un consortium de partenaires a été mis en place à cet effet. Outre le Grand Périgueux (logement, santé, garde d'enfants), il comprend la MDE, la Mission Locale du Grand Périgueux, le club d'entreprises de Péri-Ouest, le club d'entrepreneurs de Cré@vallée, l'APARE (hébergement), les 2 centres sociaux St Exupéry et Mosaïque (ateliers de langue) , AFAC 24 (mobilité).
- L'opération du pôle artisanal **Cap'Artisans** d'Epareca à Chamiers a été engagée avec la dépollution et la démolition de la friche industrielle de l'ancien Netto pour l'aménagement du pôle artisanal Cap'Artisans (versement en 2019 de deux acomptes pour un volume global de 106.080€).
- Le travail sur le **Pôle de l'ESS et des cultures urbaines** a été poursuivi : les avant-projets détaillés ont été soumis à validation au 1^{er} trimestre 2019 avec dépôt de permis de construire en avril 2019 qui nécessite d'être modifié au regard de la dernière version du PPRI 2018 (dépenses de 408.350 € en 2019 en frais d'études).
 Au vu des enjeux transversaux auxquels il prétend répondre, ce projet a pu faire l'objet de demandes de subvention en 2019 auprès de l'Europe (Axe 5.1 FEDER : 1,8 M€), de l'Etat (FNADT 1M€), du Département (1,5 M€). Les dossiers sont en cours d'instruction. La Région Nouvelle-Aquitaine et l'ADEME ont d'ores et déjà validé leur intervention respectivement à hauteur de 967.000 € et de 500.000 €.

Parallèlement, toujours en accord avec la Région Nouvelle-Aquitaine et la CAF de la Dordogne, une subvention de 30.000 € (dont 5 000 € dans le cadre de la convention territoriale globale avec la CAF) a été versée à l'association de préfiguration CampUS afin de lui permettre de poursuivre son travail sur le modèle économique du Pôle et sur la formalisation des partenariats. Le montage juridique du projet a également été étudié et devrait prendre la forme d'une Délégation de Services Publics (DSP). Un travail concerté avec des associations, des élus et des citoyens a permis de donner un nom au projet : **SÍLOT**.

- En matière d'habitat pour faciliter l'installation des ménages

territoire et améliorer les conditions de vie :

- Des décisions attributives de subvention pour un montant total de 142.000 € ont été prises en 2019 par le Grand Périgueux pour 153 logements sociaux. Ces projets sont situés majoritairement (88%) sur les communes soumises à la loi SRU ou proches de l'être (Périgueux, Boulazac Isle Manoire, Champcevinel et Sanilhac), mais également dans des centres-bourgs (Coursac, Sorge et Lignieux). Cette programmation intègre une expérimentation de 46 logements adaptés aux personnes en situation d'exclusion réalisée à Périgueux par Domofrance en partenariat avec l'association Halte 24.
- En 2019, 46 logements sociaux ont été livrés à Chancelade, Périgueux, Vergt, Agonac et Salon de Vergt, ce qui a permis au grand Périgueux de verser 72.600 € de subvention aux bailleurs sociaux.
- L'agglomération a renforcé son soutien à la rénovation du parc ancien de Grand Périgueux Habitat à hauteur de 605.000 € en 2019, ce qui est inférieur de près de 50% aux engagements inscrits dans le protocole signé avec la CGLLS pour le redressement de l'office (1,2 M€), en raison de difficultés à engager le volume de travaux prévu. Parallèlement, le travail de préparation de la fusion de Grand Périgueux Habitat et Dordogne Habitat en un nouveau bailleur social unique nommé « Périgord Habitat » s'est poursuivi en lien avec le Conseil Départemental de la Dordogne. La démarche a permis d'aboutir à la création du Syndicat mixte ouvert pour le logement social (SMOLS) en juillet 2019, et la préparation du rattachement simultané des deux OPH avec une fusion effective au 1^{er} janvier 2020.
- Le Grand Périgueux a poursuivi sa collaboration, son soutien et sa communication en faveur du logement des jeunes via la poursuite du travail avec la plateforme Jesusun(e)jeune.com (11.159 €), la labellisation de 4 logements privés supplémentaires et le soutien à l'accompagnement des jeunes hébergés dans les 2 résidences du Campus des Métiers (Boulazac et Périgueux) avec un versement partiel de 26.250 € payés en 2019.

- En matière d'accueil et d'habitat des gens du voyage

Sur les 6 aires d'accueil permettant d'accueillir les familles du voyage, la fréquentation en 2019 a été en légère baisse, avec une moyenne de taux d'occupation de 44,2 % sur toutes les aires. Cette baisse a été compensée par des durées de séjour plus longues, ce qui a favorisé une augmentation des recettes. En 2019, 12 groupes estivaux ont été accueillis sur les aires de grand passage de Champcevinel et Sanilhac pour une durée totale de 22 semaines. Les stationnements illicites sont restés relativement faibles : 8 stationnements illicites sur toute l'année 2019 dont 6 ont fait l'objet d'une lettre de saisine. Il s'est agi de petits groupes familiaux à la recherche de travail sur l'agglomération mais également des personnes qui ont refusé d'intégrer les aires d'accueil et qui s'installent dans les zones d'activités. L'habitat adapté situé rue Lagrange Chancel à Périgueux a vu arriver une

nouvelle famille du voyage en 2019, jouant ainsi son rôle dans la sédentarisation des familles.

Les dépenses de fonctionnement courant 2019 ont été maîtrisées. Elles se sont élevées à 131.772 € en 2019 (hors salaire des 3 gestionnaires), avec une intervention particulière sur plusieurs domaines :

- Le financement versé au centre social St Exupéry pour l'accompagnement social des familles a été maintenu au même niveau (45.000 €). L'arrivée des deux nouvelles médiatrices s'est concrétisée par une moindre sollicitation des gestionnaires par les familles. 491 accompagnements ont été réalisés en 2019 auprès d'une centaine de personnes parmi les plus précaires,
- Après 12 ans d'utilisation, le logiciel de prépaiement a été renouvelé : logiciel métier plus intuitif, il permet également aux voyageurs de consulter avec leur smartphone leurs consommations en temps réel grâce à un code personnel généré dès leur installation (coût 21.379 €),
- Les panneaux d'indication des aires d'accueil vieillissants ont aussi été remplacés par des totems conformes à la charte graphique du Grand Périgueux (21 876 €).

Les recettes 2019 d'un montant de 255.120 € ont été générées par :

- Le paiement des droits de place et de fluides des familles (46.000 €) auquel s'ajoute la redevance versée au Grand Périgueux par les groupes de grand passage (10.120 €)
- Les aides à la gestion versées par l'Etat selon le taux d'occupation et le Département (149.000 €)
- La participation financière versée par la communauté de communes de Dronne et belle au Grand Périgueux pour la 2^{ème} année (50.000 €) afin que le Grand Périgueux puisse accueillir des voyageurs qui s'installeraient en stationnement sauvage sur leur secteur. En 2019, aucune famille n'a souhaité intégrer les sites d'accueil du grand Périgueux.

- La mobilisation des fonds européens sur les grands équipements du Grand Périgueux

L'année 2019 a été consacrée au montage des dossiers de demande de subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine, gestionnaire des fonds (en cours d'instruction) :

- pour la tranche 1 du Pôle d'échanges multimodal du Grand Périgueux (dossier déposé fin 2018 pour un montant attendu de sur l'axe 4 Transition écologique-modes durables de déplacements pour un montant attendu de 779.389 €).
- pour le pôle de l'ESS et des Cultures Urbaines SÎLOT (dossier déposé en avril 2019 pour un montant d'1,8 M€ sur l'axe 5.1 dédié au développement économique dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville). Au vu de son caractère multifacette et des enjeux transversaux auxquels le projet SÎLOT prétend répondre, il fera l'objet d'un autre dossier au titre de l'axe 4 (au titre de la production d'équipements passifs ou s'appuyant sur des énergies renouvelables ainsi qu'au titre de la valorisation des modes actifs) vraisemblablement sur la future génération des fonds.

- Par ailleurs, des conseils à d'autres porteurs de projets ont été donnés afin de faciliter leur dépôt de dossier, d'optimiser leur éligibilité et appuyer les demandes auprès des services instructeurs (Aménagements du Bas-Toulon de la Ville de Périgueux Village artisanal Cap'Artisans d'Epareca, Pôle des solidarités porté par le Département).

3. La prise en compte de problématiques sociales transversales

La mise en œuvre du Plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLCD)

Suite à la validation du Plan, la dynamique engagée a été poursuivie sur plusieurs points, avec des coûts de fonctionnement faibles :

- la mise en place d'un réseau de vigilance sur le territoire intégrant la création d'un logo « ici on lutte contre les discriminations » pour rendre visible les structures en capacité d'accueillir et d'orienter les victimes. Cette action contribue à la mise en œuvre de l'accès au droit des victimes de discrimination. Il répond à une forte demande des acteurs locaux (démunis) et des habitants (en manque d'information sur leurs droits).
- l'élaboration d'une formation collective dispensée par la police, la gendarmerie, le procureur, le CIDFF, Info droits et France victimes 24) pour les nouveaux membres du réseau de vigilance
- la préparation d'une charte d'engagement afin de formaliser l'engagement des partenaires (collectivités, association, police gendarmerie, justice...).
- Le soutien à des initiatives associatives (1.000 € au Conseil Départemental de l'accès au Droit et 1.000 € à l'association Femmes solidaires).
- la mise en place d'un groupe de travail « élus » sur la gouvernance et la place des femmes, etc.) et la prise en compte des discriminations dans la démarche CQVT du Grand Périgueux.

La transition et l'inclusion numériques sur le territoire

Dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt national « fabrique numérique de territoire », le Grand Périgueux a accepté d'être porteur d'une candidature collective rédigée et déposée en octobre 2019 par un consortium local composé de l'association Camp'US, du centre social Saint-Exupéry (inclusion numérique), de la Maison de l'Emploi (publics PLIE et contacts entreprises), de la Mission Locale (jeunes et pass numérique) et du tiers lieu l'Escale Numérique (formations ateliers).

Le projet s'appuie sur des acteurs et des actions déjà actifs en la matière sur le territoire (Cap Sciences, Fondation Action Contre l'Exclusion, tiers-lieu IsleCo, Coopérative des tiers-lieux de Nouvelle Aquitaine,...) et propose un déploiement à terme sur divers lieux du territoire en lien avec les grands projets (Pôle de l'ESS et des cultures urbaines SÎLOT, Digital Vallée, Campus connecté, etc).

La demande a porté sur :

- l'octroi d'une enveloppe de 150.000 € en 2020, puis de 50.000 € en 2021 et de 50.000 € en 2022 pour aider les partenaires du projet à développer leurs actions numériques et un poste de facilitateur au sein de CampUS
- l'accès à un réseau d'appui d'envergure nationale
- l'accès à des partenariats privés et publics nouveaux

Globalement, les orientations budgétaires 2020 de la Direction Habitat et Cohésion sociale sont les suivantes :

- Compte Administratif 2019
 - Dépenses fonctionnement DF : 1.210 M€
 - Recettes de fonctionnement RF : 0.315 M€
 -
- Orientations Budgétaires 2020
 - Dépenses de fonctionnement : 1,4 M€
 - Recettes de fonctionnement : 0,63M€

1. En matière d'habitat et d'accueil des gens du voyage

La mise en œuvre de la deuxième année du programme Amelia 2

Avec près de 380 dossiers en cours d'instruction ou de montage à fin janvier 2020, les objectifs de rénovation de 291 logements par an dans le cadre d'Amelia 2 devraient assurément être atteints.

Ces dossiers « en stock » devraient générer des travaux, au bénéfice des artisans locaux, à hauteur de plus de 7 M€ de travaux, subventionnés en moyenne à 52 % par tous les financeurs parties prenantes au programme, et notamment une subvention globale de l'agglomération aux propriétaires estimée à 100.000 €.

Concernant l'ingénierie du programme et la communication en 2020, les dépenses sont estimées à 315.000 € (subventionnées à près de 80 %). L'Agglomération doit percevoir les cofinancements de l'ANAH, du Département et de la Ville de Périgueux sur les dépenses de mise en œuvre du programme Amelia 2 au titre de 2019 à hauteur de 234.000 €.

Le Syndicat Mixte Ouvert du Logement Social (SMOLS) et naissance de Périgord habitat

La fusion de Dordogne Habitat et de Grand Périgueux Habitat a vu le jour officiellement le 1er janvier 2020 avec la naissance du nouvel office public de l'Habitat « Périgord Habitat ». Ce nouvel office est rattaché au SMOLS, syndicat auquel le Grand Périgueux devrait participer à hauteur de 10.000 € en 2020.

En parallèle, le Grand Périgueux poursuivra ses engagements dans le cadre du protocole de remise à l'équilibre de l'ancien office avec la CGLLS, consistant en un versement par le Grand Périgueux d'aides aux investissements en 2020 à hauteur de :

- 500.000 € d'aide aux changements de composants et remise à niveau des logements
- 368.000 € d'aide à la rénovation lourde et à la démolition (dont le PRU de Chamiers)
- 216.000 € d'aide à la construction
- 166.667 € d'aide aux travaux d'investissement

Les aides en faveur du logement social

Au-delà des aides spécifiques destinées à Périgord Habitat, le Grand Périgueux continuera à soutenir les bailleurs sociaux et les logements communaux conventionnés à hauteur de 528.000 € en 2020 pour la construction et/ou la rénovation de logements sociaux.

La garantie des emprunts pour ces opérations sera également sans doute sollicitée et le Grand Périgueux fera alors jouer son droit de réservation en concertation avec les communes concernées, notamment dans le cadre du programme de relogement des habitants de Chamiers dont les logements seront démolis (NPNRU).

Le maintien d'une gestion efficace et maîtrisée de l'accueil des gens d

Bien qu'il soit difficile d'anticiper la fréquentation des aires d'accueil, l'année 2020 devrait s'inscrire dans la continuité de la gestion constatée en 2019.

Au regard des dégradations successives commises sur certaines aires d'accueil en 2018 et en 2019 (Chancelade et la Rampinsolle), la mise en place de caméras de vidéo protection amovibles pour protéger les aires d'accueil quand elles sont inoccupées sera engagée pour identifier les auteurs des faits (5716 €). Une demande de financement au Fonds d'Intervention pour la Prévention de la Délinquance (FIPD) sera déposée à hauteur de 50% des frais engagés.

La signature de la vente d'une parcelle du terrain de grand passage de Sanilhac (5067 m²) à ECF (école de conduite française) pour la réalisation d'un parking engendrera une recette de 16.700 € en début d'année 2020.

Une vigilance particulière sera nécessaire sur les parcs d'activité de la communauté d'agglomération dont certains ont été repérés par de petits groupes de caravanes en stationnements illicites ou encore par des cirques à deux reprises.

L'équipe de gestion continuera enfin à répondre aux sollicitations de la Préfecture pour venir en conseil sur la gestion des aires d'accueil en Dordogne. Il s'agit souvent de collectivités en difficultés par manque d'expérience mais également par l'absence d'une gestion affirmée par un positionnement ferme des élus et l'application d'un règlement intérieur précis.

2. En matière de politique de la ville et de renouvellement urbain

Le soutien aux habitants et aux acteurs du territoire sera poursuivi via l'appel à projets annuel et partenarial du contrat de ville

Le soutien aux actions des associations dans les quartiers sera reconduit à hauteur de 100.000 € afin de poursuivre l'engagement de l'Agglomération aux côtés des crédits spécifiques de l'Etat et des collectivités locales. L'effort sera poursuivi sur les mêmes thématiques, de même qu'en termes d'appui aux conseils citoyens.

Les modalités de rencontres avec les porteurs de projets seront renouvelées. Si des rencontres collectives ont pu être réalisées ces dernières années, l'année 2020 sera l'occasion de rendez-vous individuels, par porteur, organisés par les partenaires de l'appel à projets. L'objectif sera d'effectuer un bilan à mi-parcours des actions avant d'en envisager les perspectives, à proposer éventuellement dans l'appel à projets 2021.

Un travail spécifique de développement de la communication envers les habitants sera également engagé (3 000 €).

La poursuite et l'élargissement des réunions de coordination thématiques

En 2020, l'organisation de ces réunions de coordination, souvent exigées du Grand Périgueux dans les différents contrats sur des mêmes thèmes (contrat de ville, convention ANRU, Action Cœur de Ville, etc.) seront mutualisées en accord avec les partenaires. Cela devrait générer un gain de temps et une plus grande efficacité des travaux. Les réunions de coordination porteront sur :

- la mobilité (Plateforme MUST, réseau Péribus, PEM...)
- l'économie et l'emploi dans les quartiers prioritaires et Action Cœur de Ville (Fabrique à entreprendre, PaQte avec les quartiers pour toutes les entreprises, clauses sociales dans les marchés publics, revitalisation commerciale, etc.)
- l'équilibre du peuplement dans le parc social à l'échelle de l'agglomération en lien avec la Convention Intercommunale d'attribution des logements
- l'inclusion et la transition numériques
- le volet éducatif du contrat de ville : mise en place d'un comité de pilotage dédié aux programmes de réussite éducative, articulation avec les dispositifs de droit commun dans les établissements des QPV, plateforme de décrochage, actions liées à l'orientation.

La signature d'un avenant à la Convention 2015-2020 d'utilisation de l'abattement de TFPB pour prorogation jusqu'en 2022.

Cette convention fixe les engagements du bailleur social sur l'utilisation du produit des exonérations fiscales pour des actions au profit direct des habitants des quartiers, en accord avec les communes concernées, l'Etat et le Grand Périgueux. Un avenant sera travaillé en 2020 pour en proroger la durée jusqu'en 2022 et intégrer des actions pressenties, comme la mise à disposition d'un « appartement-atelier » pour accueillir les ateliers de bricolage des Compagnons bâtisseurs et l'outilthèque de l'association 3S.

L'accompagnement des travaux des opérations du Projet de Renouvellement Urbain de Chamiers

Le Grand Périgueux versera les acomptes pour accompagner le lancement des travaux du Pôle des Solidarités (46.941€), des opérations de réhabilitation/ résidentialisation par Périgord Habitat des 30 logements des résidences A et B (56.708) et des 124 logements des résidences D et E (242.710€). Enfin, le solde de la participation à l'opération du pôle artisanal Cap'Artisans d'Epareca sera acquittée (89.890€).

Par ailleurs, un prestataire devrait être retenu sur la mission d'Ordonnancement des tâches, de Pilotage des actions et de Coordination des maitres d'ouvrage (OPC-U) pour un montant évalué à 80.000€ en 2020. Les 3 partenaires bénéficiaires que sont la Mairie, le Département de la Dordogne et le bailleur Périgord Habitat verseront au Grand Périgueux une contribution équivalent au huitième des dépenses chacun, soit une recette estimée en 2020 à 15.000€. L'ANRU contribuera à hauteur de 50% de la dépense en année N+1, soit en 2021. L'équipe OPC-U accompagnera le projet jusqu'à son achèvement en 2026.

Enfin, la démarche de concertation et de co-construction avec les habitants sera maintenue avec les ateliers d'urbanisme sur Chamiers d'hier / Chamiers d'aujourd'hui / Chamiers de demain avec l'école élémentaire du quartier (1.500€).

3. En matière de santé dans les quartiers et sur l'e

L'année 2020 verra la mise en œuvre des actions du Contrat Local de Santé 2ème génération (2019-2023) et de l'Atelier Santé Ville.

La création du parcours spécifique santé, le PASS à Périgueux (1^{ère} année des études de santé / PArcours Spécifique Santé) sera opérationnel pour la rentrée de septembre 2020). Les coûts de fonctionnement annuels, partagés avec le Département s'élèveront à 50.000 € (soit pour 2020 une prévision de 20 000 €). Des dépenses liées à la communication sont programmées (3.000 €) pour faire connaître cette nouveauté et atteindre une promotion de 70 à 80 élèves. Les financements nécessaires aux travaux et équipements pour la création de 2 salles immersives seront intégralement pris en charge par la Région.

Poursuivant le même objectif de prévenir la lutte contre la désertification médicale en lien avec le Département et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, 5 bourses au logement sont également prévues (6 000 €) ainsi qu'un accueil bi-annuel pour les internes en stage sur le territoire (1 000 €).

Les dépenses liées aux actions réalisées dans le cadre partenarial du CLS seront principalement des dépenses de communication sur les actions (2500 €).

Une action complémentaire au projet « Mon quartier Ma santé » visant le bien-être psychique des habitants des quartiers sera réalisée en 2020 (2000 €).

Le versement des soldes des subventions de la Maison de santé de Vergt est prévu de la part du département pour un total de 100 000 € et du FEADER pour 182 601 €.

4. Les dossiers à portée plus transversale

Le développement des actions du Plan territorial de lutte contre les discriminations

En 2020, le réseau de vigilance comptant une trentaine de référents actifs, prendra son rythme de croisière grâce à une série de formations notamment. Au plan interne au Grand Périgueux, la mise en œuvre du plan d'actions CQVT LD prévoit également l'organisation de formations pour les encadrants, les agents d'accueil et le service des ressources humaines.

Un travail de fond sera engagé sur le thème du logement avec la formation des agents de Périgord Habitat et l'étude de faisabilité d'un « test de situation » pour le logement privé (recherche de partenariats et de financements) en vue d'une réalisation en 2021.

La 4^{ème} édition de la Journée interprofessionnelle sera organisée sur la même thématique. Deux associations qui œuvrent dans le domaine de la lutte contre les discriminations pourront être soutenues par le Grand Périgueux en 2020 grâce à une enveloppe dédiée (2 x 1 000 €).

Les co-financements relatifs au poste de coordination santé/discrimination sont maintenus au même niveau soit 15 000 € pour l'ARS, 10 000 € pour l'Etat et 8 000 € pour le Département.

La définition d'une stratégie en matière de sécurité et de prévention de la délinquance

Au-delà de la mise en place en 2018 du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), les partenaires ont exprimé des attentes qui constituent une feuille de route pour 2020, mais aussi pour les années suivantes :

- L'élaboration d'un état des lieux de la sécurité et de la prévention de la délinquance sur le territoire du Grand Périgueux
- L'identification des problématiques / enjeux / objectifs du territoire ainsi que d'un plan d'actions adaptées aux problématiques locales soulevées.

La poursuite du Pôle d'économie sociale et solidaire et des cultures urbaines SÎLOT

Le travail sur le projet se poursuivra en 2020 en tenant compte du Plan d'investissement pluriannuel du Grand Périgueux. L'année pourra voir se réaliser notamment :

- un film en animation 3D permettant de comprendre le projet en version longue (partenaires) et en version courte (grand public),
- L'obtention de la formalisation des engagements des partenaires financiers et l'accord sur le permis de construire modifié,
- Le lancement de l'appel d'offres des travaux et de la consultation de maîtrise d'œuvre pour les passerelles,
- La préparation du cahier des charges de la Délégation de Service Public
- La poursuite de l'appui financier à l'association de préfiguration CampUS et le recrutement d'un(e) chef(fe) de projet sur le volet économique et développement (profil direction) pour un montant similaire à 2019 (25.000 €)
- La poursuite d'actions « sans les murs » permettant de mobiliser des partenaires et les habitants sur des actions concrètes sur le site (projection de cinéma, temps forts culturels et sportifs, etc).

Les dépenses 2020 devraient s'élever à 130.000 € en fonctionnement et 420.000 € en investissement.

Une recherche de locaux transitoires sera vraisemblablement nécessaire pour permettre aux associations d'exercer leur activité en attendant la livraison effective du projet.

La transition et l'inclusion numériques sur le territoire

Le 3 février 2020, le Ministère de la Cohésion des territoires a annoncé que la candidature du Pôle ESS & des cultures urbaines SÎLOT était retenue dans le cadre de l'AMI « fabrique de territoire ».

Une adaptation du projet aux moyens in fine alloués par l'Etat sera effectuée et la reventilation des fonds perçus par le Grand Périgueux entre les membres du consortium sera ajustée.

L'adhésion du Grand Périgueux à l'association nationale « Nouveaux Lieux-Nouveaux Liens » sera proposée (100 €), ce qui permettra d'accéder à un réseau de toutes les fabriques de territoire et à des boîtes à outils/retours d'expériences utiles à la mise en œuvre du projet.

L'avenant à la convention Action Cœur de ville – Opération de Revitalisation de Territoire

L'avenant ORT qui sera signé en 2020 fixera le périmètre d'application des nouveaux droits juridiques et fiscaux permis par la loi ELAN sur plusieurs thématiques visant à :

- renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville, grâce à l'utilisation d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale (notamment pour les opérations immobilières mixtes commerces/logements), la possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques avec obligation des porteurs de projets de produire une analyse d'impact des projets commerciaux sur le développement économique et l'emploi du centre-ville et démontrant l'impossibilité de s'implanter sur une friche existante dans le périmètre ORT.
- favoriser la réhabilitation de l'habitat, avec un accès prioritaire aux aides de l'Anah et le recours au dispositif de défiscalisation « Denormandie ancien » qui permet, pour 25% du coût d'achat investis en travaux et un engagement de loyer abordable pendant 9 ans, de bénéficier d'une déduction fiscale possible jusqu'à 21% du coût total.
- mieux maîtriser le foncier, grâce au droit de préemption urbain renforcé et le droit de préemption dans les locaux artisanaux.
- faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux comme l'utilisation des « permis d'innover » ou des « Permis d'aménager multi-site » en alternative aux classiques ZAC.

Un travail sera renforcé en 2020 sur la mise en œuvre opérationnelle des actions inscrites dans la convention Action Cœur de Ville, sur la promotion des dispositifs d'incitation, sur la mobilisation de partenaires opérationnels et sur l'articulation des différents maîtres d'ouvrage du projet. Le Grand Périgueux poursuivra le cofinancement du poste de chef de projet (13.065€).

La mobilisation des fonds européens actuels et de future génération

En ce qui concerne les fonds européens, l'année 2020 verra un second Comité de sélection organisée par le Grand Périgueux pour la programmation de SÎLOT et du Pôle des Solidarités présenté par la co-maîtrise d'ouvrage CD24/Mairie de Coulounieix-Chamiers.

Du point de vue des nouveaux dossiers, la tranche 2 du Pôle d'échanges multimodal sera déposée en mars 2020. Un travail de négociation avec l'autorité de gestion sera réalisé afin de pouvoir dégager les fonds nécessaires au financement des projets du territoire dans cette dernière année de programmation (raréfaction des fonds).

Enfin, l'année 2020 sera consacrée à la réflexion stratégique et opérationnelle autour des prochains fonds européens 2021-2027 en lien avec l'autorité de gestion qu'est la Région ainsi que les autres organismes intermédiaires de Nouvelle-Aquitaine. Le défi pour la Grand Périgueux sera de promouvoir la pluralité des enjeux de son territoire, le maintien de moyens d'intervention en secteurs prioritaires (quartiers, Action Cœur de Ville et centres-bourgs) et les moyens de son rééquilibrage urbain – rural.

A. STRATEGIES TERRITORIALES ET MOBILITE

Commissions : Aménagement de l'Espace / Développement Durable et Environnement / Administration

I. Stratégies territoriales

BILAN 2019

a) L'approbation des documents de planification en matière d'urbanisme et de développement durable du Grand Périgueux

- Le **Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal (PLUi)**, prescrit en 2015 et dont les travaux ont débuté en 2017, a été approuvé lors du Conseil communautaire du 19 décembre 2019. Après trois années de travail avec l'ensemble des élus communaux et communautaires, représentant environ 300 réunions techniques (ateliers, assemblées des maires, réunions diverses), 35 réunions publiques, et une enquête publique ayant permis le recueil de 1200 observations, les élus du Grand Périgueux ont approuvé le document à la quasi-unanimité (1 voix contre, 1 abstention).

L'année 2019 a été consacrée aux formalités administratives suite à l'arrêt du projet de PLUi au conseil communautaire du 24 janvier 2019 : notifications aux PPA, enquête publiques, finalisation du document en prenant en compte les différentes remarques, avis et observations, puis approbation.

Au total, depuis 2017, ce sont 1 206 066 € TTC qui ont été mandatés au profit de ce projet, dont 1 022 419 € TTC pour les bureaux d'études recrutés et 183 647 € TTC de frais annexes (commission d'enquête, études complémentaires, reprographie, parutions presse,...). En 2019 plus précisément, ce sont 328 018 € TTC qui ont été mandatés pour le PLUi.

- Le **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** et le **Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)**. Au-delà d'une obligation réglementaire, ces deux documents sont stratégiques pour le Grand Périgueux. Ils visent à intégrer le territoire dans une démarche d'atténuation et d'adaptation au changement climatique : limitation des consommations énergétiques, réduction des émissions de GES, développement des énergies renouvelables. La position de la collectivité est celle de « coordonnateur de la transition énergétique », c'est-à-dire que la collectivité ne portera pas à elle seule le plan d'actions.

Le conseil communautaire du 28 novembre 2019 a approuvé le PCAET (comprenant le BEGES). L'année 2019 a été consacrée à la finalisation du plan d'action du PCAET et aux démarches administratives de consultations des personnes publiques associées et du public.

Les frais d'élaboration du PCAET et du BEGES s'élève au total à 38 333 € TTC, dont 26 833 € mandatés en 2019.

b) La poursuite de l'accompagnement des communes sur les pro

Parallèlement aux travaux d'élaboration du PLUi, le Grand Périgueux a poursuivi son accompagnement à la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de la Ville de Périgueux. Il s'agit d'une démarche portée par l'Etat, avec une participation du Grand Périgueux et de la Ville, fixée par convention.

En 2019, le Grand Périgueux a participé à hauteur de 144 540 €, donnant lieu à un titre de recette de 50% auprès de la Ville donc de 72 270 €.

c) Des contributions actives sur les schémas supra-territoriaux

- **Le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) :**

L'élaboration du SCOT s'est poursuivie en 2019. L'année a été consacrée à la rédaction du Document d'Orientations et d'Objectifs, pour aller vers une finalisation du schéma en vue de son arrêt en 2020.

En 2019, le budget du Grand Périgueux destiné au SCOT s'est élevé à 76 749 €.

- **Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire :**

Au cours de l'année 2019, le Grand Périgueux a été associé, par la Région, à diverses instances et groupe de travail sur le SRADDET. Après une phase de consultation et d'enquête publique en octobre 2019, l'Assemblée délibérante de la Région a approuvé le SRADDET en décembre 2019. Ce document nécessitera une mise en compatibilité du PLUi dans un délai de trois ans.

d) La consolidation des outils au service des communes et de l'Agglomération

L'agglomération du Grand Périgueux a à cœur le développement d'outils et de services pour le compte des communes, en faveur de leurs projets de développement.

- **Le Service Urbanisme Mutualisé (SUM) :**

A l'exception de la commune de Trélissac, l'ensemble des communes adhèrent à ce service.

En 2019, à l'approche de l'approbation du PLUi, le SUM a connu une augmentation de son activité de + 18.3 % en nombre de dossiers par rapport à 2018 et + 24% en recette. En effet, ce sont 2828 dossiers qui ont été instruits, soit 2179.4 équivalents PC, représentant une recette de 294 219 € pour l'agglomération.

A cela, il convient d'ajouter l'instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) : en 2019, 1781 DIA ont été instruites (principalement sur la période juillet 2019-décembre 2019, avec l'arrivée d'un agent dédié).

- **Le Système d'Information Géographique (SIG).** Après avoir bénéficié d'un certain nombre de développements (nouveaux applicatifs métiers travaillés avec les services du Grand Périgueux et l'Agence Technique Départementale), le SIG est aujourd'hui stabilisé.

Il s'agit surtout d'une mission d'animation et d'accompagnement (Grand Périgueux et communes). En 2019, les communes sont accompagnées sur leurs projets d'adressage.

- **L'Établissement Public Foncier – Nouvelle Aquitaine (EPF-NA)** : Le conseil communautaire a décidé le 23 mars 2017, d'adhérer à l'Établissement public foncier de Nouvelle Aquitaine et de signer une convention cadre le 16 avril 2018 dont l'objectif est de permettre la réalisation d'opérations dans le cadre de conventions opérationnelles, répondant au contexte local et aux conditions de faisabilité économique des opérations. Depuis la signature de cet accord cadre 11 conventions ont été signées (Périgueux – Chancelade – St Pierre de Chignac – Val de Louyre et Caudeau – Sarliac sur l'Isle – Antonne et Trigonant – Mensignac – Marsac sur l'Isle – Agonac – Manzac sur Vern – Château l'Evêque) et trois conventions signées avec le Grand Périgueux (Chancelade Zone Beauronne – Epicentre et PériOuest)
 - Total Acquisition : **1 431 000,00 €**
 - Acquisition à venir : **2 365 000.00€**

Pour rappel, l'établissement foncier local assiste les collectivités dans leurs projets, dans leurs ambitions en matière de création de logements, de restructuration d'emprises foncières, de revitalisation des centres bourgs, restructuration de l'activité économique et touristique.

- **Le Schéma de Déploiement des réseaux de communication électronique**, à l'instar du déploiement de la fibre sur la zone AMII, le Syndicat Mixte Périgord Numérique a engagé, par phase, le développement de fibre sur le territoire l'Agglomération. Le SMPN a engagé plus de 100M€ de travaux dans le cadre du déploiement sur l'ensemble de son territoire mais également la révision du SDAN (Schéma Directeur d'Aménagement Numérique) afin de pouvoir regrouper la phase 2 et la phase 3 de déploiement en une seule phase. L'objectif de cette révision est d'assurer une couverture intégrale du territoire à l'horizon de 2025.

Concernant la zone AMII (Appel à manifestation d'intention d'investir. Pour le Grand Périgueux cela concerne les 13 communes historiques de la CAP), le déploiement des armoires sur l'ensemble des communes est lancé en collaboration et concertation avec les communes.

Bilan déploiement AMII fin 2019

- **Trélissac** : 100 % des 4 550 locaux seront déployés et 57 % soit 2 606 seront raccordables
- **Coulounieix-Chamiers** : 92 % des 4 684 locaux seront déployés et 33 % soit 1 705 seront raccordables
- **Chancelade** : 60 % des 1 500 locaux seront déployés et 16 % soit 398 seront raccordables
- **Marsac sur l'Isle** : 80 % des 1 630 locaux seront déployés et 40 % soit 803 seront raccordables
- **Périgueux** : 85% des 22 000 locaux sont déployés et 39% soit 9 745 sont raccordables.

e) Veille sur les opportunités de financements :

- **Dotation de Soutien à l'Investissement Local** : le concours financier apporté par l'Etat depuis 2016 grâce à ce nouveau fonds, permet aux communes et intercommunalités de réaliser d'importantes opérations d'investissement. *La rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables, la mise aux normes ou la réalisation de nouveaux équipements publics, les infrastructures en faveur de la mobilité...* autant de thématiques dont le Grand Périgueux s'est inspiré pour déposer sa candidature et obtenir :
 - Construction d'aménagement du BHNS : **700 000,00 €**
 - Piscine de Boulazac Isle Manoire : **400 000.00€**
 - Aménagement Voie Verte Bassillac (Tronçon Chariéras Bassillac) : **113 094,20€**

f) Coopération décentralisée

Le Grand Périgueux poursuit son partenariat avec la Province Nord Vietnamienne Lao Cai via un projet de coopération décentralisée.

Suite à la réponse de l'appel à projet du Ministère des Affaires Etrangères (**35 000€**) et avec l'accompagnement de l'agence de l'Eau (**30 000€**). Une mission a été conduite en octobre 2019 :

- L'objectif de la mission est de réaliser un diagnostic de l'assainissement de la ville de Bac Hà, puis de proposer et d'inscrire dans un programme d'actions concerté, des alternatives opérationnelles pour l'amélioration du service (optimisations techniques, financières, organisationnelles, amélioration de la gestion, etc.).
- Pour atteindre cet objectif, trois phases de travail seront mises en œuvre :
 - Réalisation d'un diagnostic de l'assainissement actuel
 - Etudes des alternatives opérationnelles possibles
 - Concertation avec les autorités pour prioriser les actions à conduire

g) 7/ La préparation du transfert de la plateforme aéroportuaire de Périgueux Bassillac

L'année 2019 a été consacrée à la modification des statuts du Syndicat Mixte Air Dordogne afin de pouvoir intégrer la participation de la Région Nouvelle Aquitaine et créer une compétence à la carte permettant le transfert et la gestion de la Plateforme de Périgueux-Bassillac à cette instance.

La CCI de Dordogne a manifesté son intention de confier la responsabilité de l'aménagement, l'entretien et la gestion de la plateforme à un opérateur dédié, au moyen d'un contrat prenant préférentiellement la forme d'une délégation de service public.

Le formalisme de la procédure requiert des étapes indispensables qui s'inscrivent dans un calendrier de moyen terme et ne sauraient être satisfaites avant le 1er janvier 2020, date d'achèvement du sous-traité de gestion entre la CCI et le Grand Périgueux.

- Avenant au sous-traité de gestion pour la période 2020-2022 entre la CCI et GPX
- Transfert de la gestion au SMAD à compter du 1er Mars 2020
- Transfert des agents de la plateforme au SMAD

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

L'année 2020 devrait être articulée autour de plusieurs grands chantiers :

a) **Des outils de planification au service de l'agglomération du Grand Périgueux et des communes membres**

- **Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal**

Le PLUi est devenu opposable à compter du 27/01/2020. En 2020, il va s'agir de mettre en œuvre ce nouveau document par une information et la formation des agents instructeurs, puis des agents des communes et enfin des acteurs locaux (promoteurs, architectes,...).

Comme cela a été souvent rappelé, le PLUi est un document évolutif, c'est-à-dire qu'il est amené à être modifié, notamment sur des points de règlement, des erreurs matérielles, et également pour permettre des projets qui n'étaient pas connus lors de son élaboration (Déclaration de projet pour mise en compatibilité du PLUi). La phase de révision interviendra quant à elle ultérieurement.

De plus, le Grand Périgueux étant compétent en matière de planification urbaine, il doit élaborer un Règlement Local de Publicité intercommunal. Cette démarche va être engagée en 2020 et devrait durer 18 mois.

A ce jour, le territoire compte six Règlements Locaux de Publicité (communaux), sur les villes et communes de Périgueux, Champcevinel, Chancelade, Marsac, Périgueux et Trélissac. La Loi Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 prévoit qu'il revient aux EPCI compétents en matière de planification urbaine d'élaborer les RLPi. Elle donnait également un délai de 10 ans pour élaborer les RLPi et qu'ils se substituent aux RLP communaux ; les RLP communaux devenant donc caduques au 13 juillet 2020. La loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019 prévoit de repousser de 2 ans la date de caducité des RLP (au 13 juillet 2022).

Outre ce délai, certaines communes ont d'ailleurs déjà indiqué que leur RLP est obsolète et ne répond plus aux enjeux actuels, notamment sur la maîtrise de la publicité numérique.

Le RLPi du Grand Périgueux a été prescrit par délibération du 1^{er} juin 2017. Comme pour le PLUi, la procédure d'élaboration du RLPi prévoit d'associer étroitement les communes, et notamment celles qui sont directement concernées de par le Code de l'environnement. Une réflexion sur les communes moins agglomérées pourra également être menée selon les enjeux identifiés dans le diagnostic et les choix des élus. L'élaboration devra également se faire en concertation avec les acteurs locaux (associations, commerçants, publicitaires,...).

En 2020, il est donc prévu au budget, en section d'investissement :

- 80 000 € de reste à réaliser sur la ligne PLUi (factures de reprographie, publicité, frais de bureaux d'études,...),
- La création d'une Autorisation de Programme dédiée aux « procédures intercommunales » (PLUi et RLPi) : un montant total de 590 000 € sur la période 2020-2024, dont 200 000 € TTC phasés en 2020,
- Des recettes sont également attendues en 2020 à savoir 104 715 € (Subvention du Département et de l'Etat au PLUi).

En 2020, il est également prévu au budget, en section de fonctionnement, un crédit de 30 000 € afin de traiter les contentieux de l'urbanisme (contentieux PLUi, et ADS).

- **Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) :**

2020 sera l'année du démarrage de l'animation du PCAET : information, mobilisation, sensibilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés.

- **L'accompagnement des communes sur les procédures patrimoniales :**

Pour 2020, la mission d'accompagnement à la révision du PSMV de la Ville de Périgueux se poursuivra et devrait d'ailleurs être quasi-finalisée à la fin de l'année.

D'autres procédures patrimoniales, notamment des modifications ou révisions portant sur les Sites patrimoniaux remarquables (SPR) (anciennement AVAP et ZPPAUP), pourront être étudiées avec l'Architecte des Bâtiments de France et les communes concernées (Chancelade, Ste Alvère, Atur, Marsac,...), selon les besoins et opportunités.

Ainsi, il est prévu sur la période 2020-2024, une AP dédiée aux « procédures communale et patrimoniales » (AVAP, ZPPAUP, PSMV,...) totale de 226 000 € TTC, dont 56 000 € en 2020. Une recette de 3000 € est également prévue en 2020. Les années suivantes, des subventions pourront être sollicitées auprès de la DRAC. Leur montant pourrait aller jusqu'à 50% de la dépense, sous réserve du budget de la DRAC.

b) Une participation amplifiée aux documents de programmation supra-territoriaux pour y porter les intérêts de l'agglomération

- **Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**

En 2020, l'implication du Grand Périgueux auprès du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord dans la finalisation du SCOT sera maintenue : contribution écrite, participations diverses.

Le budget prévisionnel consacré au SCOT en section d'investissement pour 2020 est de 85 520 €.

- **Le SRADDET**

En 2020, le Grand Périgueux poursuivra son implication dans la mise en œuvre et le suivi du SRADDET, en participant aux divers groupes d'échanges et de travail organisés par la Région. L'analyse et la recherche d'adaptation au niveau local sera poursuivie afin que les enjeux et objectifs portés par la collectivité et affichés dans le PLUi soient au mieux maintenus et représentés.

c) Consolidation des outils au service des communes et de l'Agglomération

- **Le Service Urbanisme Mutualisé (SUM)**

En 2020, dans un souci d'amélioration et de développement du service rendu aux communes et aux porteurs de projets, ainsi que de proximité du SUM :

- des journées d'information et de formation vont être organisées (présentation du PLUi, notamment de son règlement et de ses OAP,...) à destination des agents des mairies et également des porteurs de projets (promoteurs, géomètres, architectes,...),
- Un positionnement affirmé du SUM au stade des avant-projets pour les dossiers à enjeux : projets portés par des entreprises, par des bailleurs sociaux, pour des opérations groupées, pour les opérations d'ensemble (accompagnement sur la compréhension des OAP, aide au dépôt des permis d'aménager,...).

Un travail sera réalisé au 1^{er} semestre avec les communes pour une modification de certains points de la convention.

- **Le Système d'Information Géographique (SIG)**

L'objectif pour 2020 sera de poursuivre l'accompagnement des utilisateurs et l'animation de l'outil, notamment avec la finalisation de l'adressage pour les communes.

II. Mobilités

BILAN 2019

Le Plan Global de Déplacements (PGD), approuvé fin 2016 pour une durée de 4 ans était un document qui visait à définir un ensemble d'actions concrètes et réalisables à court terme permettant de réduire l'usage de la voiture, favoriser le report modal (bus, co-voiturage, marche à pied, vélo,...) et réduire les nuisances associées.

Un budget prévisionnel d'investissement de plus de 50 millions d'euros encadrerait ce document stratégique.

Dans le cadre de l'élaboration de son PLUi facteur 5, le Grand Périgueux s'est alors engagé dans la rédaction d'un nouveau document de planification stratégique et ambitieux pour encadrer la thématique des mobilités.

Ainsi, a été adopté en décembre 2019, pour la période 2020-2030, un Plan de Déplacement Urbain (PDU) qui poursuit les engagements du PGD tout en définissant les bases d'une mobilité plus vertueuse envers l'environnement pour réduire les émissions en CO2 et ainsi inscrire l'ensemble du territoire dans un report modal global.

- La modernisation du réseau PériBus mise en place en septembre 2018 a été poursuivie dans sa phase opérationnelle avec la mise en service du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare de Périgueux (phase 1) en avril 2019 mais aussi en novembre 2019 avec la mise en service des aménagements du BHNS sur la commune de Coulounieix-Chamiers.
- Une commande de 23 Bornes d'Informations Voyageurs a été passée fin 2019 afin d'équiper les principaux arrêts de bus du réseau pour un montant de 160 000 euros HT ;
- La livraison de 4 mini-bus et la commande de 1 bus hybride (livraison février 2020) a été réalisée à l'été 2019 pour un montant de 1 millions d'euros. Parallèlement à ces acquisitions deux commandes ont été passées afin de moderniser le système de radio des bus (50 000 euros HT) et l'installation des caméras dans les bus (110 000 euros HT) ;
- Les études pré-opérationnelles des grands projets « Déplacements » notamment Bus à Haut Niveau de Services (BHNS) et le Pôle d'Echange Multimodal (PEM) se sont poursuivies en 2019 pour aboutir dès le 1^{er} trimestre 2019 à la réalisation des travaux et ceci tout au long de l'année :
 - La finalisation du 2nd tronçon allant du Pont de la Cité – Maréchal Juin – Pont des Fainéants a été concomitante avec les travaux du Pôle d'Echanges Multimodal qui ont débuté en octobre 2018 pour un montant de 2.9 millions d'€ HT dont 450 000 € liés au BHNS.

- Concernant le 4^{ème} tronçon de la ligne BHNS allant du Général de Gaulle et Mériller (commune de Coulounieix-Chamiers) les travaux ont été réalisés de l'été 2019 à novembre pour une mise en service immédiate avec un montant de travaux de 2.4 millions d'euros HT ;

Par ailleurs, sur l'année 2019, les études liées au BHNS se sont poursuivies pour le secteur 3 qui concerne la rue Wilson à Périgueux.

- Concernant le Pôle d'Echanges Multimodal – phase 1 les travaux qui avaient débutés fin 2018 ont été finalisés pour une mise en service du nouvel aménagement fin avril 2019. Le montant de l'opération a été de 1.9 millions euros HT.

Enfin, en prévision des futurs aménagements du positionnement de la future passerelle de la gare de Périgueux, une acquisition foncière a été effectuée, pour un montant de 70 000 € HT.

- Les études vis-à-vis de Pôle d'Echanges Multimodal - phase 2 - qui comprennent le parvis mais aussi la création d'une nouvelle passerelle permettant une accessibilité totale aux différents quais de la gare de Périgueux se sont poursuivies en lien étroit avec la Région et la SNCF pour un montant de 250 000 euros HT.
- Les engagements du contrat d'axe pour la mise en place de la navette ferroviaire se sont intensifiés avec :
 - la finalisation des études de la halte de Boulazac (montant de 296 000 € HT) pour aboutir à des travaux dès début 2020 avec la signature de la convention de financement des travaux ;
 - haltes de Marsac et de Niversac poursuites des études ferroviaires (montant de 250 000 € HT) et début des études pour les aménagements des parvis afférents de ces haltes intégrant également la halte de Razac ;
 - aménagement du parvis de la halte ferroviaire de Niversac pour un montant de 590 000 € HT.

Illustration future halte ferroviaire de Marsac-sur-l'Isle



- La compétence transports scolaires représente une dépense de 1 060 000 € HT de fonctionnement en 2019.
Par ailleurs, un diagnostic de sécurisation des différents arrêts scolaires a été élaboré par un stagiaire. Une feuille de route sera proposée courant 2020 afin de mettre en œuvre les différentes préconisations en lien avec les gestionnaires de voiries.
- L'agenda d'accessibilité programmé « Transports » adopté en conseil communautaire d'Avril 2016 comportait 3 phases d'aménagements pour la mise en accessibilités d'arrêts de bus. 6 arrêts supplémentaires ont pu être terminés en 2019 pour un montant de 150 000 euros HT. La tranche 3 de mise en accessibilité a également été lancée en étude fin 2019. De plus, 5 arrêts supplémentaires ont été rendus accessibles dans le cadre des travaux du BHNS secteur 4 et du PEM phase 1 en gare de Périgueux.

Le Plan Global des Déplacements (PGD) fait également une place importante aux nouvelles mobilités qui ont connu sur l'année 2019 une concrétisation certaine :

- Suite à l'approbation du schéma cyclable en octobre 2018 avec un règlement d'intervention pour accompagner les communes dans les projets d'aménagements cyclables : le Grand Périgueux a déployé dès le 1er juin 2019 : 110 Périvélo en location moyenne et longue durée dont 70 VAE – ce programme s'est aussi accompagné par la création de 100 chèques d'aides à l'achat de VAE auprès du Grand Public, d'un montant unitaire de 250 euros ;
- Face au succès des réservations et du retrait des chèques en moins de 72 heures, 100 vélos à assistances électriques et 50 chèques ont été réédités en novembre 2019 ;
- 10 box vélos sécurisés d'intérêts communautaires ont aussi été installés en 2019 en différents lieux ;
- Réalisation du 1er appel à projet « aménagements cyclables » auprès des communes pour les années 2019 et 2020 pour un montant de subvention de plus de 600 000 euros HT sur 2 ans. 14 communes lauréates, 12 km d'aménagements proposés sur 82 km prévus au schéma cyclable.



L'acquisition et la mise en location (moyenne et longue durée) de 400 vélos en 4 ans a été plus rapide que prévue avec dès janvier 2020 : 300 vélos (investissement de 350 000 euros HT).

- Réalisation des travaux du parking relais de Charrieras pour un montant de 170 000 € HT.
- Finalisation des travaux du parking relais de Borie Marty (commune de Sanilhac) pour un montant de 110 000 € HT et la matérialisation des aires de covoiturage de Mensignac, de Vergt et de Sarliac pour un montant de 10 000 € HT.

De manière transversale à l'ensemble des projets « mobilité territoire du Grand Périgueux : *Périmouv'*, nouveau nom de l'agglomération, a été généralisée et vulgarisée, notamment avec l'agence commerciale qui a été rebaptisée ainsi Agence *Périmouv'*.

Enfin, en 2019, un nouveau document d'orientation et de programmation a été adopté dans le cadre du PLUI **facteur 5**, comprenant un PDU actualisé.

ORIENTATIONS 2020

Le budget Mobilité est essentiellement consacré à la poursuite de la mise en œuvre des actions du PGD, désormais partie intégrante du PDU, avec principalement le démarrage des premiers travaux d'infrastructures qui se sont accélérés et finalisés dans certains cas en 2019 mais qui continueront encore en 2020.

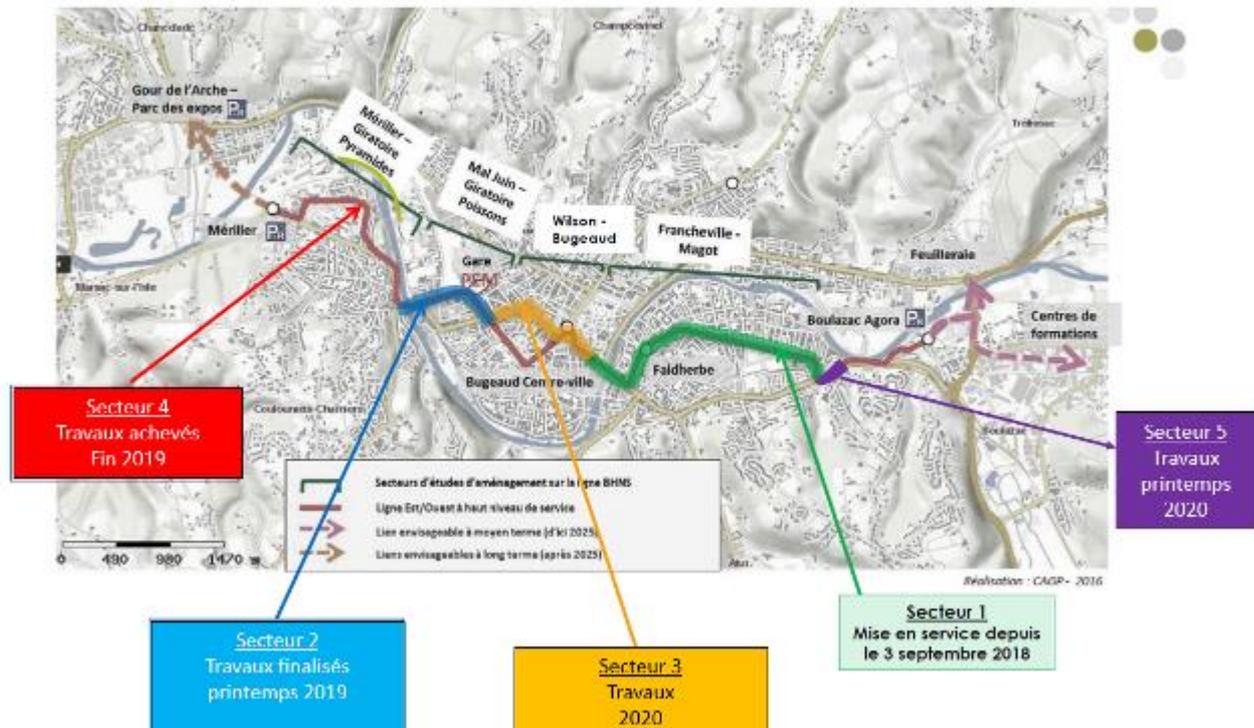
- Les études pré-opérationnelles des grands projets « Déplacements » notamment liées :
 - aux travaux du PEM de la gare de Périgueux seront finalisées pour un démarrage des travaux à l'automne 2020 au niveau du parvis actuel de la gare avec des démolitions foncières (350 000 € HT) dont les acquisitions (815 000 €) sont prévues à la fin du printemps 2020 ;

Plan d'aménagement du futur parvis de la gare de Périgueux



- au niveau du Bus à Haut Niveau de Services (BHNS) les études étant finalisées pour le secteur 3 (axe Wilson-Fénélon), un démarrage des travaux est attendu pour l'été 2020 (1.420 millions d'€ HT) et les travaux au niveau du haut du Boulevard du Petit Change vers Boulazac devraient débiter au printemps 2020 pour un montant de 130 000 € HT.

POINT SUR L'AVANCEMENT DE L'OPÉRATION BHNS



- De nouveaux achats de bus seront poursuivis dès début 2020 avec 5 véhicules mini (2 véhicules de 34 places et 3 véhicules de 26 places) et 1 véhicule midi hybride (70 places) pour un montant de 1.1 millions d'€. Ces nouveaux véhicules viendront en remplacement des derniers anciens véhicules mini âgés de 14 ans et en fin de fonctionnement avec une norme environnementale ancienne (euro 4 ou 5). Ces achats permettront également au parc bus d'être 100% accessibles aux personnes à mobilité réduite conformément à la législation en vigueur. Enfin, ces achats se font dans une stratégie de lissage du renouvellement du parc de bus pour les 10 prochaines années,
- Afin de renforcer la sécurité du réseau Péribus, la vidéo-protection commandée fin 2019 sera installée pour un montant de 110 000 € HT tout comme le nouveau système de radio bus pour un montant de 50 000 € HT,
- L'information des voyageurs sera renforcée avec l'installation d'une vingtaine de bornes temps réel qui seront localisées sur les principaux arrêts du nouveau réseau dont le PEM pour un montant de 160 000 € HT.
- La mise en œuvre du Contrat d'axe de la vallée de l'Isle se poursuivra de manière concrète en 2020 pour la mise en place de la navette ferroviaire entre les haltes de Niversac et de Mussidan à l'horizon de fin 2022.

L'année 2020 sera ainsi particulièrement marquée par le début des travaux de la halte ferroviaire de Boulaçac et la signature de la convention de financement des travaux de la halte de Marsac.

Les dépenses relatives aux travaux et la poursuite des études s'élevaient à 4,5 millions d'euros. Les travaux d'aménagement du parvis de la halte réalisés en 2020 et ceux de Boulzac débuteront à l'automne 2020 pour un montant de 400 000 euros HT



- **Dans le même temps, le nouveau réseau Péribus** sera adapté avec la mise en service de la halte ferroviaire de Boulzac en décembre 2020.
- **La thématique vélo** qui est entrée dans une phase opérationnelle courant 2019 sera poursuivie en 2020 via 2 axes forts :
 - La mise en location (moyenne et longue durée) de 100 vélos électriques supplémentaires dès février 2020 (parc de 310 vélos) pour un montant de 115 000 euros HT et la mise en place de nouveaux box vélos sécurisés pour un montant de 35 000 euros HT,
 - Les premiers aménagements cyclables pouvant être réalisés dans le cadre de l'appel à projet aux communes pour la période 2019-2020 seront réalisés en partie pour un montant de subvention d'environ 300 000 euros HT.
- **La compétence transports scolaires** sera maintenue en l'état mais le travail engagé avec la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre de la mise en place de la nouvelle offre interurbaine (TransPérigord) à compter de septembre 2020 permettra plus de complémentarités et donc d'intermodalités au niveau des P+R. Toutefois, le Grand Périgueux devra reprendre à sa charge une ligne de cars dans le secteur de La Douze – Lacropte à destination de Périgueux pour un montant estimé à 35 000 euros HT mais une compensation financière de la Région sera déterminée en parallèle ;

- **Le renforcement de l'accessibilité du réseau Péribus**, entrainant la phase 3 de l'Ad'Ap avec la mise en accessibilité d'usagers supplémentaires pour un budget de 300 000 € HT. Il est à noter que la mise en accessibilité de 4 arrêts supplémentaires, dès 2020, pourra être réalisée dans le cadre des travaux des tronçons BHNS de la Rue Wilson de Périgueux.
- De plus, **150 000 € HT** seront consacrés à la mise en place de 3 nouvelles aires de covoiturage (Château l'Evêque, Sorges et Fouleix) dans une logique de complémentarité avec le réseau des aires départementales et des nouvelles lignes TransPérigord.

Enfin, les sollicitations des entreprises pour avis définitif du Grand Périgueux vis-à-vis des PDE et PDA (Plan de Déplacement Entreprises/Administration) devraient s'accélérer en 2020 en lien avec la nouvelle loi Mobilité (LOM) et les actions portées par la Régie Péribus pour accompagner cette démarche sur le terrain.

Commission : Administration

1. Tourisme

Bilan 2019

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté d'Agglomération dispose de la compétence « promotion du tourisme » et a créé un Office de Tourisme du Grand Périgueux en reprenant l'activité de l'Office de Tourisme de Périgueux, et des offices existants sur le territoire.

2018 a permis de préciser l'organisation juridique du dispositif communautaire, en posant le principe de constitution d'un établissement public industriel et commercial dédié pour accomplir un vaste panel de missions, et ainsi renforcer la cohérence de l'action intercommunale. Surtout, l'EPIC garantit la sécurité juridique des délégations de gestion confiées par l'agglomération pour les sites de Neufont et Sorges.

Créé au 1^{er} janvier 2019, l'EPIC intercommunal s'est vu confié par l'agglomération des prérogatives larges :

- Promotion du tourisme, au sens usuel du terme
- Gestion des équipements communautaire de Neufont, Sorges et Cendrieux (Maquis de Durestal)
- Mise en œuvre des actions du schéma de développement touristique intercommunal
- Pilotage du projet NOTT, en lien avec les EPCI engagés dans la démarche
- Gestion de l'appel à projet annuel en faveur de l'investissement touristique, financé par l'agglomération.

En fin d'année 2019, une cheffe de projet a été recrutée dans le cadre de la nouvelle organisation touristique du territoire, qui rassemble 8 EPCI du nord et de l'ouest du département autour d'un projet de mise en commun des outils de promotion, de définition d'une stratégie commune de numérisation des services touristiques et de définition d'une stratégie de destination adaptée à ce nouvel ensemble « Vallée de l'Isle, Vallée de la Dronne ».

Deux projets municipaux ont par ailleurs fait l'objet d'accompagnement technique et financier : la mise en tourisme du secteur médiéval de Chancelade et de ses carrières, ainsi que les études préalables à la création d'un parcours gallo-romain à Périgueux.

Fréquentation des bureaux et sites touristiques			
Sites touristiques	2019		
Périgueux	71 358		
Visites des toits de la cathédrale	2 663		
Vergt	2 693		
Sainte-Alvère	1 234		
Sorges	4 760		
Neufont	60 000		
Durestal	101		

a) Les actions de promotion sur des salons professionnels

L'OTI a été présent sur des salons professionnels destinés à valoriser ses actions et attirer de nouvelles clientèles :

- à Bruxelles en février 2019 (salon des vacances en partenariat avec ATOUT France)
- à Rotterdam en février 2019 (opération proposée par l'aéroport de Bergerac et la compagnie Transavia pour promouvoir la destination)
- à Paris au salon mondial du tourisme en mars 2019
- à Marseille en mars 2019, en partenariat avec le CRT NA.

b) La gestion des équipements communautaires

➤ Le VVF de Ligueux en Périgord

La première opération sur ce site consiste en la création d'un terrain de tennis et d'un fronton de pelote basque afin d'améliorer son attractivité.

Le coût des travaux est de 133 000 €HT, portés à parité entre la commune et le Grand Périgueux.

➤ Le site de Neufont

Sur le site de Neufont, l'année 2019 a permis la poursuite des études pour le réaménagement du site, et plus particulièrement la reconstruction de la Guinguette.

- Concernant la Nouvelle Organisation Touristique des Territoires, une Cheffe de projet a été recrutée à compter de décembre 2019 pour mener le projet intercommunautaire par soutenu par la Région Nouvelle Aquitaine (8 intercommunalités). Sa mission va donc prendre forme au cours de l'année 2020.

La mise en place de la gouvernance prendra forme :

- L'Equipe projet autour des 4 axes avec une personne référente par atelier réunissant tous les techniciens des offices du tourisme du territoire; L'Equipe Projet soumet au Comité technique des propositions – actions en lien avec les axes de développement du projet -, elle en identifie les ressources humaines, techniques et financières.
 - Le Comité technique composé des directions générales des intercommunalités, de leur(s)adjoint(s) au tourisme, à l'économie, à la culture, des directions des syndicats mixtes, des chambres consulaires. Il valide, invalide, ou demande des compléments à l'Equipe projet. Une action proposée par l'Equipe projet et validée par le Comité technique est ensuite présentée au Comité de pilotage décisionnaire.
 - Le Comité de pilotage composé des élus, présidences des intercommunalités, représentants des syndicats mixtes, des chambres consulaires.
- Le Grand Périgueux a choisi de renforcer l'attractivité du **Camping de Neufont** (Commune de Saint Amand de Vergt) en installant de nouveaux hébergements pour la saison estivale 2020 : tentes lodges et chalet pour personnes à mobilité réduite.
 - **Ecomusée de la Truffe** : une étude approfondie visant le développement et la transformation de l'écomusée avec différents partenaires tels que l'Institut du Goût, la section Génie Biologique de l'IUT de Périgueux, la fédération départementale des trufficulteurs et la Chambre d'Agriculture sera menée.
 - **Centre Ressources Maquis** : La candidature de l'OTI pour étudier la création d'un Centre de Ressources national dédié aux maquis a été validée par le Musée de la Résistance nationale. Une assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la définition de l'opportunité du Centre des maquis sera choisie pour une mission de 3 mois.
 - **Chai de Lardimalie** – Musée de la vigne à Saint-Pierre de Chignac : la famille de Mullenheim, propriétaire du Chai et investie depuis de nombreuses années dans l'animation du lieu, propose à l'OTI de reprendre la gestion du site à compter de 2020. La fermeture brutale du site serait incomprise sur le territoire touristique.

A court terme, la gestion du Musée par l'OTI est prévue pour une saison, reconductible une fois. A moyen terme, la famille propriétaire étant ouverte à une évolution de l'objet touristique actuel, le site pourrait représenter le cadre idéal d'un projet d'envergure étudié par l'OTI. Il s'agit d'une expérimentation pour une durée prévisionnelle de 2 ans.

- Un appel à projet sera lancé par le Grand Périgueux, en vue de contribuer à la compétitivité touristique du territoire (diversification, qualité, cibles...), visant :

- l'accessibilité au public en situation de handicap (labellisation),
- la conformité avec les thématiques retenues au schéma touristique (gastronomie, patrimoine, itinérance douce, pleine nature...),
- la cohérence avec les projets et acteurs locaux (avis de la commune d'implantation, adhésion à l'office de tourisme...) et l'ancrage territorial,
- la création ou maintien d'emploi.

A cette fin, dans le cadre de la prévision budgétaire 2020-2025 élaborée par le Grand Périgueux, une autorisation de programme de 400 000 € a été approuvée, permettant le lancement de deux appels à projets, en 2020 et 2022.

Les bénéficiaires sont les entreprises privées, associations ou organismes publics agissant dans le champ du tourisme.

Sont exclus les particuliers et les sociétés civiles immobilières.

Les participations financières sont fixées entre 15 et 20 %, avec un plafond de 100 000 €.

- **Actions de promotion touristique : salons et action promotion avec CRT**

- **China Workshop PARIS**
Initialement prévu en Février mais reporté soit au printemps ou à l'automne. Ce workshop permet aux professionnels du tourisme français de rencontrer des TO et des agences originaires de Chine
- **Paris salon Mondial du Tourisme : du 12 au 15 Mars 2020**
Stand partagé avec l'association Bienvenue à la Ferme sur l'espace Nouvelle Aquitaine
- **Pâques 2020 : marché espagnol**
- **En partenariat avec le CRT NA**
Réalisation d'un publi-rédactionnel de 2 pages insérées dans un supplément d'une trentaine de pages représentant des destinations de Nouvelle Aquitaine. Distribué avec le Diario Vasco, Diario de Catalunya et Diario de Pamplona.
- **Printemps 2020 : campagne de cinéma**
Participation à un spot promotionnel de 25 secondes afin de valoriser la destination auprès d'un marché régional et d'une clientèle de proximité. Diffusion dans les cinémas des régions Nouvelle Aquitaine, Occitanie et la ville de Nantes. Partenariat avec le CRT NA et le CDT Dordogne
- **Automne : marché Belge**
Workshop avec TO et Presse belges (néerlandophone et francophone) en partenariat avec le CRT NA
- **Automne : marché Anglais**
Workshop avec TO et Presse de Grande Bretagne en partenariat avec le CRT NA et le CDT Dordogne

2. La Communication

BILAN 2019

La communication 2019 a été marquée par une part importante d'événementiel : inaugurations du PEM, du Gymnase d'Agonac, de la crèche Clos-Chassaing, des chemins de randonnées, lancement de Périvélo, les 10 ans de la pépinière... A noter en particulier le sujet exceptionnel du Grand Débat qui a induit des dépenses non prévues (8000€).

La richesse des actualités a eu un impact sur les relations presse : plus de **80 envois à la presse** (Dossiers, communiqués, info-presse, invitations...)

Un deuxième sujet est à retenir au titre de 2019 : le déploiement du nouveau site internet de l'agglomération (sélection du prestataire, définition des spécifications, choix graphiques, écriture des contenus, création d'une banque de photos). Une organisation nouvelle a été mise en place avec la création d'un Comité éditoriale impliquant l'ensemble des services de l'administration.

En communication interne, deux Agglo-fils (700 exemplaires pour chaque édition) et un Fil d'Agglo mural ont été produits, auquel s'est ajouté un support dédié à la Qualité de Vie au Travail distribué à l'ensemble des agents.

Les projets de communication externes se sont inscrits dans la prolongation des réalisations antérieures : carte de vœux, rapport d'activité, communication travaux, réunions publiques, lettre des RAM, mise à jour d'outils existants, insertions presse... Parmi les indicateurs à prendre en compte, notons la fréquentation du site web www.grandperigueux.fr (période du 1er janvier au 31 décembre 2019) :

- **233 906 utilisateurs**, 23% de visiteurs connus / 77% de nouveaux visiteurs
- **1 300 000 pages vues** : nombre de pages consultées. Les visites répétées d'un même utilisateur sont prises en compte.
+ 20% par rapport à l'année dernière
- Les pages les plus vues : Peribus (lignes, plan et horaires, tarifs).

Enfin, en termes d'action sur le rayonnement territorial, le dispositif de soutien aux manifestations culturelles a permis l'accompagnement de plus **d'une vingtaine d'événements**.

Les dépenses 2019 se répartissent de la façon suivante :

- Charges de personnel : 160 000€
- Communication externe et interne : 25 500€
- Partenariats culturels : 143 130€

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Le nouveau site www.grandperigueux.fr sera lancé 1^{er} trimestre 2020, garantissant un meilleur accès aux services du Grand Périgueux et permettant une plus grande participation. Un travail sera à mener auprès de communes et des associations pour qu'ils se saisissent de cet outil.

Le soutien financier aux manifestations sportives et culturelles sera poursuivi dans un objectif de rayonnement territorial, avec la mise à jour des règlements et conventions. Au regard de l'usure, les supports garantissant la visibilité du Grand Périgueux lors des événements seront à renouveler.

La communication interne va être marquée par la mise en place d'actions inscrites dans le cadre du plan QVT et notamment le déploiement d'Intranet qui viendra compléter et réinterroger les supports Agglo Fil et Fil Agglo (4 numéros prévus).

Un travail particulier est à anticiper en lien avec l'élection d'un nouveau conseil communautaire (trombinoscope, outils d'information).

Ces dossiers seront menés en parallèle de la production et de la mise à jour des supports de communication externes récurrents (rapport d'activités, communication travaux, etc.)

Dépenses prévisionnelle 2019 :

- Charges de personnel : 178 k€
- Communication externe et interne : 38 k€
- Partenariats culturels : 157 k€